

Ette 194 - 195 - 196
du 30/4/61



Ruhengeri le 17/4/61.

Codé I48

Relevé des quittances émises par le S.M. de Ruhengeri au 1er Trimestre 1961.

Quittancier Hopital: N°931/I840/E.....100frs
 N°931/I841/E.....120
 N°931/I842/E.....20
 N°931/I843/E.....10

 250 FRs

Quittancier Maternité: N) N°931/I726/E.....200FRS
 N°931/I727/E.....300
 N°931/I728/E.....120
 N°931/I729/E.....126
 N°931/I730/E.....66
 N°931/I731/E.....150
 N°931/I732/E.....114
 N°931/I733/E.....60

 I.136.

Soit au total: 250frs + I.136frs = I.386frs

Agent Sanitaire
H. SARTILLOT

H. Sartillot

Intendant Hopital Ruhengeri.

*Certificat sincère et véritable et arrêté à la somme de Treize cent quatre vingt six francs
L'Intendant de l'Hopital
SARTILLOT
H. Sartillot*

*Reçu subcrit 1031/2083/E et 1031/2084/E
Ruhengeri, le 24-4-61*

Le CT RUYONB, F

[Signature]

Ruhengeri le 17/4/61.

Codé I48

Relevé des quittances émises par le S.M. de Ruhengeri au 1er Trimestre 1961.

Quittancier Hopital: N°931/I840/E.....	100frs
N°931/I841/E.....	120
N°931/I842/E.....	20
N°931/I843/E.....	10
	<hr/>
	250 FRs

Quittancier Maternité: N) N°931/I726/E.....	200FRS
N°931/I727/E.....	300
N°931/I728/E.....	120
N°931/I729/E.....	126
N°931/I730/E.....	66
N°931/I731/E.....	150
N°931/I732/E.....	114
N°931/I733/E.....	60
	<hr/>
	I.136.

Soit au total: 250frs + I.136frs = I.386frs

Agent Sanitaire
H. SARTILLOT

H. Sartillot

Intendant Hopital Ruhengeri.

*Cette fiche sincère et véritable et arrêtée à la somme de trois cent quatre vingt six francs
L'Intendant de l'Hopital
SARTILLOT
H. Sartillot*

Reçu coté quit 1031/2083/E et 1031/2084/E

Ruhengeri, le 20-4-61

Le C.T. Ru. AYOMBA, F

[Signature]

Ruhengeri le 17/4/61.

Codé I48

Relevé des quittances émises par le S.M. de Ruhengeri au 1er Trimestre 1961.

Quittancier Hopital: N° 931/I840/E.....100frs
 N° 931/I841/E.....120
 N° 931/I842/E.....20
 N° 931/I843/E.....10
 250 FRs

Quittancier Maternité: N) N° 931/I726/E.....200FRS
 N° 931/I727/E.....300
 N° 931/I728/E.....120
 N° 931/I729/E.....126
 N° 931/I730/E.....66
 N° 931/I731/E.....150
 N° 931/I732/E.....114
 N° 931/I733/E.....60
 1.136.

Soit au total: 250frs + 1.136frs = 1.386frs.

Agent Sanitaire
H. SARTILLOT

H. Sartillot

Intendant Hopital Ruhengeri.

Ce certificat est sincère et véritable et arrêté à la somme de treize cent quatre vingt six francs

L'Intendant de l'Hopital

SARTILLOT

Perceps ont été 1031/2083/E et 1031/2084/E
Ruhengeri, le 20.4.61

Le C.T. le AYOMBA, F

(Signature)

Ruhengeri le 17/4/61.

Code 148.

Relevé des quittances émises par le S.M. de Ruhengeri
au 1^{er} Trimestre 1961.

Quittancier Hopital: n° 931/1840/E 100 fr.
n° 931/1841/E 120.
n° 931/1842/E 20.
n° 931/1843/E 10.

250 fr.

Quittancier Maternité:

n° 931/1726/E 200 fr.
n° 931/1727/E 300 fr.
n° 931/1728/E 120 fr.
n° 931/1729/E 126 fr.
n° 931/1730/E 66 fr.
n° 931/1731/E 150 fr.
n° 931/1732/E 74.
n° 931/1733/E 60.

1.136.

Soit au total : 250 fr + 1.136 fr = 1.386 fr.

Agent Sanitaire.

H. SARTILLOT.

H. Sartillot.

Entendant Hopital Ruhengeri.



Che 54 du 24/4/61

Ruhengeri le 31/4/61.

Relevé des sommes perçues au comptant pour le compte des Travaux publics par l'Hopital de Ruhengeri.

1er Trimestre 1961

Code I48.

Quittances n°9031/09437/B à 9031/09488/B inclus. soit 52 quittances à 50 frs pour la somme de deux mille six cent frs.



Agent Sanitaire
H. Sartiliot.

H. Sartiliot.

Intendant Hopital Ruhengeri.

certific sincère et véritable et arrêté à la somme de deux mille six cent francs.

H. SARTILLOT.

H. Sartiliot.

Intendant Hopital.

Parce sur quit 1001/8735/B
du 24-4-61

Le C.T. RWITAYOMBANA, F
[Signature]

Ruhengeri le 11/4/61.

Relevé des sommes perçues au comptant pour le compte
des Travaux publics par l'Hopital de Ruhengeri.

1er Trimestre 1961

Code I48.

Quittances n°9031/09437/B à 9031/09488/B inclus.
soit 52 quittances à 50 frs pour la somme de deux
mille six cent frs.

Agent Sanitaire
H. Sartiliot.

H. Sartiliot.

Intendant Hopital Ruhengeri.

*Certificat sincère et véritable et
arrêté à la somme de deux mille
six cents francs.*

H. SARTILLOT.

H. Sartiliot.

Intendant Hopital.

*Reçu sur quit 1581/8735/B
du 11-4-61*

Le C.T. RW TRAYOMBA, F

[Signature]

E.T.I.R.U.

FACTURE II67I .

RUHENGERI B. P. GOMA

B. C. B. COST. 958

B. C. B. USA. 960

B. C. B. GOMA 52

17/3/61

SERVICE DES T.P.

Vu et vérifié et porté en
au L. C. N° _____ du _____
Le Comptable Territorial, 931-
RUHENGERI

V/BON DE COMMANDE DU 31/12/60 N° 192/60.

M.O. Forage poutrelles	I. 500	I. 500 -
" " aiguillage burins	450	450 -
" couper, refileter boulons 85	20	I. 700 -
Location matériel tirfors cric etc.	650	650 -
		<u>4.300 -</u>

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de:
QUATRE MILLE TROIS CENT FRANCS.-



[Signature]
 Pour vérification, approbation et imputation
 charge de l'art. 91091330400961
 Engagement n° 3 du 31-12-60
 RUHENGERI, le 21-3-61
 Le sous-Gestionnaire des Crédits
 L'Administrateur Territorial
 M. DIERCKX de CASTERLE.

RUANDA-URUNDI

N° 200/61

Duplicata 9109 133 02 00 924
Budget Article Littéra

Service *J.P.*
A fournir par *Regie Service*
A livrer à *Vivitors*
Détails de la fourniture

Copie du 10/1/61

BON DE COMMANDE

Quantité	Désignation	Prix unitaire	Prix total
0,576 m ³	blanches	1500	864

Vu et vérifié et porté en
au L. C. N° 7 du 7-4-61
Le Comptable Territorial 631

[Signature]



Visa du Service du Budget
et du Contrôle.

Ruhengeri le *4 11* 19 *61*
Le (sous) Gestionnaire de Crédits,
no 009 200 pl
DEVISSURON

Inscrit fiche mod. I Poste n° *78* du *4 11* 19 *61*
Mod. 34-C. 9A-A5-12-52

[Signature]

ETABLISSEMENT RAMJI
à RUHENGERRI.

FACTURE N°..5.. suivant BON DE COMMANDE N°16 en
du Directeur de 1^{re} Ecole de Police à RUHENGERRI.

Le Gouvernement du RWANDA doit à Monsieur RAMJI COMMERCIANT à RUHENGERRI
ce qui suit :

5 fûts huile de palme	à 2.900,00 frs	soit	14.500,00
73 boîtes sardines	à 04,50	"	328,00
162 "	06,50	"	1053,00

au total			15.881,00

RUHENGERRI



18633

Je dis 15.881,00 francs.

CERTIFIÉ SINCÈRE ET VÉRITABLE ET ARRÊTÉ à la somme de
QUINZE MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT ET UN francs.

RAMJI.

Pour vérification, approbation et imputation
à charge de l'art. n°91/19/011/02/00/906
Engagement n°22 en date du 08/04/61.
Le sous-Gestionnaire des crédits

LOOS, Ch.

Directeur 1^{re} Ecole de Police à
RUHENGERRI.

Pour réception à la date du 08/04/61
Livraison prévue pour le 08/04/61
Exécutées le 08/04/61
A Ruhengeri le 08/04/61
Le Directeur de 1^{re} Ecole de Police.

LOOS, Ch.

Pour acquit

RAMJI

Vu et vérifié et porté en
au L. C. N° 2

co

7-4-61

Le Comptable Le 20/04/61

ESTABLIS EUGENE RAMJI
RUHENGERRI.

FACTURE N°..5.. suivant BON DE COMMANDE N°16 en date du 08/04/61
du Directeur de 1^{re} Ecole de Police à RUHENGERRI.

Le Gouvernement du RWANDA doit à Monsieur RAMJI COMMERCEANT à RUHENGERRI
ce qui suit :

5 fûts huile de palme	à 2,900,00 frs	soit	14.500,00
73 boîtes sardines	à 04,50	"	328,00
162 "	06,50	"	1055,00

au total			15.881,00

Je dis 15.881,00 francs.

CERTIFIE BINCERE ET VÉRITABLE ET ARRÊTÉ à la somme de
QUINZE MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT ET UN francs.

RAMJI.

Pour vérification, approbation et imputation
à charge de l'art. n°91/19/011/02/00/906
Engagement n°22 en date du 08/04/61.
Le sous-Gestionnaire des crédits

LOOS, Ch.

Directeur Ecole de Police à
RUHENGERRI.

Pour réception à la date du 08/04/61
Livraison prévue pour le 08/04/61
Exécutée le 08/04/61
A Ruhengeri le 08/04/61
Le Directeur de 1^{re} Ecole de Police.

LOOS, Ch.

Pour soussigner
RAMJI

Vu et vérifié et porté en
au L. C. N° 2 en 4-4-61
Le Comptable Territorial 1031.

TIRU

RUHENGRI B - GOMA
B.C. 58
B.C. 50
B.C. 52

Vu et vérifié et porté en
au L.C. N° 11 du 7-4-61

FACTURE 5193 E

Le Comptable Territorial
31/3/61

Signature

LE SERVICE PROVINCIAL DES T.P.
USUMBURA



BUREAU DU TERRITOIRE DE RUHENGRI

Pour la consommation de courant
électrique durant les mois de
janvier fevrier et mars 1961

1.050 4

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de:
MILLE CINQUANTE FRANCS.-

Signature

Pour réception conforme
Livraison prévue pour le 7-4-61
Ruhengeri le 7-4-61

(Fonction):
(Nom):
(Signature):

Pour vérification, approbation et imputation à
charge de l'art. 119 de la loi 12 du 12-4-61
Engagement n° 2 du 7-4-61
RUHENGRI, le 7-4-61

Le sous-Gestionnaire
L'Administrateur
M. DIERCKX de CASTERLE

E.T.I.R.U.

FACTURE II263.

RUHENGERRI B P GOMA

B. C. B. COSTI 958

B. C. B. USA 960

B. C. B. GOMA 52

Vu et vérifié et porté en

au L. C. N° 10 du 7-4-61

Le Comptable Territorial

31/12/60

SERVICE AGRI

Aménagement Rivière Mukungwa.

RUHENGERRI



800 Kgs ciment	3	2.400 -
3 petits fûts	50	150 -
74 aiguiser forger redresser barres à mines	50	3.700 -
6 cuillères pour nettoyage	20	120 -
2 fers U poids 40 Kgs	500	1.000 -
Souder doguets fer de 12		250 -
		<hr/>
		7.620 -

V/Bon de commande n° 173/60

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de: SEPT MILLE SIX CENT VINGT FRANCS.-

Pour vérification, approbation

Chaque de

Engagement de

92 99 017 01 00 931

1-12-60

RUHENGERRI 12-4-61

Le contrôleur des crédits

[Signature]

[Signature]
Sans reçu
A. P. A. S.
[Signature]

Pour réception 2-12-60
Livraison faite le

RUHENGERRI 12-4-61

(Fonction)

(Nom)

(Signature)

[Signature]
AKHUPA

ROYAUME DU RWANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RWANDA
TERRITOIRE DE RUFENGERI.-

RUFENGERI



18637

Vu et vérifié et porté en R
au ldc N° du

Le Comptable Territorial 9.031,

DEVISSCHER, A.-

RUFAYOMBA, F.

Liste récapitulative des cotisations
patronales et personnelles "Pensions",
perçues au cours du mois de Avril 1961

N° réf. ldc : Date : N° ou unité admin. : C O T I S A T I O N S : Subtotaux pa unité admin.
Patron. : Person. : ou Service.

137
144
156

29

T.P. 766.525.701

265
169
107

265
169
107

|
|
|

1.082

-K.F.-

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGERRI.

Ruhengeri le 11 juillet 1959

NºE/733/C.A.C

Objet:

Taxe Prof.
1er semestre 59

RUHENGERRI



18638

Aux comptables de chefferie

MULERA à CYUVE ✓
du BUHOMA-RWANKERRI à GATOVU

Lors de votre prochain passage dans mon bureau vers la fin du mois de juillet, veuillez vous munir des renseignements suivants:

- 1º Total de la taxe professionnelle retenue pour le 1er semestre 1959
- 2º Le nombre de salariés pour lesquels la taxe professionnelle fut retenue durant le 1er semestre 59

Ces renseignements me permettront de vous aider à établir les déclarations semestrielles pour le Receveur des Impôts à Usumbura.

Le Comptable Centralisateur des CACI
LEHNEN.P.
Administrateur Territorial Assistant.

n° 2/c.n. Gicaca.

Résidence du Ruanda
Territoire de *Kigali*

Licence d'achat de café parche aux producteurs indigènes.
=====
(Ord.n°4I/35 du 28 - 4 - 1950)

Monsieur *Aziy Liu hamor*commerçant à *Kigali*
opérant pour son compte personnel ~~ou agent de la firme~~ de
et suite à la demande introduite par Monsieur ~~lui-même~~ *lui-même* Chef de la dite
~~firme~~ est autorisé à acheter du café parche aux producteurs indigènes à *Gicaca*

pour autant que ses installations de stockage(ou) de traitement continuent à répondre
aux conditions stipulées dans l'ord. 4I/35 du 28 - 4 - 50.

29 JUN 1950

La présente licence est nominative et valable à partir du **29 JUN 1950** pour le seul
endroit y mentionné; elle cessera ses effets le jour de la clôture de l'actuelle saison
d'achat ou à partir du moment où les installations qu'elle concerne ne répondraient plus
aux conditions exigées.

Le détenteur de la présente licence déclare être parfaitement au courant des dispositions
légalés réglementant l'achat du café parche aux producteurs indigènes.-

Kigali, le **29 JUN 1950**

L'Administrateur de Territoire,

[Signature]
RUBANDA
TERRITOIRE DE KIGALI



Dax n°4/c.n. Gicaca

Kigali 26-6-50

Monsieur Administrateur
Kigali

naombo lisans ya
parcel no 4 ya
Kichacha

Mimi

Aziz e Nassor

29 JUN 1950

Handwritten text at the top, possibly a name or title, written upside down.

Handwritten text below the top line, also appearing upside down.

Handwritten text on the left side, possibly a name.

Two lines of handwritten text in the middle section.

Handwritten text below the middle section.

Handwritten text below the previous line.

Handwritten text at the bottom of the main section.

Small purple stamp or mark on the left side.

FAZAL JAFFER,
Commerçant,
B.P.4, Kigali.

24 JUN 1950

Kigali, le 24 June 1950.

Monsieur l'Administrateur,

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir nous
délivrer une licence pour achat de café sur notre parcelle No.18
du centre négoce de Muhura.

La dite parcelle est construite d'un magasin pouvant
servir au stockage du café acheté.

*I certify the parcel has one complete
magasin*

Fazal Jaffer

En vous remerciant d'avance, je vous prie Monsieur
l'Administrateur, d'agréer l'assurance de ma considération très
distinguée.

Fazal. Jaffer

RUHENGERI



18641

Résidence du Ruanda
Territoire de *Ripali*.

n°12/C.V. Mubura.

Licence d'achat de café parche aux producteurs indigènes.

=====
(Ord.n°4I/35 du 28 - 4 - 1950)

Monsieur *Fazal Jaffer* . . .commerçant à *Ripali*
opérant pour son compte personnel ou ~~agent de la firme~~ de
et suite à la demande introduite par ~~Monsieur lui-même~~ Chef de la dite
~~firme~~ est autorisé à acheter du café parche aux producteurs indigènes à *Muhagabo*
pour autant que ses installations de stockage(ou) de traitement continuent à répondre
aux conditions stipulées dans l'ord. 4I/35 du 28 - 4 - 50.

La présente licence est nominative et valable à partir du *24 Juin 1950* pour le seul
endroit y mentionné; elle cessera ses effets le jour de la clôture de l'actuelle saison
d'achat ou à partir du moment où les installations qu'elle concerne ne répondraient plus
aux conditions exigées.

Le détenteur de la présente licence déclare être parfaitement au courant des dispositions
légales réglementant l'achat du café parche aux producteurs indigènes.-

Ripali, le *24 Juin 1950*

Pr. L'Administrateur de Territoire

H. Capellen


Proc. n° 18/C.V. Mubura

n° 5 / C.C. Kigali.
n° 12 / C.C. Rutore.
n° 7 / C.B. Mukondo
n° 10 / C.N. Mukura

Résidence du Ruanda,
Territoire d.e. *Kigali*.

Licence d'achat de café parche aux producteurs indigènes.
=====
(Ord.n° 4I/35 du 28 - 4 - 1950)

Monsieur *Aziz bin Nassor* . . . commerçant à . . . *Kigali*
opérant pour son compte personnel ~~ou agent de la firme~~ de
et suite à la demande introduite par ~~Monsieur lui-même~~ Chef de la dite *Kigali*
Rutare
Mukondo
Mukura
firme est autorisé à acheter du café parche aux producteurs indigènes à
pour autant que ses installations de stockage (ou) de traitement continuent à répondre

aux conditions stipulées dans l'ord. 4I/35 du 28 - 4 - 50.
La présente licence est nominative et valable à partir du *1. Juin 1950* pour le seul
endroit y mentionné; elle cessera ses effets le jour de la clôture de l'actuelle saison
d'achat ou à partir du moment où les installations qu'elle concerne ne répondraient plus
aux conditions exigées.

Le détenteur de la présente licence déclare être parfaitement au courant des dispositions
légales réglementant l'achat du café parche aux producteurs indigènes.-

... *Kigali* . . . le *30 Mai 1950*

Dr. L'Administrateur de Territoire,

H. Capelle



Rev. n° 136-137-120-300
ny. 104.

- 1° 6
- 1° 5
- 1° 8

07° 947
Aziz bin Nassor
Commerçant
KIGALI

AGRI-CAFE
50.5.50

Kigali, le 16/5/1950

Monsieur l'Administrateur
Territorial
KIGALI

Monsieur l'Administrateur Territorial,

Me référant à votre avis aux commerçants, de ce jour, j'ai l'avantage de vous demander, de bien vouloir m'accorder une licence d'achat de café, pour mes établissements occupant les parcelles n° 136, 137, 120, 300, 114, 104, dans le centre commercial de Kigali; et les parcelles n° 6 à Rutare, et n° 5 à Muhondo. — MUNURA: 8 —

Je vous remercie d'avance et vous prie d'agréer Monsieur l'Administrateur Territorial, l'assurance de ma considération très distinguée.

Aziz bin Nassor

Aziz bin Nassor

Résidence du Rwanda
Territoire de *Kipali*

N° 7 / C.C. Mugambazi

Licence d'achat de café parche aux producteurs indigènes.
(Ord. 4I/35 du 28 - 4 - 1950)

Monsieur *Baralwanye C.* commerçant à *Mugambazi* opérant pour
~~son compte personnel~~ ou agent de la firme *S. HUN* de
et suite à la demande introduite par Monsieur *J. A.* Chef de la dite
firme est autorisé à acheter du café parche aux producteurs indigènes à *Mugambazi*
pour autant que ses installations de stockage (ou) de traitement continuent à répondre
aux conditions stipulées dans l'ord. 4I/35 du 28/4/50.

La présente licence est nominative et valable à partir du *1 Juin 1950* pour le
seul endroit y mentionné; elle cessera ses effets le jour de la clôture de l'actuelle
saison d'achat ou à partir du moment où les installations qu'elle concerne ne répon-
draient plus aux conditions exigées.

Le détenteur de la présente licence déclare être parfaitement au courant des dispositions
légales réglementant l'achat du café parche aux producteurs indigènes.-

Kipali, le *3 Juin 1950*

J. L'Administrateur de Territoire,

H. Capelle



- SHUN -

SOCIÉTÉ DU HAUT-UELE ET DU NIL

SOCIÉTÉ CONGOLAISE À RESPONSABILITÉ LIMITÉE

CAPITAL : 30.000.000 DE FRANCS

SIÈGE ADMINISTRATIF :
62-66, Rue du Commerce, BRUXELLES

SIÈGE SOCIAL :
ABA (Congo Belge)

TÉLÉGRAMMES { SHUNABA-WATSA
SHUN-JUBA
SHUN-KHARTOUM

CODES :
A. B. C. 5^{ME} EDITION - LUGAGNE

Annexe
Service

N° /AR-T/50

Kuhengeri, le 16 Mai 1950.

Après
3-6-50
Coudane

Monsieur l'Administrateur Territorial,

Nous avons l'honneur de vous prier de bien vouloir nous accorder des licences d'achat de café à l'indigène, pour les centres ci-après :

Centre	Lieu de stockage et matériaux employés.	Capacité de stockage	Nom de l'acheteur.
<i>Kanyaulashi</i>	<i>kg. kanyulashi</i>	<i>5 Tonnes</i>	<i>Bambouys</i>
.....
.....
.....
.....
.....

Nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Administrateur Territorial, l'expression de notre considération très distinguée.

Le gérant,

PAUL A.
[Signature]

Monsieur l'Administrateur Territorial

de et à *Kigali*

jusqu'à présent, la nomenclature des endroits d'achats. Pour des raisons d'opportunité et de contrôle, il entre dans mes intentions de limiter les lieux d'achats aux seuls centres commerciaux et de négoce ainsi qu'aux installations de traitement de café, mais la discrimination de ces dernières relève de la compétence de Monsieur le Directeur de l'O.C.I.R.U. Je présume que ce dernier, vu l'imminence de la campagne, passera incessamment parmi les Territoires renfermant des établissements du genre afin de s'assurer qu'ils répondent aux prescriptions définies dans l'article 7 de l'Ordonnance qui nous occupe.

Quant à la date d'ouverture des achats, j'ai décidé de l'arrêter comme suit par Territoire:

Kisenyi : le 22 mai 1950

Shangugu : i d e m

Pour les autres Territoires : le 1er juin 1950.

La date de clôture des achats vous sera communiquée ultérieurement.

x

x x

J'attire votre toute particulière attention sur les points suivants:

1°- Ordonnance 41/35 du 28 avril 1950:

Il vous appartient ainsi qu'au personnel sous vos ordres de posséder à fond toutes les dispositions énoncées par ce texte. Ses articles 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 12 sont fondamentaux et il vous incombe de vous en inspirer continuellement pour la bonne organisation et le fonctionnement sans heurt de la campagne qui va s'ouvrir. Les articles 4, 5, 6, 7 et 8, relatifs à la licence, sont suffisamment explicites que pour vous permettre de délivrer ce document en connaissance de cause;

2°- Bascules:

Chaque Territoire dispose en général pour le moment d'un nombre de balances répondant à celui des centres d'achats envisagés. Le producteur ou le vendeur aura la faculté d'y faire peser son café avant de le présenter à l'acheteur et le clerc, préposé à la pesée, lui délivrera un ticket mentionnant le poids constaté:

3°- Prix minimum:

Je rappelle que le prix minimum d'achat au Kg devra non seulement être affiché à chaque endroit où se pratique la pesée mais également, conformément à l'article 3, à celui où s'effectueront les achats.

4°- Surveillance:

La mise en application des dispositions de la nouvelle ordonnance exigera dans les débuts une surveillance soutenue. C'est d'ailleurs pourquoi les lieux d'achats ont été limités à des points bien déterminés (centres commerciaux, de négoce et installations de traitement reconnues). Les clercs, préposés à la tenue des balances, devront être préalablement

initiés et contrôlés, l'affichage des prix régulièrement exigé, les heures d'ouverture et de clôture des transactions (lever et coucher du soleil) respectées.

Avant la délivrance de la licence, il faudra s'assurer si l'impétrant n'a subi aucune condamnation pour fraudes, achalandage, troc, ou infraction à des dispositions qui réglementent le commerce du café.

X

X X

La décision fixant les endroits d'achats vous sera envoyée incessamment et devra être immédiatement diffusée pour permettre aux personnes intéressées d'introduire leur demande. Il conviendra de ne pas omettre les commerçants indigènes installés dans les centres de négoce.

Vous voudrez bien faire part aux autorités coutumières des nouvelles mesures intervenues afin qu'elles en instruisent immédiatement leurs administrés et qu'elles insistent pour que les producteurs n'abusent pas de la liberté qui leur est donnée pour présenter un produit de mauvaise qualité ou humide ou bien encore pour se livrer à la fraude.

Je compte sur le dévouement et le doigté de chacun pour la bonne application des règles qui viennent d'être promulguées.-

Le Résident du Ruanda,
(sé) G.SANDRART.

RESIDENCE DU RUANDA.

N° 1425/Agri.-Café

URGENT et IMPORTANT.-

Objet:

Achats de café aux producteurs indigènes.-

M. Vermeulen.

RUHENGARI



18644

Monsieur l'Administrateur de Territoire, (TOUS)
 Monsieur l'Administrateur Territorial Assistant, (TOUS)
 Monsieur l'Agronome, (TOUS)
 Monsieur l'Agent territorial, (TOUS)
 Monsieur l'Agronome-adjoint, (TOUS)

Subsidiairement au texte de l'ordonnance N° 41/35 du 28 avril 1950, entrée en vigueur le 2 de ce mois, j'ai l'honneur de vous donner ci-dessous, pour direction et exécution stricte, des instructions émanant de Monsieur le Gouverneur du Ruanda-Urundi.

.....
 " L'O.C.I.R.U. prévoit, pour l'avenir, l'achat de bas-
 " cules enregistrées qui seront installées de façon défini-
 " tive dans chacun des Centres où se pratiquera le commerce du
 " café.
 " En attendant l'arrivée de ces appareils, il y a lieu de mettre
 " à la disposition des planteurs indigènes et dans chaque cen-
 " tre, les balances ordinaires qui servaient aux pesées dans les
 " marchés contrôlés.
 " Le planteur aura la faculté de faire peser son café avant
 " d'aller le présenter aux commerçants.
 " Les clercs préposés, au cours des saisons précédentes, au con-
 " trôle du poids pourront assurer ces pesées en délivrant des
 " tickets indiquant le poids.
 " Le salaire de ces clercs sera débité à l'O.C.I.R.U. comme sous
 " l'organisation des marchés contrôlés.
 " Le prix minimum d'achat au kilo devra être affiché à chaque
 " endroit où se pratique la pesée".

X

X X

Cette haute Autorité me prie en outre de désigner les centres, où pourront se pratiquer les achats du café aux producteurs indigènes, et de déterminer, par la même occasion, pour chaque Territoire, la date d'ouverture de la saison d'achats.

Je ne suis pas encore en possession de la totalité des renseignements demandés à chacun de vous, télégraphiquement ou par lettre, en ce qui concerne les centres commerciaux et de négoce; ce qui ne m'a pas permis d'arrêter définitivement,

Veruculu

DECISION n°3/A.E. du 8 mai 1950 désignant les
endroits et la date de l'achat du café aux producteurs indigènes.-

LE RESIDENT DU RUANDA;

Vu l'ordonnance n°4I/35 du 28 avril 1950 réglementant les conditions d'achat
du café aux producteurs indigènes;

DECIDE :

Article 1.

Les transactions relatives à l'achat du café aux producteurs indigènes ne
pourront avoir lieu que dans les endroits ci-après ainsi que dans les installations
de traitement de café agréées par le Directeur de l'O.C.I.R.U.-

1°- Territoire de Kigali :

Centres commerciaux de Kigali - Mugambazi et Rutare

Centres de négoce de Rulindo - Muhura - Nyamata - Gicaca et Muhondo

2°- Territoire de Nyanza:

Centres commerciaux de Nyanza - Gitarama et Rugabane

Centres de négoce de Remera(Ndiza) - Gacurabenge et Kaduha

3°- Territoire d'Astrida:

Centres commerciaux d'Astrida et Kirehe

Centres de négoce de Ndago - Mugombga et Musha

4°- Territoire de Shangugu:

Centre commercial de Kamembe

Centres de négoce de Dendezi - Kirambo - Gishyita - Mushaka et Bugarama

5°- Territoire de Kisenyi :

Centres commerciaux de Kisenyi - Katumba - Kabaya - Gihinga et Kibuye

Centres de négoce de Shyira - Rubengera - Kinyanzovu - Nyanyumba - Mutura(Rega)
et Mudende.

6°- Territoire de Ruhengeri :

Centres commerciaux de Ruhengeri et Kivuruga

Centres de négoce de Busogo - Gatonde - Mburabuturo - Kagogo - Kinigi et Rwaza.

7°- Territoire de Byumba :

Centres commerciaux de Byumba - Gatsibu - Base - Kimiryi et Kakitumba.

Centres de négoce de Mushongi et Buyoga.



8°- Territoire de Kibungu:

Centres commerciaux de Kibungu -- Kabarondo et Rwamagana

Centres de négoce de Zaza (Kalembe) et Gakenke (Kilamuruzi).

Article 2.

La date de l'ouverture pour la saison d'achats 1950 est fixée comme suit:

1°- Territoires de Shangugu et Kisenyi : le 22 mai 1950;

2°- Territoires de Kigali-Nyanza-Astrida-Ruhengeri-Byumbe et Kibungu: le 1er juin 1950

La date de clôture de la dite campagne sera fixée en temps utile à l'intervention d'un texte particulier.

Article 3.

Toute infraction à la présente décision sera punie des peines prévues à l'Article 12 de l'ordonnance n°41/35 du 28 avril 1950;

Article 4.

Les Administrateurs de Territoire sont chargés de l'exécution de la présente décision qui entrera en vigueur le jour de son affichage.-

sé): G.SANDRART

Pour copie certifiée conforme
Le Secrétaire de la Résidence,
A.BURNAY,



PENSIONS - PENSIOENEN

VERZEKERING TEGEN DOOD

OBSERVATIONS OPMERKINGEN

NOM - NAAM (1)	PRÉNOMS - VOORNAMEN (2)	SEXE GESL. (3)	No D'AFFILIATION AANSLUITINGSNUMMER (4)	COTISATIONS - BIJDRA EN				VERZEKERING TEGEN DOOD (9)	Milieu coutu Gew. rech n (10)	Agglom. extra Buit. gew. rech (11)	Egouse Echtgenote (12)	Enfants Kinderen (13)	OBSERVATIONS OPMERKINGEN	
				1er mois-1ste maand (5)	2e mois-2e maand (6)	3e mois-3e maand (7)	TOTAL - TOTAAL (8)						1	(14)
SEBUTUKU		*	2385803										1	
SEHENE		*	2385807										2	
SEKABWANA		*	2385798										3	
SEMUGESHI		*	2385806										4	
SENYANZOBE		*	2339080										5	
SERUDONYOLI		31	2265904										6	
													7	
													8	
													9	
													10	
													11	
													12	
													13	
													14	
													15	
													16	
													17	
													18	
													19	
													20	
													21	
													22	
													23	
													24	
													25	
													26	
													27	
													28	
													29	
													30	

TOTAUX
TOTALEN

PARAGON, 17, RUE D'IDALIE, BRUXELLES

RELEVÉ DES COTISATIONS - STAAT VAN DE BIJDRAGEN

No FOLIO NR FOLIO	No D'ENVOI NR VAN AFZENDING	TRIMESTRE KWARTAAL	No MATR. DE L'EMPLOYEUR STAMNUMMER VAN DE WERKGEVER	No CODE-TERRITOIRE GEWESTNUMMER
2	2-06	2-60	796535-701	70101

ASSURANCE
DÉCÈS
VERZEKERING
TEGEN DOOD

ALLOCATIONS FAMILIALES
GEZINSTOELAGEN

MOD. V

NOM - NAAM	PRÉNOMS - VOORNAMEN	SEXE GESL.	No D'AFFILIATION AANSLUITINGSNUMMER	PENSIONS - PENSIOENEN				ASSURANCE DÉCÈS VERZEKERING TEGEN DOOD	ALLOCATIONS FAMILIALES GEZINSTOELAGEN				OBSERVATIONS OPMERKINGEN	
				COTISATIONS - BIJDRAGEN					Milieu coutumier Gew. recht milieu	Agglom. extra cout. Buit. gew. recht aggl.	BÉNÉFICIAIRES RECHTHEBBENDEN			
(1)	(2)	(3)	(4)	1er mois-1ste maand	2e mois-2e maand	3e mois-3e maand	TOTAL - TOTAAL	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	1 (14)	
SEBUTUKU		*	2385803											1
SEHENE		*	2385807											2
SEKABWANA		*	2385798											3
SEMUGESHI		*	2385806											4
SENYANZOBE		*	2339080											5
SERUDONYOLI		31	2265904											6
														7
														8
														9
														10
														11
														12
														13
														14
														15
														16
														17
														18
														19
														20
														21
														22
														23
														24
														25
														26
														27
														28
														29
														30

TOTAUX
TOTALEN

N° de
référence :

PENSION DES TRAVAILLEURS

Déclaration d'affiliation

Numéro

d'affiliation :

2385810

IDENTITE DU TRAVAILLEUR (1) (en lettres capitales s.v.p.)

NOM

KAVAMAHANGA

Surnom

Prénoms

Lieu

Circconscription

Territoire

Date

Père

Mère

Début de service

Indications et numéro inscrits dans
le cadre figurant au coin supérieur
gauche de la carte d'identité :

(1) Si le travailleur est porteur d'une carte d'identité il y a lieu d'en reproduire les indications.

Renseignements concernant l'employeur

Nom et prénoms, dénomination ou raison sociale :

N° matricule : 796536-701

Ville ou territoire :

Siège d'exploitation (s'il y a lieu) : 70101

Etabli suivant Mod. V n° 700801

du 1/60

Renseignements concernant l'employeur précédent

Nom et prénoms, dénomination ou raison sociale :

Adresse :

F. Volet à renvoyer à la Caisse des Pensions.

Mod. II

RUHENGARI



18646

TAXE PROFESSIONNELLE 1959

DES CHEF ET SOUS-CHEFS DE LA CHEFFERIE MULERA, ET PERSONNEL
CAC
DUE POUR LE PREMIER SEMESTRE 1959.

NOMS	: Prénoms	: I	: II	: III	: IV	: V	: VI	: Total
KAMALI	: Crépin	: 365	: 365	: 365	: 365	: 365	: 365	: 2.190
MUSUHUKE	: Ladislas	: 105	: 105	: 105	: 105	: 105	: 105	: 630
MWIKARAGO	: J. Népomucène	: 65	: 65	: 65	: 65	: 65	: 65	: 390
MFIZI	: Antoine	: 92	: 92	: 92	: 92	: 92	: 92	: 552
MPELIKANYI	: Thadée	: 101	: 101	: 101	: 101	: 101	: 101	: 606
WERAZE	: Canisius	: 113	: 113	: 113	: 113	: 113	: 113	: 678
KAMUZINZI	: Thomas	: 93	: 93	: 93	: 93	: 93	: 93	: 558
MUNDERI	: Patrice	: 65	: 65	: 65	: 65	: 65	: 65	: 390
RWAMPUNGU	: Claver	: 81	: 81	: 81	: 81	: 81	: 81	: 486
NGARAMBE	: Charles	: 105	: 105	: 105	: 105	: 105	: 105	: 630
KABANO	: Faustin	: 79	: 79	: 79	: 79	: 79	: 79	: 474
KAVUNDERI	: Augustin	: 96	: 96	: 96	: 96	: 96	: 96	: 576
RWABUKAMBIZA	: Gaston	: 83	: 83	: 83	: 83	: 83	: 83	: 498
KARUMIYA	: Balthazar	: 106	: 106	: 106	: 106	: 106	: 106	: 636
MPAMBARA	: Christophe	: 71	: 71	: 71	: 71	: -	: -	: 284
SINDERIBUYE	: Suedi	: 113	: 113	: 113	: 113	: 113	: 113	: 678
GAHULIRO	: Wenceslas	: 68	: 68	: 68	: 68	: 68	: 68	: 408
KAYIHURA	: Wenceslas	: 86	: 86	: 86	: 86	: 86	: 86	: 516
RUGERINYANGE	: Appolinaire	: 65	: 65	: 65	: 65	: 65	: 65	: 390
MWANAFUNZI	: Photidas	: 65	: 65	: 65	: 65	: 65	: 65	: 390
MUCABOWAKIGERI	: Védaste	: 65	: 65	: 65	: 65	: 65	: 65	: 390
NGIRUMPATSE	: Eustache	: 65	: 65	: 65	: 65	: 65	: 65	: 390
GAHUNGU	: Raphaël	: 65	: 65	: 65	: 65	: 65	: 65	: 390
MUKWANDI	: Gervais	: 65	: 65	: 65	: 65	: 65	: 65	: 390
MUVUNYI	: Mathusel	: -	: 130	: 65	: 65	: 65	: 65	: 390
BAKURAMUTSA	: Antoine	: -	: -	: -	: -	: 87	: 87	: 174
		2.277	2.407	2.342	2.342	2.358	2.358	14.084

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de quatorze mille quatre vingt quatre francs.

Le Comptable de Chefferie MWANAFUNZI, Ph.

Ruanda-Urundi

Service des impôts

RUHENGERI



18647

DECLARATION à la TAXE PROFESSIONNELLE
sur les REMUNERATIONS

Nom et prénom : C.A.C. MULERA
ou raison social:
de l'employeur
Adresse ou siège: Cyuve, Territoire Ruhengeri
social

L'employeur précité déclare avoir eu à son service, au Ruanda-Urundi pendant le 1er semestre 1959 agents européens et 26 agents de couleur pour lesquels il est redevable de la somme de Quatorze mille quatre vingt quatre francs, représentant la taxe professionnelle afférente aux rémunérations payées au personnel précité au cours de ce semestre.

TPR Frs 10.834
Q.S.Frs 3.250
Total = 14.084

Ruhengeri le 6-8-59
L'Employeur,
Le Comptable de Chefferie
Mwanafunzi. Phetidas

Perçu le.....1959 Frs..... Quituance n°.....Le Comptable
des impôts

Enrôlé art.....du rôle de l'exercice 1959

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

Ruhengeri

le 6 août 1959
de

RUANDA-URUNDI GEBIED

TERRITOIRE DE RUHENGERRI
CHEFFERIE DU MULERA

(¹) N° 359/CAGI

RUHENGERRI



Réf. n° :

Annexe :
Bijlage :

Objet :
Voorwerp :

Taxe professionnelle
1er semestre 1959

Monsieur le Receveur des Impôts

à

U S U M B U R A.

Monsieur le Receveur des Impôts,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la déclaration à la taxe professionnelle 1er semestre 1959 sur les rémunérations du personnel de la chefferie du MULERA, territoire de Ruhengeri. Le montant déclaré s'élève à 14.084 frs (QUATORZE MILLE QUATRE-VINGT QUATRE FRANCS) Ce montant vous sera versé par notre banque de Goma, car j'ai donné ce jour ordre de virement.

Veillez agréer, Monsieur le Receveur des Impôts, l'expression de ma considération très distinguée.

Le Comptable de chefferie

MWANAFUNZI. Phetidas.

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

Ruhengeri

le 6 août 1959
de

RUANDA-URUNDI GEBIED
TERRITOIRE DE RUHENGERRI
CHEFFERIE DU MULERA

(¹) N° 359/CACI

Réf. n° :

Annexe :
Bijlage :

Objet :
Voorwerp :

Taxe professionnelle
1er semestre 1959

Monsieur le Receveur des Impôts

à

U S U M B U R A .

Monsieur le Receveur des Impôts,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la déclaration à la taxe professionnelle 1er semestre 1959 sur les rémunérations du personnel de la chefferie du MULERA, territoire de Ruhengeri. Le montant déclaré s'élève à 14.084 frs (QUATORZE MILLE QUATRE-VINGT QUATRE FRANCS) Ce montant vous sera versé par notre banque de Gema, car j'ai donné ce jour ordre de virement.

Veuillez agréer, Monsieur le Receveur des Impôts, l'expression de ma considération très distinguée.

Le Comptable de chefferie

MWANAFUNZI. Phetidas.



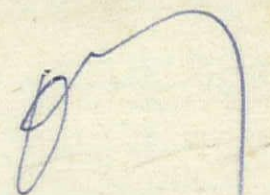
TERritoire DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERritoire DE RUHENGARI.--



Vu et vérifié et porté en R
au ldc N° 183 du 30/6/61

Le Comptable Territorial 9.031,
DEVISSCHER, A.--

Liste récapitulative des cotisations
patronales et personnelles "Pensions",
perçues au cours du mois de Juin 19 61



N° réf. ldc :	Dates	Noms ou unité admin. :	C O T I S A T I O N S :		Subtotaux pa unité admin. ou Service.
			Patron.	Person.	
58	26	Ecole infirmiers 790 440 001	1760	1760	3.520

692 91/7

Ecole infirmiers
1959 à Juin 1961

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGERI.-

Vu et vérifié et porté en R
au ldc N° 195 du 30 mai 1961

Le Comptable Territorial 9.031,

DEVISSCHER, A.

Liste récapitulative des cotisations
patronales et personnelles "Pensions",
perçues au cours du mois de mai 19 61

N° réf. ldc : Dates : Matricule ou unité admin. : C O T I S A T I O N S : Subtotaux pa unité admin.
Patron. : Person. : ou Service.

101

30

Ecole infirmiers
790 440 001

1760

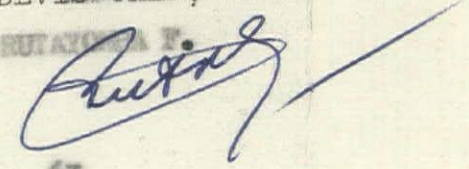
1760

3520

TERritoire DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
Territoire DE KUYENGERI.-

Vu et vérifié et porté en R
au ldc N° du
Le Comptable Territorial 9.031,

DEVISSCHER, A.
RUTANGA F.



Liste récapitulative des cotisations
patronales et personnelles "Pensions",
perçues au cours du mois de Avril 19 61

N° réf. ldc : Dates : lde ou unité admin. : C O T I S A T I O N S : Subtotaux pa unité admin.
Patron. : Person. : ou Service.

68

28

Boles inf. 790.440.001

2012

2012

4.024

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGERI.-

Vu et vérifié et porté en R
au ldc N° 191 du 31 mai 1961
Le Comptable Territorial 9.031,

DEVISSOCHER A - RUTAYOMBA, F.

Liste récapitulative des cotisations
patronales et personnelles "Pensions",
perçues au cours du mois de *mai* 19 *61*

N° réf. ldc : Dates : Matricule ou unité admin. : C O T I S A T I O N S : Subtotaux pa unité admin.
Patron. : Person. : ou Service.

58	21/3/61	Ecole Infirmier 790440001	122 2000	122 2000	4244	244 4000 <u>4244</u>
----	---------	------------------------------	-------------	-------------	------	----------------------------

ldc. 77 du
27. IV. 1961

-R.A.-
 TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
 RESIDENCE DU RUANDA
 TERRITOIRE DE RUHENGARI
 SERVICE

MOIS DE.....ANNEE.....

NOMS	:I.C.	:Tal	:Alloc:	Logt:	Ind.F.:	C.P.:	A impu	:C.P.:	Net	:Remar-
	:	:annui:	:alim :	:	:	:	: ter	:tota:	:à	: que
	:	:té :	:	:	:	:	:	: le	:payer :	:
1	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
2	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
3	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
4	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
5	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
6	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
7	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
8	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
9	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
10	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
11	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
12	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
13	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
14	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
15	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
16	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
17	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
18	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
19	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
20	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
21	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
22	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
23	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:

Témoins:

Pour vérification approbation et
 imputation à charge de l'art.....
 Engagement N°.....du.....
 Ruhengeri, le.....
 Le Sous-Gestionnaire des Crédits
 L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE

Cote 124
du 18/2/61

Levier Cote

Porte 41 du 24/2
43 "

1072 : 7072
142 : 122

2144
244
2388

42
45
142

2802
2388
5190

41
43

27.IV.1961

l.c. 76 du

2662
2528
5190
4244
9434

MONT

MONT

RECEVUE
LE 18/2/61

VOIS DE

LE 18/2/61
RECEVUE
LE 18/2/61

TERMINIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUFENGERI.-

Page 18 ldc 14 29. rapp. 1031 01 GA 0189.

Vu et vérifié et porté en R
au ldc N° 795 du 31.1.61
Le Comptable Territorial 9.031,

~~DEVISSCHER, A.~~ RINDIRO J.

[Signature]

Liste récapitulative des cotisations
patronales et personnelles "Pensions",
perçues au cours du mois de 19

N° réf. ldc :	Dates	: Mse ou unité admin. :	C O T I S A T I O N S :		: Subtotaux pa unité admin. : ou Service.
			Patron. :	Person. :	
42	: 24.1.61	:Ecole 790.440.001	: 1072	:1072	: 2.144
45	: 31.1.61	:	: 259	: 259	: 518
142	: 31.1.61	:	: 70	: 70	: 140

2802

ldc 75 à 77 du ~~27.1.1961~~

27.IV.1961

MAIRIE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUFENGERI. -

Vu et vérifié et porté en R.
au ldc N° 135 du 20/12/60
Le Comptable Territorial 9.031,

~~DEVISSCHER, A.~~ *RINSURO T.*
(Signature)

Liste récapitulative des cotisations
patronales et personnelles "Pensions",
perçues au cours du mois de décembre 1960

N° réf. ldc : Date : ou unité admin. : C O T I S A T I O N S : Subtotaux pa unité admin.
Patron. : Person. : ou Service.

32	:	23.12.60	:	Ecole	:	1.072	:	1.072	:	2.144	
39	:	"	:	790.440.001	:	259	:	259	:	518	2.662,-

ldc 66 à 68 du 25/1/61

MINISTRE DU RWANDA-URUNDI
 PRESIDENCE DU RWANDA
 TERRITOIRE DE KUYONGERI.-

Vu et vérifié et porté en R
 au ldc N° 129 du 30/11/60
 Le Comptable Territorial 9.031,

DEVISSCHER, A.-

Liste récapitulative des cotisations
 patronales et personnelles "Pensions",
 perçues au cours du mois de novembre 19 60

N° réf. ldc :	Date :	Classe ou unité admin. :	C O T I S A T I O N S :		Subtotaux pa unité admin.	
			Patron. :	Person. :	ou Service.	
29	30.11.60	Ecole	259	259	518	
32	"	790.440.001	1.072	1.072	2.144	2.662.-

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGARI

Vu et vérifié et porté en R
au ldc N° *226* du 31.X.1960
Le Comptabl Territorial 931
DEVISSCHER A.-

Liste récapitulative des cotisations
Patronales et Personnelles "PENSIONS".

Perçues au cours du mois de **octobre** 1960.-

N° Réf. Ldc	: Dates	: Matricule ou unité admin.	: C O T I S A T I O N S :				: Subtotaux par unité administr.:		
			: Patronales :		: Personnelles		: ou Service. :		
127	: 25/10	:	Ecole	:	259	:	259	:	518
130	: "	:	790.440.001	:	880	:	880	:	1.760 2.278

TERRITOIRE DU RWANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RWANDA
TERRITOIRE DE RUHENGURI

9037 106.001

Vu et vérifié et porté en R
au ldc N° *81* du 18. X. 1960
Le Comptabl Territorial 931
DEVISSCHER

Liste récapitulative des cotisations
Patronales et Personnelles "PENSIONS".

Perçues au cours du mois de **septembre** 1960.-

N°	Réf.	Ldc	Dates	Matricule ou unité admin.	C O T I S A T I O N S :		Subtotaux par unité administr. :	
					Patronales	Personnelles	ou Service.	
4			4/10	Ecole	: 259	: 259	: 518	
8			4/10	790.440.001	: 880	: 880	: 1760	2278

*Date 10-10-60
D. A. 69*

TERRITOIRE DU RWANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RWANDA
TERRITOIRE DE RUHENGARI

Vu et vérifié et porté en R
au ~~120~~ N° **31 août 1960.-**
Le Comptabl Territorial 931
DEVISSCHER A.-

Liste récapitulative des cotisations
Patronales et Personnelles "PENSIONS".

Perçues au cours du mois ~~sept~~ 1960.-

N°	Réf.	Ldc	: Dates	: Matricule ou unité admin.	C O T I S A T I O N S :			Subtotaux par unité administr. :
					Patronales	Personnelles	ou Service.	
28			: 29/8	: Ecole	: 259	: 259	: 518	
34			: 11	: 790 440 001	: 1005	: 1005	: 2010	2528

TERRITOIRE DU RWANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RWANDA
TERRITOIRE DE RUHENGERI

Vu et vérifié et porté en R
au ldc N° ~~142~~ 50 juillet 1960
Le Comptabl Territorial 931
DEVISSCHER A.-

Liste récapitulative des cotisations
Patronales et Personnelles "PENSIONS".

Perçues au cours du mois de juillet 1960.-

N°	Réf.	Ldc	Dates	Matricule ou unité admin.	C O T I S A T I O N S :		Subtotaux par unité administr. :	
					Patronales	Personnelles	ou Service.	:
46			: 28/7	: Ecole	: 235	: 235	:	470
49			: "	: 790 440 001	: 530	: 530	:	1060 1530

Talon à renvoyer au siège de la Caisse des Pensions des Travailleurs du Congo Belge et du Ruanda-Urundi à Bukavu, B.P. 4000, dûment complété, daté et signé, accompagné de deux exemplaires du relevé de cotisations Modèle V. avant le 31 juillet 1960
N.B.- Un troisième exemplaire du relevé doit être adressé à la Caisse de Compensation à laquelle l'employeur est affilié.

CADRE RESERVE A LA
C. P. T. C. B. R. U.

		N° MATRICULE
Gouvernement du Ruanda-Urundi		7.01.01
Section Route Bugesera		796535-701
c/o Monsieur le Comptable du Territoire de KIGALI Ruanda-Urundi		
Siège pour lequel le relevé est établi	Bugesera	

PENSIONS DES TRAVAILLEURS
COTISATIONS DUES POUR LE 2ème TRIMESTRE 1960 (*)

Le montant des cotisations dues en matière de pensions des travailleurs et portées au relevé Modèle V. soit francs, a été transféré :
au C.C.P. série S. n° 0250 à Bukavu,
au compte n° 111 à la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi à Bukavu.

(biffer la mention inutile)

Je certifie l'exactitude des montants et des renseignements contenus dans ce relevé.

A, le 19

(signature)

N° d'ordre

Date d'envoi

Date de récept.

(*) Les opérations relatives à la compensation des allocations familiales doivent être traitées directement avec la Caisse de Compensation à laquelle l'employeur est affilié.

REMARQUES IMPORTANTES

- 1) Le relevé de cotisations du 2ème trimestre 1960 doit être adressé :
 - a) en deux exemplaires au siège de la Caisse des Pensions des Travailleurs du Congo Belge et du Ruanda-Urundi à Bukavu, B.P. 4000,
 - b) en un exemplaire à la Caisse de Compensation des Allocations Familiales, dans le courant du MOIS DE JUILLET 1960.
- 2) Le versement des cotisations doit être opéré dans le MEME DELAI.
- 3) Pour l'établissement des relevés consultez la NOTE qui vous a été adressée par la Caisse des Pensions.

- 4) Si vous effectuez le paiement des cotisations par virement postal au C.C.P. série S. n° 0250 du siège de la Caisse des Pensions des Travailleurs du Congo Belge et du Ruanda-Urundi à Bukavu, veuillez coller l'étiquette annexée au présent document au dos du talon du bulletin de virement destiné à l'organisme d'assurance.
- 5) Pour vos paiements par transfert bancaire utilisez l'ordre de paiement ci-joint.
- 6) Si vous ne pouvez effectuer le paiement par virement postal ou transfert bancaire utilisez le bulletin de versement ci-joint.

RUHENGERI



18650

COUPON

Déposant

Gouvernement du Ruanda-Urundi 7.01.61
 796535-701
 Section Route Bugesera

c/o Monsieur le Comptable du
 Territoire de KIBALI Ruanda-Urundi
 Bugesera

cotisations dues pour le 2ème trimestre 1960
Versement

de Frs Ct

pour le compte

Série S. N° 0250

effectué le

(1) Timbre du bureau de dépôt

(1)

BULLETIN DE VERSEMENT

Déposant

(1)

à

Montant : Frs Ct

.....

..... Frs Ct

pour le compte Série S. N° 0250

de la Caisse des Pensions des Travailleurs du
Congo Belge et du Ruanda-Urundi à Bukavu.

N° du reg. 218

N° du reg. 220

Date

Date

L'agent des postes

L'agent des postes

TALON DE CONTROLE

Déposant

à

Versement

de Frs Ct

pour le compte

Série S. N° 0250

effectué le

Signature du déposant :

N° du reg. 218

(1)

L'agent des postes

Récépissé de versement

Le déposant est tenu de remplir lisiblement les quatre parties de la formule : soit à l'encre, soit par un moyen quelconque d'impression. Inscrire le motif du versement au verso du coupon.

Versement

de

..... Frs Ct

pour le compte

Série S. N° 0250

de la Caisse des Pensions des Travailleurs du Congo Belge et du Ruanda-Urundi à Bukavu.

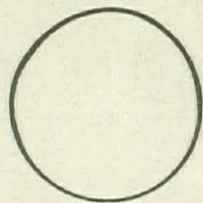
N° du reg. 218

(1)

L'agent des postes

Le montant de la somme versée doit être inscrit au crédit du compte bénéficiaire endéans les 8 jours. En cas de retard, veuillez en aviser le percepteur.

Timbre de la perception
d'arrivée



Le percepteur

Ce talon doit être envoyé par premier courrier à la perception d'attache du bureau d'origine.

Si vous expédiez ou recevez de fréquents envois de fonds, vous avez intérêt à prendre un compte chèque postal.

Communication

Ce coupon est transmis par l'Office des chèques au bénéficiaire.

Renseignements concernant l'employeur

Gouvernement du Ruanda- 7.01.01
Urundi 796535-701
Section Route Bugesera

c/o Monsieur le Comptable du
Territoire de KIGALI Ruanda-Urundi
Bugesera

cotisations dues pour le 2ème trimestre 1960

à communiquer au siège de la Caisse des Pensions
des Travailleurs du Congo Belge et du Ruanda-Urundi
à Bukavu, B.P. 4000.

ORDRE DE PAIEMENT A LA BANQUE

de Frs :

en faveur du compte n° III de la CAISSE DES PENSIONS DES TRAVAILLEURS DU CONGO BELGE ET DU RUANDA-
URUNDI chez la BANQUE CENTRALE DU CONGO BELGE ET DU RUANDA-URUNDI à BUKAVU.

En couverture de ce paiement:

- * { Je vous prie de bien vouloir débiter mon compte chez vous n°.....
 { Je verse à vos caisses.

A, le
(signature)

* (Biffer la mention inutile)

Gouvernement du Ruanda-
Urundi
Section Route Bugesera

7.01.01
796535-701

c/o Monsieur le Comptable du
Territoire de KIGALI Ruanda-Urundi
Bugesera

2^e TRIMESTRE 1960

Si vous payez le montant des cotisations par virement au C.C.P. série S n° 0250 du siège de la Caisse des Pensions des Travailleurs, à Bukavu, veuillez coller l'étiquette ci-dessus au dos du talon du bulletin de virement destiné à l'organisme d'assurance.

7037
2265877 BIRIKUNZIRA

796535 701 LE 02-06-60 M

2265886 KAGABA
BILIKUNZIRA NYIRAMANEN
2265894 RWABILINDA

3

IDENTITEIT VAN DE ARBEIDER (1) (in hoofdletters a.u.b.)

NAAM	SAGIHOBE
Bijnaam	-
Voornamen	-
Plaats	KARAMBI
Gebied	BUGESERA
Gewest	KIGALI
Datum	1935
Vader	SEBISHENGERA
Moeder	KAMUGABIRWA
anvang d. diensten	1-4-1959

Aanduidingen en nummer voorkomend in het kader van de linker bovenhoek van de identiteitskaart:

(1) Indien de arbeider drager is van een identiteitskaart moeten de gegevens hiervan overgenomen worden.

Inlichtingen betreffende de werkgever
 Naam en voornamen, benaming of sociale reden:
 Gouvernement du R-U.

Stamnummer :
 Stad of gewest : KIGALI
 Bedrijfszetel (zo nodig) :
 Adres : KIGALI

Inlichtingen betreffende de vorige werkgever
 Naam en voornamen, benaming of sociale reden:
 ROUTE B.O
 Adres : BUGESERA

A. Strook over te maken aan de Pensioenkas. Verklaring door de werkgever aan te vullen Mod. II

IDENTITE DU TRAVAILLEUR (1) (en lettres capitales s.v.p.)

NOM	SAGIHOBE
Surnom	
Prénoms	
Lieu	
Circonscription	
Territoire	
Date	
Père	
Mère	
Début de service	

Indications et numéro inscrits dans le cadre figurant au coin supérieur gauche de la carte d'identité:

(1) Si le travailleur est porteur d'une carte d'identité il y a lieu d'en reproduire les indications.

Renseignements concernant l'employeur
 Nom et prénoms, dénomination ou raison sociale:
 N° matricule :
 Ville ou territoire :
 Siège d'exploitation (s'il y a lieu) :
 Adresse :

Renseignements concernant l'employeur précédent
 Nom et prénoms, dénomination ou raison sociale:
 Adresse :

B. Volet à remettre au travailleur. Déclaration à remplir par l'employeur Mod. II

Referentie-
nummer : **N° 80 000 871**

PENSIOEN VAN DE ARBEIDERS

Verklaring van aansluiting

Aansluitings-
nummer :

IDENTITEIT VAN DE ARBEIDER (1) (in hoofdletters a.u.b.)

NAAM	SAGIHOBE
Bijnaam	
Voornamen	
{ Plaats	KARAMBI
{ Gebied	BUGESERA
{ Gewest	RIGALI
Datum	1935
Vader	SEBISHENGERA
Moeder	KAHUGABIRWA
aanvang d. diensten	1-4-1959

Aanduidingen en nummer voorkomend in het kader van de linker bovenhoek van de identiteitskaart:

(1) Indien de arbeider drager is van een identiteitskaart moeten de gegevens hiervan overgenomen worden.

Inlichtingen betreffende de werkgever
Naam en voornamen, benaming of sociale reden :

Yowerement du R-U.

Stamnummer :

Stad of gewest : KIGALI

Bedrijfszetel (zo nodig) :

Adres : KIGALI

Inlichtingen betreffende de vorige werkgever
Naam en voornamen, benaming of sociale reden :

ROHTE B.O

Adres : BUGESERA

B. Strook aan de arbeider te overhandigen.

Verklaring door de werkgever aan te vullen

Mod. II

N° de
référence : **N° 80 000 871**

PENSION DES TRAVAILLEURS

Déclaration d'affiliation

Numéro
d'affiliation :

IDENTITE DU TRAVAILLEUR (1) (en lettres capitales s.v.p.)

NOM	
Surnom	
Prénoms	
{ Lieu	
{ Circonscription	
{ Territoire	
Date	
Père	
Mère	
Début de service	

Indications et numéro inscrits dans le cadre figurant au coin supérieur gauche de la carte d'identité :

(1) Si le travailleur est porteur d'une carte d'identité il y a lieu d'en reproduire les indications.

Renseignements concernant l'employeur
Nom et prénoms, dénomination ou raison sociale :

N° matricule :

Ville ou territoire :

Siège d'exploitation (s'il y a lieu) :

Adresse :

Renseignements concernant l'employeur précédent
Nom et prénoms, dénomination ou raison sociale :

Adresse :

C. Volet à conserver par l'employeur.

Déclaration à remplir par l'employeur

Mod. II

N° de
référence : **N° 80 000 862**

PENSION DES TRAVAILLEURS

Déclaration d'affiliation

Numéro
d'affiliation:

IDENTITE DU TRAVAILLEUR (1) (en lettres capitales s.v.p.)

NOM	K A B E B A
Surnom	-
Prénoms	-
Lieu	C A H E M B E
Circonscription	K I S A L I
Date	1 9 3 5
Père	B W A N K I M A
Mère	N Y I R A B U Y A N G E
Début de service	1 - 4 - 1 9 5 9

Indications et numéro inscrits dans
le cadre figurant au coin supérieur
gauche de la carte d'identité :

(1) Si le travailleur est porteur d'une carte d'identité il y a lieu d'en reproduire les indications.

Renseignements concernant l'employeur

Nom et prénoms, dénomination ou raison sociale:

Gouvernement du R. U.
Service Territorial

N° matricule :

Ville ou territoire : K I G A L I

Siège d'exploitation (s'il y a lieu) :

Adresse : K I G A L I

Renseignements concernant l'employeur précédent

Nom et prénoms, dénomination ou raison sociale:

R O U T E B O

Adresse : B U S E S E R A

B. Volet à remettre au travailleur.

Déclaration à remplir par l'employeur

Mod. II

Referentie-
nummer : **N^o 80 000 862**

PENSIOEN VAN DE ARBEIDERS

Verklaring van aansluiting

Aansluitings-
nummer :

IDENTITEIT VAN DE ARBEIDER (1) (in hoofdletters a.u.b.)

NAAM	1089-03-11-1924 H. E. R. B. V. D. E. W. A. R. D. E.	
Bijnaam		
Voornamen		
Geboren te		Plaats
		Gebied
		Gewest
Datum		
Vader		
Moeder		
Aanvang d. diensten		

Aanduidingen en nummer voorkomend
in het kader van de linker bovenhoek
van de identiteitskaart:

(1) Indien de arbeider drager is van een identiteitskaart moeten de gegevens hiervan
overgenomen worden.

Inlichtingen betreffende de werkgever
Naam en voornamen, benaming of sociale reden :
.....
.....

Stamnummer :

Stad of gewest :

Bedrijfszetel (zo nodig) :

Adres :

Inlichtingen betreffende de vorige werkgever
Naam en voornamen, benaming of sociale reden :
.....
.....

Adres :

B. Strook aan de arbeider te overhandigen.

Verklaring door de werkgever aan te vullen

Mod. II

Referentie-
nummer : **N^o 80 000 868****PENSIOEN VAN DE ARBEIDERS**

Verklaring van aansluiting

Aansluitings-
nummer :

IDENTITEIT VAN DE ARBEIDER (1) (in hoofdletters a.u.b.)

NAAM	KARUHIRWA	
Bijnaam	-	
Voornamen	-	
Geboren te	Plaats	RUBUMBA
	Gebied	BUSESERA
	Gewest	KIGALI
	Datum	1924
Vader	RWAGASORE	
Moeder	NYIRANDORA	
Aanvang d. diensten	1-4-1959	

Aanduidingen en nummer voorkomend
in het kader van de linker bovenhoek
van de identiteitskaart:(1) Indien de arbeider drager is van een identiteitskaart moeten de gegevens hiervan
overgenomen worden.

Inlichtingen betreffende de werkgever

Naam en voornamen, benaming of sociale reden :

Gouvernement Genéral
Service Territorial

Stamnummer :

Stad of gewest : KIGALI

Bedrijfszetel (zo nodig) :

Adres : KIGALI

Inlichtingen betreffende de vorige werkgever

Naam en voornamen, benaming of sociale reden :

ROUTE

Adres : BUSESERA

B. Strook aan de arbeider te overhandigen.

Verklaring door de werkgever aan te vullen

Mod. II

N° de
référence : **N° 80 000 868**

PENSION DES TRAVAILLEURS

Déclaration d'affiliation

Numéro
d'affiliation:

IDENTITE DU TRAVAILLEUR (1) *(en lettres capitales s.v.p.)*

NOM	
Surnom	
Prénoms	
Lieu	
Circonscription	
Territoire	
Date	
Père	
Mère	
Début de service	

Indications et numéro inscrits dans
le cadre figurant au coin supérieur
gauche de la carte d'identité :

(1) Si le travailleur est porteur d'une carte d'identité il y a lieu d'en reproduire les indications.

Renseignements concernant l'employeur
Nom et prénoms, dénomination ou raison sociale :
.....
.....
N° matricule :
Ville ou territoire :
Siège d'exploitation (s'il y a lieu) :
.....
Adresse :

Renseignements concernant l'employeur précédent
Nom et prénoms, dénomination ou raison sociale :
.....
.....
Adresse :

B. Volet à remettre au travailleur.

Déclaration à remplir par l'employeur

Mod. II

N° de
référence : **N° 80 469 869**

PENSION DES TRAVAILLEURS

Déclaration d'affiliation

Numéro
d'affiliation:

IDENTITE DU TRAVAILLEUR (1) (en lettres capitales s.v.p.)

NOM	KARANGWA	
Surnom	ALPHONSE	
Prénoms		
Né à	Lieu	RUNYINYA
	Circonscription	BUGANZA SUD
	Territoire	KISALI
	Date	1936
Père	RUVUMBA	
Mère	NYIRAMAYONDE	
Début de service	1 6 59	

Indications et numéro inscrits dans
le cadre figurant au coin supérieur
gauche de la carte d'identité :

(1) Si le travailleur est porteur d'une carte d'identité il y a lieu d'en reproduire les indications.

Renseignements concernant l'employeur

Nom et prénoms, dénomination ou raison sociale :

ROUTE BUGANZA SUD

N° matricule : 796533/701

Ville ou territoire : KISALI

Siège d'exploitation (s'il y a lieu) :

Adresse : TERRITOIRE

KISALI

Renseignements concernant l'employeur précédent

Nom et prénoms, dénomination ou raison sociale :

Adresse :

N° de référence : **N° 80469868**

PENSION DES TRAVAILLEURS

Déclaration d'affiliation

Numéro d'affiliation: **2265913**

IDENTITE DU TRAVAILLEUR (1) (en lettres capitales s.v.p.)

NOM	S E B Y A T S I	
Surnom		
Prénoms		
Né à	Lieu	N T A R A B A N A
	Circonscription	B U L I Z A
	Territoire	K I S A L I
	Date	1 9 3 2
Père	R U S E K A M P U N Z I	
Mère	N Y I R A R O M B A	
Début de service		

Indications et numéro inscrits dans le cadre figurant au coin supérieur gauche de la carte d'identité :

(1) Si le travailleur est porteur d'une carte d'identité il y a lieu d'en reproduire les indications.

Renseignements concernant l'employeur
Nom et prénoms, dénomination ou raison sociale

ROUTE BULIZA

N° matricule : **796534-701**

Ville ou territoire : **KISALI**

Siège d'exploitation (s'il y a lieu) :

Adresse : **TERRITOIRE KISALI**

Renseignements concernant l'employeur précédent
Nom et prénoms, dénomination ou raison sociale :

Adresse :

Referentie-
nummer : **N^o 80 469 868**

PENSIOEN VAN DE ARBEIDERS

Verklaring van aansluiting

Aansluitings-
nummer :

IDENTITEIT VAN DE ARBEIDER (1) (in hoofdletters a.u.b.)

NAAM	
Bijnaam	
Voornamen	
Geboren te	Plaats
	Gebied
	Gewest
	Datum
Vader	
Moeder	
Aanvang d. diensten	

Inlichtingen betreffende de werkgever
Naam en voornamen, benaming of sociale reden

Stamnummer :

Stad of gewest :

Bedrijfszetel (zo nodig) :

Adres :

Inlichtingen betreffende de vorige werkgever
Naam en voornamen, benaming of sociale reden :

Adres :

Aanduidingen en nummer voorkomend
in het kader van de linker bovenhoek
van de identiteitskaart :

(1) Indien de arbeider drager is van een identiteitskaart moeten de gegevens hiervan overgenomen worden.

N° de
référence : N° 80 000 875

PENSION DES TRAVAILLEURS

Déclaration d'affiliation

Numéro
d'affiliation:

IDENTITE DU TRAVAILLEUR (1) (en lettres capitales s.v.p.)

NOM	RUTANAZI
Surnom	—
Prénoms	—
Lieu	KANZENZE
Circonscription	BUGESERA
Territoire	KIGALI
Date	1929
Père	NTWAYUMURONKO
Mère	YIRAHUNENGE
Début de service	1-4-1959

Indications et numéro inscrits dans
le cadre figurant au coin supérieur
gauche de la carte d'identité :

(1) Si le travailleur est porteur d'une carte d'identité il y a lieu d'en reproduire les
indications.

Renseignements concernant l'employeur
Nom et prénoms, dénomination ou raison sociale :

Spécialement Général
Service Territorial

N° matricule :

Ville ou territoire : KIGALI

Siège d'exploitation (s'il y a lieu) :

Adresse : KIGALI

Renseignements concernant l'employeur précédent

Nom et prénoms, dénomination ou raison sociale :

ROUTE

Adresse : BUGESERA

B. Volet à remettre au travailleur.

Déclaration à remplir par l'employeur

Mod. II

Referentie-
nummer: **N^o 80 000 875**

PENSIOEN VAN DE ARBEIDERS

Verklaring van aansluiting

Aansluitings-
nummer:

IDENTITEIT VAN DE ARBEIDER (1) (in hoofdletters a.u.b.)

NAAM	[Handwritten: VAN DER WERF, A. J. M.]	
Bijnaam		
Voornamen		
Geboren te		Plaats
		Gebied
		Gewest
Datum		
Vader		
Moeder		
Aanvang d. diensten		

Aanduidingen en nummer voorkomend
in het kader van de linker bovenhoek
van de identiteitskaart:

(1) Indien de arbeider drager is van een identiteitskaart moeten de gegevens hiervan
overgenomen worden.

Inlichtingen betreffende de werkgever
Naam en voornamen, benaming of sociale reden :
.....
.....

Stamnummer :

Stad of gewest :

Bedrijfszetel (zo nodig) :

Adres :

Inlichtingen betreffende de vorige werkgever
Naam en voornamen, benaming of sociale reden :
.....
.....

Adres :

B. Strook aan de arbeider te overhandigen.

Verklaring door de werkgever aan te vullen

Mod. II

Referentie-
nummer : **N^o 80 000 867****PENSIOEN VAN DE ARBEIDERS**

Verklaring van aansluiting

Aansluitings-
nummer :**IDENTITEIT VAN DE ARBEIDER (1) (in hoofdletters a.u.b.)**

NAAM	NYAHABWANA
Bijnaam	—
Voornamen	—
Geboren te	Plaats
	Gebied
	Gewest
	Datum
Vader	NGABONZINZA
Moeder	GASHARWA
Aanvang d. diensten	1-4-1959

Aanduidingen en nummer voorkomend
in het kader van de linker bovenhoek
van de identiteitskaart:(1) Indien de arbeider drager is van een identiteitskaart moeten de gegevens hiervan
overgenomen worden.**Inlichtingen betreffende de werkgever**
Naam en voornamen, benaming of sociale reden :**Gouvernement Général**
Service Territorial

Stamnummer :

Stad of gewest : **KIGALI**

Bedrijfszetel (zo nodig) :

Adres : **KIGALI****Inlichtingen betreffende de vorige werkgever**
Naam en voornamen, benaming of sociale reden :**ROUTE**Adres : **BUGESERA****B. Strook aan de arbeider te overhandigen.**

Verklaring door de werkgever aan te vullen

Mod. II

N° de référence : **N° 80 000 867**

PENSION DES TRAVAILLEURS

Déclaration d'affiliation

Numéro d'affiliation :

IDENTITE DU TRAVAILLEUR (1) *(en lettres capitales s.v.p.)*

NOM	
Surnom	
Prénoms	
Lieu	
Circonscription	
Territoire	
Date	
Père	
Mère	
Début de service	

Indications et numéro inscrits dans le cadre figurant au coin supérieur gauche de la carte d'identité :

(1) Si le travailleur est porteur d'une carte d'identité il y a lieu d'en reproduire les indications.

Renseignements concernant l'employeur
Nom et prénoms, dénomination ou raison sociale :

N° matricule :

Ville ou territoire :

Siège d'exploitation (s'il y a lieu) :

Adresse :

Renseignements concernant l'employeur précédent
Nom et prénoms, dénomination ou raison sociale :

Adresse :

B. Volet à remettre au travailleur.

Déclaration à remplir par l'employeur

Mod. II

N° de référence : N° 80 000 872

PENSION DES TRAVAILLEURS

Déclaration d'affiliation

Numéro d'affiliation:

IDENTITE DU TRAVAILLEUR (1) (en lettres capitales s.v.p.)

NOM	N D E G E Y A
Surnom	-
Prénoms	-
Lieu	MARANYUNDO
Circonscription	BUGESEERA
Territoire	KIGALI
Date	1921
Père	RWAHAMA
Mère	MANYOGATE
Début de service	1-4-1957

Renseignements concernant l'employeur
 Nom et prénoms, dénomination ou raison sociale :
 Gouvernement du R.U.
 Service Territorial

N° matricule :
 Ville ou territoire : KIGALI
 Siège d'exploitation (s'il y a lieu) :
 Adresse : KIGALI

Indications et numéro inscrits dans le cadre figurant au coin supérieur gauche de la carte d'identité :

Renseignements concernant l'employeur précédent
 Nom et prénoms, dénomination ou raison sociale :
 Route B.O.
 Adresse : BUGESEERA

(1) Si le travailleur est porteur d'une carte d'identité il y a lieu d'en reproduire les indications.

A. Volet à transmettre à la Caisse des Pensions.

Déclaration à remplir par l'employeur

Mod. II

Referentienummer : N° 80 000 872

PENSIOEN VAN DE ARBEIDERS

Verklaring van aansluiting

Aansluitingsnummer :

IDENTITEIT VAN DE ARBEIDER (1) (in hoofdletters a.u.b.)

NAAM	
Bijnaam	
Voornamen	
Plaats	
Gebied	
Gewest	
Datum	
Vader	
Moeder	
Aanvang d. diensten	

Inlichtingen betreffende de werkgever
 Naam en voornamen, benaming of sociale reden :
 Stamnummer :
 Stad of gewest :
 Bedrijfszetel (zo nodig) :
 Adres :

Aanduidingen en nummer voorkomend in het kader van de linker bovenhoek van de identiteitskaart :

Inlichtingen betreffende de vorige werkgever
 Naam en voornamen, benaming of sociale reden :
 Adres :

(1) Indien de arbeider drager is van een identiteitskaart moeten de gegevens hiervan overgenomen worden.

B. Strook aan de arbeider te overhandigen.

Verklaring door de werkgever aan te vullen

Mod. II

N° de référence : **N° 80 000 872**

PENSION DES TRAVAILLEURS

Déclaration d'affiliation

Numéro d'affiliation:

IDENTITE DU TRAVAILLEUR (1) (en lettres capitales s.v.p.)

NOM	NDEGEYA
Surnom	-
Prénoms	-
Lieu	MARANYUNDO
Territoire	KIGALI
Date	1921
Père	RWAHAHA
Mère	MANYOGOTE
Début de service	1-4-1957

Renseignements concernant l'employeur
 Nom et prénoms, dénomination ou raison sociale :
 Gouvernement du Rwanda
 Service Territorial
 N° matricule :
 Ville ou territoire : KIGALI
 Siège d'exploitation (s'il y a lieu) :
 Adresse : KIGALI

Indications et numéro inscrits dans le cadre figurant au coin supérieur gauche de la carte d'identité :

Renseignements concernant l'employeur précédent
 Nom et prénoms, dénomination ou raison sociale :
 Route B.O.
 Adresse : BUGESERA

(1) Si le travailleur est porteur d'une carte d'identité il y a lieu d'en reproduire les indications.

B. Volet à remettre au travailleur. Déclaration à remplir par l'employeur Mod. II

Referentie-nummer : **N° 80 000 872** **PENSIOEN VAN DE ARBEIDERS**
 Verklaring van aansluiting

Aansluitingsnummer :

IDENTITEIT VAN DE ARBEIDER (1) (in hoofdletters a.u.b.)

NAAM	
Bijnaam	
Voornamen	
Plaats	
Gewest	
Datum	
Vader	
Moeder	
Aanvang d. diensten	

Inlichtingen betreffende de werkgever
 Naam en voornamen, benaming of sociale reden :

 Stamnummer :
 Stad of gewest :
 Bedrijfszetel (zo nodig) :
 Adres :

Aanduidingen en nummer voorkomend in het kader van de linker bovenhoek van de identiteitskaart :

Inlichtingen betreffende de vorige werkgever
 Naam en voornamen, benaming of sociale reden :

 Adres :

(1) Indien de arbeider drager is van een identiteitskaart moeten de gegevens hiervan overgenomen worden.

C. Strook door de werkgever te bewaren. Verklaring door de werkgever aan te vullen Mod. II

N° de référence : **N° 80 000 857**

PENSION DES TRAVAILLEURS

Déclaration d'affiliation

Numéro d'affiliation:

IDENTITE DU TRAVAILLEUR (1) (en lettres capitales s.v.p.)

NOM	SEMADESEDE	
Surnom		
Prénoms		
Né à	Lieu	MARANYUNDO
	Circonscription	BUGESERA
	Territoire	KIGALI
	Date	1914
Père	NTAKABUKURA	
Mère	NYIRAHASONDO	
Début de service	1-12-1958	

Renseignements concernant l'employeur
 Nom et prénoms, dénomination ou raison sociale :
 Gouvernement Général
 Service Territorial

N° matricule :

Ville ou territoire : KIGALI

Siège d'exploitation (s'il y a lieu) :

Adresse : KIGALI

Renseignements concernant l'employeur précédent
 Nom et prénoms, dénomination ou raison sociale :
 RDUITE

Adresse : BUGESERA

Indications et numéro inscrits dans le cadre figurant au coin supérieur gauche de la carte d'identité :

(1) Si le travailleur est porteur d'une carte d'identité il y a lieu d'en reproduire les indications.

A. Volet à transmettre à la Caisse des Pensions.

Déclaration à remplir par l'employeur

Mod. II

Referentienummer : **N° 80 000 857**

PENSIOEN VAN DE ARBEIDERS

Verklaring van aansluiting

Aansluitingsnummer :

IDENTITEIT VAN DE ARBEIDER (1) (in hoofdletters a.u.b.)

NAAM		
Bijnaam		
Voornamen		
Geboren te	Plaats	
	Gebied	
	Gewest	
	Datum	
Vader		
Moeder		
Aanvang d. diensten		

Inlichtingen betreffende de werkgever
 Naam en voornamen, benaming of sociale reden :

Stamnummer :

Stad of gewest :

Bedrijfszetel (zo nodig) :

Adres :

Inlichtingen betreffende de vorige werkgever
 Naam en voornamen, benaming of sociale reden :

Adres :

Aanduidingen en nummer voorkomend in het kader van de linker bovenhoek van de identiteitskaart :

(1) Indien de arbeider drager is van een identiteitskaart moeten de gegevens hiervan overgenomen worden.

B. Strook aan de arbeider te overhandigen.

Verklaring door de werkgever aan te vullen

Mod. II

N° de référence : **N° 80 000 857**

PENSION DES TRAVAILLEURS

Déclaration d'affiliation

Numéro

d'affiliation:

IDENTITE DU TRAVAILLEUR (1) (en lettres capitales s.v.p.)

NOM SEMADEEDE
Surnom
Prénoms
 Lieu **MARANYUNDO**
 Circonscription **BUGESERA**
 Territoire **KIGALI**
 Date **1914**
 Père **NTAKABUKURA**
 Mère **NYIRAHAGONDO**
 Début de service **1-12-1958**

Renseignements concernant l'employeur
 Nom et prénoms, dénomination ou raison sociale :

Gouvernement Général
 Service Territorial

N° matricule :

Ville ou territoire : **KIGALI**

Siège d'exploitation (s'il y a lieu) :

Adresse : **KIGALI**

Renseignements concernant l'employeur précédent
 Nom et prénoms, dénomination ou raison sociale :

ROUTE

Adresse : **BUGESERA**

Indications et numéro inscrits dans le cadre figurant au coin supérieur gauche de la carte d'identité :

(1) Si le travailleur est porteur d'une carte d'identité il y a lieu d'en reproduire les indications.

B. Volet à remettre au travailleur.

Déclaration à remplir par l'employeur

Mod. II

Referentie-nummer : **N° 80 000 857**

PENSIOEN VAN DE ARBEIDERS

Verklaring van aansluiting

Aansluitings-nummer :

IDENTITEIT VAN DE ARBEIDER (1) (in hoofdletters a.u.b.)

NAAM
 Bijnaam
 Voornamen
 Plaats **MARANYUNDO**
 Gebied **BUGESERA**
 Gewest **KIGALI**
 Datum
 Vader
 Moeder
 Aanvang d. dienst

Inlichtingen betreffende de werkgever
 Naam en voornamen, benaming of sociale reden :

Stamnummer :

Stad of gewest :

Bedrijfszetel (zo nodig) :

Adres :

Inlichtingen betreffende de vorige werkgever
 Naam en voornamen, benaming of sociale reden :

Adres :

Aanduidingen en nummer voorkomend in het kader van de linker bovenhoek van de identiteitskaart :

(1) Indien de arbeider drager is van een identiteitskaart moeten de gegevens hiervan overgenomen worden.

C. Strook door de werkgever te bewaren.

Verklaring door de werkgever aan te vullen

Mod. II

N° de référence : **N° 80 000 858**

PENSION DES TRAVAILLEURS

Déclaration d'affiliation

N° de d'affiliation:

IDENTITE DU TRAVAILLEUR (1) (en lettres capitales s.v.p.)

NOM	RUSHOKE	
Surnom		
Prénoms		
Né à	Lieu	MARANYUNDO
	Circonscription	BUGESERA
	Territoire	KIGALI
	Date	1936
Père	NZIBAHANA	
Mère	GAKUNZI	
Début de service	1-12-1958	

Renseignements concernant l'employeur
 Nom et prénoms, dénomination ou raison sociale :
 Gouvernement Général
 Service Territorial
 N° matricule :
 Ville ou territoire : KIGALI
 Siège d'exploitation (s'il y a lieu) :
 Adresse : KIGALI

Renseignements concernant l'employeur précédent
 Nom et prénoms, dénomination ou raison sociale :
 ROUTE
 Adresse : BUGESERA

Indications et numéro inscrits dans le cadre figurant au coin supérieur gauche de la carte d'identité :

(1) Si le travailleur est porteur d'une carte d'identité il y a lieu d'en reproduire les indications.

A. Volet à transmettre à la Caisse des Pensions.

Déclaration à remplir par l'employeur

Mod. II

Referentie-nummer : **N° 80 000 858**

PENSIOEN VAN DE ARBEIDERS

Verklaring van aansluiting

Aansluitings-nummer :

IDENTITEIT VAN DE ARBEIDER (1) (in hoofdletters a.u.b.)

NAAM	Bijnaam	
	Voornamen	1-12-1936
Geboren te	Plaats	
	Gebied	
	Gewest	
Datum		
Vader		
Moeder		
Aanvang d. diensten		

Inlichtingen betreffende de werkgever
 Naam en voornamen, benaming of sociale reden :

 Stamnummer :
 Stad of gewest :
 Bedrijfszetel (zo nodig) :
 Adres :

Inlichtingen betreffende de vorige werkgever
 Naam en voornamen, benaming of sociale reden :

 Adres :

Aanduidingen en nummer voorkomend in het kader van de linker bovenhoek van de identiteitskaart :

(1) Indien de arbeider drager is van een identiteitskaart moeten de gegevens hiervan overgenomen worden.

B. Strook aan de arbeider te overhandigen.

Verklaring door de werkgever aan te vullen

Mod. II

N° de référence : **N° 80 000 858**

PENSION DES TRAVAILLEURS

Déclaration d'affiliation

Numéro

d'affiliation:

IDENTITE DU TRAVAILLEUR (1) (en lettres capitales s.v.p.)

NOM RUSHOKE
Surnom
Prénoms
Lieu MARANYUNDO
Circscription BUGESERA
Territoire KIGALI
Date 1936
Père NZIBAHANA
Mère GAKUNZI
Début de service 1-12-1958

Renseignements concernant l'employeur
Nom et prénoms, dénomination ou raison sociale :

Gouvernement Général
Service territorial

N° matricule :

Ville ou territoire : KIGALI

Siège d'exploitation (s'il y a lieu) :

Adresse : KIGALI

Renseignements concernant l'employeur précédent
Nom et prénoms, dénomination ou raison sociale :

ROUTE

Adresse : BUGESERA

Indications et numéro inscrits dans le cadre figurant au coin supérieur gauche de la carte d'identité :

(1) Si le travailleur est porteur d'une carte d'identité il y a lieu d'en reproduire les indications.

B. Volet à remettre au travailleur.

Déclaration à remplir par l'employeur

Mod. II

Referentie-nummer : **N° 80 000 858**

PENSIOEN VAN DE ARBEIDERS

Verklaring van aansluiting

Aansluitings-nummer :

IDENTITEIT VAN DE ARBEIDER (1) (in hoofdletters a.u.b.)

NAAM
Bijnaam
Voornamen MARANYUNDO
Plaats MARANYUNDO
Gebied MARANYUNDO
Gewest MARANYUNDO
Datum
Vader
Moeder
Aanvang d. diensten

Inlichtingen betreffende de werkgever
Naam en voornamen, benaming of sociale reden :

Stamnummer :

Stad of gewest :

Bedrijfszetel (zo nodig) :

Adres :

Inlichtingen betreffende de vorige werkgever
Naam en voornamen, benaming of sociale reden :

Adres :

Aanduidingen en nummer voorkomend in het kader van de linker bovenhoek van de identiteitskaart :

(1) Indien de arbeider drager is van een identiteitskaart moeten de gegevens hiervan overgenomen worden.

C. Strook door de werkgever te bewaren.

Verklaring door de werkgever aan te vullen

Mod. II

N° de référence : **N° 80 000 859**

PENSION DES TRAVAILLEURS

Déclaration d'affiliation

Numéro

d'affiliation:

IDENTITE DU TRAVAILLEUR (1) (en lettres capitales s.v.p.)

NOM **SENYANZOBE**
 Surnom
 Prénoms
 Lieu **RUKINDO**
 Circonscription **BUGESERA**
 Territoire **KIGALI**
 Date ~~1955~~ **1926**
 Père ~~KAMA HARASHA~~ **MUGASA**
 Mère ~~KAMA HARASHA~~ **KAMASHARA**
 Début de service **1-12-1958**

Renseignements concernant l'employeur
 Nom et prénoms, dénomination ou raison sociale :
Gouvernement General
Service Territorial

N° matricule :
 Ville ou territoire : **KIGALI**
 Siège d'exploitation (s'il y a lieu) :

Adresse : **KIGALI**

Renseignements concernant l'employeur précédent
 Nom et prénoms, dénomination ou raison sociale :
ROUTE

Adresse : **BUGESERA**

Indications et numéro inscrits dans le cadre figurant au coin supérieur gauche de la carte d'identité :

(1) Si le travailleur est porteur d'une carte d'identité il y a lieu d'en reproduire les indications.

A. Volet à transmettre à la Caisse des Pensions.

Déclaration à remplir par l'employeur

Mod. II

Referentie-nummer : **N° 80 000 859**

PENSIOEN VAN DE ARBEIDERS

Verklaring van aansluiting

Aansluitings-nummer :

IDENTITEIT VAN DE ARBEIDER (1) (in hoofdletters a.u.b.)

NAAM **SENYANZOBE**
 Bijnaam
 Voornamen
 Plaats **RUKINDO**
 Gebied **BUGESERA**
 Gewest **KIGALI**
 Datum ~~1955~~ **1926**
 Vader ~~KAMA HARASHA~~ **MUGASA**
 Moeder ~~KAMA HARASHA~~ **RUKINDO**
 Aanvang d. diensten

Inlichtingen betreffende de werkgever
 Naam en voornamen, benaming of sociale reden :

Stamnummer :
 Stad of gewest :
 Bedrijfszetel (zo nodig) :

Adres :

Inlichtingen betreffende de vorige werkgever
 Naam en voornamen, benaming of sociale reden :

Adres :

Aanduidingen en nummer voorkomend in het kader van de linker bovenhoek van de identiteitskaart :

(1) Indien de arbeider drager is van een identiteitskaart moeten de gegevens hiervan overgenomen worden.

B. Strook aan de arbeider te overhandigen.

Verklaring door de werkgever aan te vullen

Mod. II

N° de référence : **N° 80 000 859**

PENSION DES TRAVAILLEURS

Déclaration d'affiliation

Numéro d'affiliation:

IDENTITE DU TRAVAILLEUR (1) (en lettres capitales s.v.p.)

NOM SENYANZOBE
Surnom
Prénoms
 Lieu RUKINDO
 Circonscription BUGESERA
 Territoire KIGALI
 Date ~~MUGASA~~ 1926
 Père ~~MUGASA~~ MUGASA
 Mère ~~MUGASA~~ KAMASHARA
 Début de service 1-12-1958

Renseignements concernant l'employeur
 Nom et prénoms, dénomination ou raison sociale :
 Gouvernement Général
 Service Territorial
 N° matricule :
 Ville ou territoire : KIGALI
 Siège d'exploitation (s'il y a lieu) :
 Adresse : KIGALI

Renseignements concernant l'employeur précédent
 Nom et prénoms, dénomination ou raison sociale :
 ROUTE
 Adresse : BUGESERA

Indications et numéro inscrits dans le cadre figurant au coin supérieur gauche de la carte d'identité :

(1) Si le travailleur est porteur d'une carte d'identité il y a lieu d'en reproduire les indications.

B. Volet à remettre au travailleur.

Déclaration à remplir par l'employeur

Mod. II

Referentie-nummer : **N° 80 000 859**

PENSIOEN VAN DE ARBEIDERS

Verklaring van aansluiting

Aansluitings-nummer:

IDENTITEIT VAN DE ARBEIDER (1) (in hoofdletters a.u.b.)

NAAM SENYANZOBE
 Bijnaam
 Voornamen
 Plaats
 Gebied
 Gewest
 Datum
 Vader
 Moeder
 Aanvang d. dienst:

Inlichtingen betreffende de werkgever
 Naam en voornamen, benaming of sociale reden :
 Stamnummer :
 Stad of gewest :
 Bedrijfszetel (zo nodig) :
 Adres :

Inlichtingen betreffende de vorige werkgever
 Naam en voornamen, benaming of sociale reden :
 Adres :

Aanduidingen en nummer voorkomend in het kader van de linker bovenhoek van de identiteitskaart :

(1) Indien de arbeider drager is van een identiteitskaart moeten de gegevens hiervan overgenomen worden.

C. Strook door de werkgever te bewaren.

Verklaring door de werkgever aan te vullen

Mod. II

N° de
référence : **N° 80 000 862**

PENSION DES TRAVAILLEURS

Déclaration d'affiliation

Numéro
d'affiliation:

IDENTITE DU TRAVAILLEUR (1) (en lettres capitales s.v.p.)

NOM	K A B E B A	
Surnom	-	
Prénoms	-	
Né à	Lieu	C A H E M B E
	Circonscription	B U S E S E R A
	Territoire	K I S A L I
	Date	1 9 3 5
Père	B W A N K I M A	
Mère	N Y I R A B U Y A N G E	
Début de service	1 - 4 - 1 9 5 9	

Indications et numéro inscrits dans
le cadre figurant au coin supérieur
gauche de la carte d'identité :

(1) Si le travailleur est porteur d'une carte d'identité il y a lieu d'en reproduire les indications.

Renseignements concernant l'employeur

Nom et prénoms, dénomination ou raison sociale :

Gouvernement du R. U.
Service Territorial

N° matricule :

Ville ou territoire : K I G A L I

Siège d'exploitation (s'il y a lieu) :

Adresse : K I G A L I

Renseignements concernant l'employeur précédent

Nom et prénoms, dénomination ou raison sociale :

R O U T E B O

Adresse : B U S E S E R A

B. Volet à remettre au travailleur.

Déclaration à remplir par l'employeur

Mod. II

Referentie-
nummer : **N^o 80 000 862**

PENSIOEN VAN DE ARBEIDERS

Verklaring van aansluiting

Aansluitings-
nummer :

IDENTITEIT VAN DE ARBEIDER (1) (in hoofdletters a.u.b.)

NAAM	<i>Handwritten: HENRI VAN DER WERF</i>	Inlichtingen betreffende de werkgever Naam en voornamen, benaming of sociale reden :	
Bijnaam		
Voornamen		
Geboren te {		Plaats	Stamnummer :
		Gebied	Stad of gewest :
		Gewest	Bedrijfszetel (zo nodig) :
Datum		
Vader	Adres :		
Moeder		
Aanvang d. diensten		Inlichtingen betreffende de vorige werkgever Naam en voornamen, benaming of sociale reden :	

Aanduidingen en nummer voorkomend
in het kader van de linker bovenhoek
van de identiteitskaart:

(1) Indien de arbeider drager is van een identiteitskaart moeten de gegevens hiervan
overgenomen worden.

Adres :

B. Strook aan de arbeider te overhandigen.

Verklaring door de werkgever aan te vullen

Mod. II

NO FOLIO NR FOLIO	NO D'ENVOI NR VAN AFZENDING	TRIMESTRE KWARTAAL	NO MATR. DE L'EMPLOYEUR STAMNUMMER VAN DE WERKGEVER	NO CODE-TERRITOIRE GEWESTNUMMER
1	2-06	2-60	796535-701	70101

RELEVÉ DES COTISATIONS - STAAT VAN DE BIJDRAGEN

ASURANCE
DÉCES
VERZEKERING
TEGEN DOODALLOCATIONS FAMILIALES
GEZINSTOELAGENBÉNÉFICIAIRE
RECHTHEBBENDEN

NOM - NAAM	PRÉNOMS - VOORNAMEN	SEXE GESL.	NO D'AFFILIATION AANSLUITINGSNUMMER	PENSIONS - PENSIOENEN				OBSERVATIONS OPMERKINGEN										
				COTISATIONS - BIJDRAGEN														
(1)	(2)	(3)	(4)	1er mois-1ste maand	2e mois-2e maand	3e mois-3e maand	TOTAL - TOTAAL	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	
BAKUNDA		32	2265875															1
BIRIKUNZIRA		*	2265877															2
BUVAMVAGARA KAJYIBWAMI		40	2265880															3
GASHAKABUHAKE		*	2385800															4
GATEGAMBEBA		16	2265883															5
GISHYENDEGERI		*	2385805															6
HITIMANA		17	2265885															7
KABEBA		*	2310447															8
KAGABA		18	2265886															9
KANYABUYEYA		*	2385809															10
KANYENZI		28	2265887															11
KARUHIRWA		30	1888010															12
KAYINAMURA		28	2265947															13
KAYINAMURA		34	2265889															14
MAKERI		*	2385804															15
MUHUTU		*	2339079															16
NDEGEYA		*	2310448															17
NDIBYARIYE		18	2265905															18
NDUGARUGA		*	2385799															19
NGIRUWONSANGA		*	2385808															20
NKURUNZIZA		*	2385801															21
NYABUHINJA		24	2265891															22
NYAMABWANA		*	2265872															23
RUFOKO		*	2385797															24
RUKINGAMUBIRI		*	2385802															25
RUTANAZI		*	2265874															26
RWABILINDA		*	2265894															27
RWABUKAYIRE		35	2265896															28
RWAGASORE		08	2265897															29
SAGIHOBE		*	2310449															30
		*																
			TOTAUX TOTALEN															

RUHENGERI

18651

CAISSE DES PENSIONS DES TRAVAILLEURS DU CONGO
ET DU RUANDA-URUNDI

ETABLISSEMENT PUBLIC INSTITUTE PAR LE DECRET DU 6 JUIN 1956

13 AOUT 1960

Bukavu - B.P. 4000

Avenue du Prince Régent

C. C. P. S. 0250 Tél : 2127 et 2128

Gouvernement du Ruanda-Urundi,
Section Route Bwanacyambwe,
c/o Monsieur le Comptable du
Territoire de

14435

N° A RAPPELER : DTIA-796536-701

ANNEXE(S) : 1.

KIGALI.
(Ruanda-Urundi).

RUHENGERRI



18652

Messieurs,

Me référant à votre relevé de cotisations Modèle V du 1er trimestre 1960, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la Caisse des Pensions a régularisé l'affiliation d'un de vos travailleurs comme suit.

N° d'affiliation erroné	Identité figurant sur Modèle V		N° d'affiliation nouvellement attribué
	Nom	Prénom	
8.046.982	KAVAMAHANGA	-	2.385.810

Pour ce travailleur auquel un nouveau numéro d'affiliation a été attribué, vous trouverez ci-joint une fiche de renseignements que je vous prie de renvoyer à la Caisse des Pensions. Un certificat d'affiliation Modèle III portant ce nouveau numéro vous est expédié par courrier séparé.

Je vous serais obligé de veiller à ce que l'intéressé détienne le certificat d'affiliation portant le numéro seul valable en ce qui le concerne et de renvoyer à la Caisse des Pensions tout autre certificat d'affiliation Modèle III qui serait en sa possession.

D'avance, je vous en remercie.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Fondé de Pouvoirs,

M. BOUCKAERT.

CAISSE DES PENSIONS DES TRAVAILLEURS DU CONGO
ET DU RUANDA-URUNDI

ETABLISSEMENT PUBLIC INSTITUTE PAR LE DECRET DU 6 JUIN 1956

13 AOUT 1960

Bukavu - B.P. 4000

Avenue du Prince Régent

C. C. P. S. 0250 Tél : 2127 et 2128

14433

Gouvernement du Ruanda-Urundi,
Section Route Buganza-Nord,
c/o Monsieur le Comptable (n° 924)
du Territoire de

N° A RAPPELER : DTIA-796532-701

ANNEXE(S) :

~~14426~~

KIGALI.
(Ruanda-Urundi).

Messieurs,

Me référant à votre relevé de cotisations Modèle V du 4ème trimestre 1959, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la Caisse des Pensions a régularisé l'affiliation d'un de vos travailleurs comme suit.

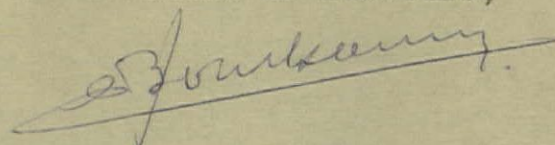
N° d'affilia- tion erroné	Identité figurant sur Modèle V		N° d'affiliation exact
	Nom	Prénom	
.224.197	MODOKA	-	2.243.197

Je vous serais obligé de veiller à ce que ce travailleur détienne le certificat d'affiliation portant le numéro seul valable en ce qui le concerne et de renvoyer à la Caisse des Pensions tout autre certificat Modèle III en sa possession.

D'avance, je vous en remercie.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Fondé de Pouvoirs,



M. BOUCKAERT.

CAISSE DES PENSIONS DES TRAVAILLEURS DU CONGO
ET DU RUANDA-URUNDI

ETABLISSEMENT PUBLIC INSTITUTE PAR LE DECRET DU 6 JUIN 1956

13 AOUT 1960

Bukavu - B.P. 4000

Avenue du Prince Régent

C. C. P. S. 0250 Tél : 2127 et 2128

Gouvernement du Ruanda-Urundi,
Section Route Buliza,
c/o Monsieur le Comptable du
Territoire de K I G A L I.
(Ruanda-Urundi)

N° A RAPPELER : D.T.I.A.

ANNEXE(S) : 796534.70I

2-

14434

Messieurs,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que l'examen du relevé de cotisations Modèle V que vous avez établi pour le 1er trimestre 1960 donne lieu à la remarque exposée ci-après.

Le numéro de référence 80.885.684 a été mentionné par vos soins audit relevé en regard du nom du travailleur KANYAMUGOGORO alors que la déclaration d'affiliation Modèle II prénumérotée 80.885.684 jointe à ce relevé est établie par vous au nom de SEKANYAMBO.

Je vous invite en conséquence à me faire savoir si ces deux noms se rapportent à une seule et même personne, et, dans ce cas, à me communiquer le nom exact de l'intéressé.

Dans l'attente de ce renseignement, la Caisse des Pensions attribue le numéro d'affiliation 2.385.788 à KANYAMUGOGORO et le numéro 2.385.794 à SEKANYAMBO.

Toutefois, s'il s'agit effectivement de deux travailleurs distincts, je vous invite également à me communiquer l'identité complète du travailleur KANYAMUGOGORO en me renvoyant dûment remplie la fiche ci-jointe établie à son nom.

En outre, la Caisse des Pensions a régularisé l'affiliation d'un de vos travailleurs comme suit :

Numéro d'affiliation erroné	Identité figurant sur Modèle V		Numéro d'affiliation nouvellement attribué
	Nom	Prénom	
8.469.859	MUNYAKAZI	-	2.385.789

A DETACHER
SUR VOTRE F

Poste téléph
intérieur n°

..../..

NO FOLIO NR	NO D'ENVOI NR VAN AFZENDING	TRIMESTRE KWARTAAL	NO MATR. DE L'EMPLOYEUR STAMNUMMER VAN DE WERKGEVER	NO CODE-TERRITOIRE GEWESTNUMMER
1	2-06	2-60	796535-701	70101

RELEVÉ DES COTISATIONS - STAAT VAN DE BIJDRAGEN

ASSURANCE DÉCÈS
VERZEKERING TEGEN DOOD

GEZINSTOELAGEN
Milit. coëxemptie Gew. recht militie Agglom. extra cout. Buit. gew. recht aggl.

BÉNÉFICIAIRES RECHTHEBBENDEN
Eggenote Entants Kinderen

MOD. V

NOM - NAAM (1)	PRÉNOMS - VOORNAMEN (2)	SEXE GESL. (3)	No D'AFFILIATION AANSLUITINGSNUMMER (4)	COTISATIONS - BIJDRAGEN				ASSURANCE DÉCÈS VERZEKERING TEGEN DOOD (9)	Milit. coëxemptie Gew. recht militie (10)	Agglom. extra cout. Buit. gew. recht aggl. (11)	BÉNÉFICIAIRES RECHTHEBBENDEN			OBSERVATIONS OPMERKINGEN (14)
				1er mois-1ste maand (5)	2e mois-2e maand (6)	3e mois-3e maand (7)	TOTAL - TOTAAL (8)				Eggenote (12)	Entants (13)	Kinderen (13)	
BAKUNDA		32	2265875											1
BIRIKUNZIRA		*	2265877											2
BUVAMVAGARA KAJYIBWAMI		40	2265880											3
GASHAKABUHAKE		*	2385800											4
GATEGAMBEBA		16	2265883											5
GISHYENDEGERI		*	2385805											6
HITIMANA		17	2265885											7
KABEBA		*	2310447											8
KAGABA		18	2265886											9
KANYABUYEYA		*	2385809											10
KANYENZI		28	2265887											11
KARUHIRWA		30	1888010											12
KAYINAMURA		28	2265947											13
KAYINAMURA		34	2265889											14
MAKERI		*	2385804											15
MUHUTU		*	2339079											16
NDEGEYA		*	2310448											17
NDIBYARIYE		18	2265905											18
NDUGARUGA		*	2385799											19
NGIRUWONSANGA		*	2385808											20
NKURUNZIZA		*	2385801											21
NYABUHINJA		24	2265891											22
NYAMABWANA		*	2265872											23
RUFOKO		*	2385797											24
RUKINGAMUBIRI		*	2385802											25
RUTANAZI		*	2265874											26
RWABILINDA		*	2265894											27
RWABUKAYIRE		35	2265896											28
RWAGASORE		08	2265897											29
SAGIHOBE		*	2310449											30
			*	TOTAUX TOTALEN										

PARAGON, 17, RUE D'IDALIE, BRUXELLES

NO FOLIO NR FOLIO	NO D'ENVOI NR VAN AFZENDING	TRIMESTRE KWARTAAL	NO MATR. DE L'EMPLOYEUR STAMNUMMER VAN DE WERKGEVER	NO CODE-TERRITOIRE GEWESTNUMMER
1	2-06	2-60	796535-701	70101

RELEVÉ DES COTISATIONS - STAAT VAN DE BIJDRAGEN

ASSURANCE DÉCÈS VERZEKERING TEGEN DOOD	ALLOCATIONS FAMILIALES GEZINSTOELAGEN					OBSERVATIONS OPMERKINGEN
	Militaire Gew. recht militie	Agric. extra cont. Buit. gew. recht aggl.	BÉNÉFICIAIRES RECHTHEBBENDEN		1 (14)	
			Épouse Echtgenote	Enfants Kinderen		

NOM - NAAM (1)	PRÉNOMS - VOORNAMEN (2)	SEXE GESL. (3)	No D'AFFILIATION AANSLUITINGSNUMMER (4)	PENSIONS - PENSIOENEN COTISATIONS - BIJDRAGEN				ASSURANCE DÉCÈS VERZEKERING TEGEN DOOD (9)	Militaire Gew. recht militie (10)	Agric. extra cont. Buit. gew. recht aggl. (11)	Épouse Echtgenote (12)	Enfants Kinderen (13)	OBSERVATIONS OPMERKINGEN (14)
				1er mois-1ste maand (5)	2e mois-2e maand (6)	3e mois-3e maand (7)	TOTAL - TOTAAL (8)						
BAKUNDA		32	2265875										1
BIRIKUNZIRA		*	2265877										2
BUVAMVAGARA KAJYIBWAMI		40	2265880										3
GASHAKABUHAKE		*	2385800										4
GATEGAMBEBE		16	2265883										5
GISHYENDEGERI		*	2385805										6
HITIMANA		17	2265885										7
KABEBA		*	2310447										8
KAGABA		18	2265886										9
KANYABUYEYA		*	2385809										10
KANYENZI		28	2265887										11
KARUHIRWA		30	1888010										12
KAYINAMURA		28	2265947										13
KAYINAMURA		34	2265889										14
MAKERI		*	2385804										15
MUHUTU		*	2339079										16
NDEGEYA		*	2310448										17
NDIBYARIYE		18	2265905										18
NDUGARUGA		*	2385799										19
NGIRUWONSANGA		*	2385808										20
NKURUNZIZA		*	2385801										21
NYABUHINJA		24	2265891										22
NYAMABWANA		*	2265872										23
RUFOKO		*	2385797										24
RUKINGAMUBIRI		*	2385802										25
RUTANAZI		*	2265874										26
RWABILINDA		*	2265894										27
RWABUKAYIRE		35	2265896										28
RWAGASORE		08	2265897										29
SAGIHOBE		*	2310449										30

TOTAUX
TOTALEN

No FOLIO NR FOLIO	No D'ENVOI NR VAN AFZENDING	TRIMESTRE KWARTAAL	No MATR. DE L'EMPLOYEUR STAMNUMMER VAN DE WERKGEVER	No CODE-TERRITOIRE GEWESTNUMMER
2	2-06	2-60	796535-701	70101

RELEVÉ DES COTISATIONS - STAAT VAN DE BIJDRAGEN

NOM - NAAM (1)	PRÉNOMS - VOORNAMEN (2)	SEXE GESL. (3)	No D'AFFILIATION AANSLUITINGSNUMMER (4)	PENSIONS - PENSIOENEN				ASSURANCE DÉCÈS VERZEKERING TEGEN DOOD (9)	ALLOCATIONS FAMILIALES GEZINSTOELAGEN					OBSERVATIONS OPMERKINGEN (14)
				COTISATIONS - BIJDRAGEN					Militaire Gew. recht militair (10)	Agglom. extra cont. Buit. gew. recht aggl. (11)	BÉNÉFICIAIRES RECHTHEBBENDEN		(13)	
				1er mois-1ste maand (5)	2e mois-2e maand (6)	3e mois-3e maand (7)	TOTAL - TOTAAL (8)				Epouse Echtgenote (12)	Enfants Kinderen		
SEBUTUKU		*	2385803										1	
SEHENE		*	2385807										2	
SEKABWANA		*	2385798										3	
SEMUGESHI		*	2385806										4	
SENYANZOBE		*	2339080										5	
SERUDONYOLI		31	2265904										6	
													7	
													8	
													9	
													10	
													11	
													12	
													13	
													14	
													15	
													16	
													17	
													18	
													19	
													20	
													21	
													22	
													23	
													24	
													25	
													26	
													27	
													28	
													29	
													30	

TOTAUX
TOTALEN

RELEVÉ DES COTISATIONS - STAAT VAN DE BIJDAGEN

No FOLIO NR FOLIO	No D'ENVOI NR VAN AFZENDING	TRIMESTRE KWARTAAL	No MATR. DE L'EMPLOYEUR STAMNUMMER VAN DE WERKGEVER	No CODE-TERRITOIRE GEWESTNUMMER
1	2-06	2-60	796535-701	70101

ASSURANCE DÉCÈS VERZEKERING TEGEN DOOD	ALLOCATIONS FAMILIALES GEZINSTOELAGEN					MOD. V
	Mileu cotulier Gew. recht mileu	Agglom. extra cot. Buit. gew. recht aggl.	BÉNÉFICIAIRES RECHTHEBBENDEN			
			Épouse Echigenote	Enfants	Enfants Kinderen	
(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	OBSERVATIONS OPMERKINGEN

NOM - NAAM (1)	PRÉNOMS - VOORNAMEN (2)	SEXE GESL. (3)	No D'AFFILIATION AANSLUITINGSNUMMER (4)	PENSIONS - PENSIOENEN COTISATIONS - BIJDAGEN				(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	OBSERVATIONS OPMERKINGEN (14)
				1er mois-1ste maand (5)	2e mois-2e maand (6)	3e mois-3e maand (7)	TOTAL - TOTAAL (8)						
BAKUNDA		32	2265875										
BIRIKUNZIRA		*	2265877										
BUVAMVAGARA KAJYIBWAMI		40	2265880										
GASHAKABUNAKE		*	2385800										
GATEGAMBESA		16	2265883										
GISHYENDEGERI		*	2385805										
HITIMANA		17	2265885										
KABEBA		*	231447										
KAGABA		18	2265886										
KANYABUYEYA		*	2385809										
KANYENZI		28	2265887										
KARUHIRWA		30	1888010										
KAYINAMURA		28	2265947										
KAYINAMURA		34	2265889										
MAKERI		*	2385804										
MUHUTU		*	2339079										
NDEGEYA		*	2310448										
NDIBYARIYE		18	2265905										
NDUGARUGA		*	2385799										
NGIRUWONSANGA		*	2385808										
NKURUNZIZA		*	2385801										
NYABUHINJA		24	2265891										
NYAMABWANA		*	2265872										
RUFOKO		*	2385797										
RUKINGAMUBIRI		*	2385802										
RUTANAZI		*	2265874										
RWABILINDA		*	2265894										
RWABUKAYIRE		35	2265896										
RWAGASORE		08	2265897										
SAGIHOBE		*	2310449										

TOTAUX
TOTALEN

PARAGON, 17, RUE D'IDALIE, BRUXELLES

No FOLIO NR FOLIO	No D'ENVOI NR VAN AFZENDING	TRIMESTRE KWARTAAL	No MATR. DE L'EMPLOYEUR STAMNUMMER VAN DE WERKGEVER	No CODE-TERRITOIRE GEWESTNUMMER
2	2-06	2-60	796535-701	70101

RELEVÉ DES COTISATIONS - STAAT VAN DE BIJDRAGEN

NOM - NAAM (1)	PRÉNOMS - VOORNAMEN (2)	SEXE GESL. (3)	No D'AFFILIATION AANSLUITINGSNUMMER (4)	PENSIONS - PENSIOENEN				ASSURANCE DÉCÈS VERZEKERING TEGEN DOOD (9)	ALLOCATIONS FAMILIALES GEZINSTOELAGEN					OBSERVATIONS OPMERKINGEN (14)
				COTISATIONS - BIJDRAGEN					Millesi contumier Gew. recht milieu (10)	Applom. extra cont. Bart. gew. recht aggr. (11)	BÉNÉFICIAIRES RECHTHEBBENDEN		Enfants Kinderen (13)	
				1er mois-1ste maand (5)	2e mois-2e maand (6)	3e mois-3e maand (7)	TOTAL - TOTAAL (8)				Épouse Echtpartner (12)			
SEBUTUKU		*	2385803										1	
SEHENE		*	2385807										2	
SEKABWANA		*	2385798										3	
SEMUGESHI		*	2385806										4	
SENYANZOBE		*	2339080										5	
SERUDONYOLI		31	2265904										6	
													7	
													8	
													9	
													10	
													11	
													12	
													13	
													14	
													15	
													16	
													17	
													18	
													19	
													20	
													21	
													22	
													23	
													24	
													25	
													26	
													27	
													28	

RUHENGERI



18653

FEUILLE N° 2-

LETTRE N°

DU

Pour ce travailleur auquel un nouveau numéro d'affiliation a été attribué, vous trouverez ci-joint une fiche de renseignements que je vous prie de renvoyer à la Caisse des Pensions. Un certificat d'affiliation Modèle III portant ce nouveau numéro vous est expédié par courrier séparé.

Je vous serais obligé de veiller à ce que l'intéressé détienne le certificat d'affiliation portant le numéro seul valable en ce qui le concerne et de renvoyer à la Caisse des Pensions tout autre certificat d'affiliation Modèle III qui serait en sa possession.

D'avance, je vous en remercie.

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Fondé de Pouvoirs,

M. BOUCKAERT.

N° de
référence :

PENSION DES TRAVAILLEURS

Déclaration d'affiliation

Numéro
d'affiliation:

2385788

IDENTITE DU TRAVAILLEUR (1) (en lettres capitales s.v.p.)

NOM

KANYAMUGOGORO

Surnom

Prénoms

Lieu

Circonscription

Territoire

Date

Père

Mère

Début de service

Indications et numéro inscrits dans
le cadre figurant au coin supérieur
gauche de la carte d'identité :

(1) Si le travailleur est porteur d'une carte d'identité il y a lieu d'en reproduire les
indications.

Renseignements concernant l'employeur

Nom et prénoms, dénomination ou raison sociale :

N° matricule : 796534-701

Ville ou territoire :

Siège d'exploitation (s'il y a lieu) : 70101

Etabli suivant Mod. V n° 700799
du 1/60

Renseignements concernant l'employeur précédent

Nom et prénoms, dénomination ou raison sociale :

Adresse :

N° de
référence :

PENSION DES TRAVAILLEURS

Déclaration d'affiliation

Numéro
d'affiliation :

2385789

IDENTITE DU TRAVAILLEUR (1) (en lettres capitales s.v.p.)

NOM

MUNYAKAZI

Surnom

Prénoms

Lieu

Circconscription

Territoire

Date

Père

Mère

Début de service

Indications et numéro inscrits dans
le cadre figurant au coin supérieur
gauche de la carte d'identité :

(1) Si le travailleur est porteur d'une carte d'identité il y a lieu d'en reproduire les
indications.

Renseignements concernant l'employeur

Nom et prénoms, dénomination ou raison sociale :

N° matricule : 796534-701

Ville ou territoire :

Siège d'exploitation (s'il y a lieu) : 70101

Etabli suivant Mod. V n° 700799

du 1/60

Renseignements concernant l'employeur précédent

Nom et prénoms, dénomination ou raison sociale :

Adresse :

F. Volet à renvoyer à la Caisse des Pensions.

Mod. II

CAISSE DES PENSIONS DES TRAVAILLEURS DU CONGO
ET DU RUANDA-URUNDI

ETABLISSEMENT PUBLIC INSTITUTE PAR LE DECRET DU 6 JUIN 1956

Bukavu - B.P. 4000

Avenue du Prince Régent

C. C. P. S. 0250 Tél : 2127 et 2128

N° A RAPPELER : LTCB-DT
ANNEXE(S) : 792170/001

18

14110

RUHENGARI



18654

Gouvernement du Ruanda-Urundi
Service des T.P.
c/o Monsieur le Comptable (n°924
du Territoire de KIGALI
Ruanda-Urundi

Messieurs,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la Caisse des Pensions des Travailleurs n'est pas en possession de renseignements suffisants en ce qui concerne l'identité de certains de vos travailleurs.

En conséquence, je vous saurais gré de bien vouloir me renvoyer les fiches ci-jointes dûment complétées des indications faisant défaut.

D'avance, je vous en remercie.

Je vous prie d'agréer l'assurance de ma considération distinguée.

Le Fondé de Pouvoirs,

M. Bouckaert.

80891593

PENSION DES TRAVAILLEURS

Déclaration d'affiliation

Numéro d'affiliation **2381228**

IDENTITE DU TRAVAILLEUR (1) (en lettres capitales s.v.p.)

NOM	FASHAHO	
Surnom		
Prénoms		
Né à	Lieu	
	Circonscription	
	Territoire	
Date		
Père		
Mère		
Début de service		

Renseignements concernant l'employeur

Nom et prénoms, dénomination ou raison sociale :

N° matricule : **792170/001**

Ville ou territoire :

Siège d'exploitation (s'il y a lieu) : **70101**

Adresse : **MOD. V N°700744**
du 1/60

Renseignements concernant l'employeur précédent

Nom et prénoms, dénomination ou raison sociale :

Adresse :

Indications et numéro inscrits dans le cadre figurant au coin supérieur de la carte d'identité :

et porteur d'une carte d'identité il y a lieu d'en reproduire les

80001110

PENSION DES TRAVAILLEURS

Déclaration d'affiliation

Numéro
d'affiliation:

2381229

IDENTITE DU TRAVAILLEUR (1) (en lettres capitales s.v.p.)

NOM

GABO

Surnom

Prénoms

Lieu

Né à { Circonscription

Territoire

Date

Père

Mère

Début de service

Indications et numéro inscrits dans
le cadre figurant au coin supérieur
gauche de la carte d'identité :

Si le travailleur est porteur d'une carte d'identité il y a lieu d'en reproduire les

Renseignements concernant l'employeur

Nom et prénoms, dénomination ou raison sociale :

N° matricule : 792170/001

Ville ou territoire :

Siège d'exploitation (s'il y a lieu) : 70101

Adresse : MOD. V N°700744

du 1/60

Renseignements concernant l'employeur précédent

Nom et prénoms, dénomination ou raison sociale :

Adresse :

800001115

PENSION DES TRAVAILLEURS

Déclaration d'affiliation

Numéro
d'affiliation:

2381232

IDENTITE DU TRAVAILLEUR (1) (en lettres capitales s.v.p.)

NOM

GIRINSHUTI

Surnom

Prénoms

Lieu

Circonscription

Territoire

Date

Père

Mère

Début de service

Indications et numéro inscrits dans
le cadre figurant au coin supérieur
gauche de la carte d'identité :

Si le travailleur est porteur d'une carte d'identité il y a lieu d'en reproduire les

Renseignements concernant l'employeur

Nom et prénoms, dénomination ou raison sociale :

N° matricule : 792170/001

Ville ou territoire :

Siège d'exploitation (s'il y a lieu) : 70101

Adresse : MOD. V N°700744
du 1/60

Renseignements concernant l'employeur précédent

Nom et prénoms, dénomination ou raison sociale :

Adresse :

80001119

PENSION DES TRAVAILLEURS

Déclaration d'affiliation

Numéro
d'affiliation:

2381236

IDENTITE DU TRAVAILLEUR (1) (en lettres capitales s.v.p.)

NOM

KABIRIGI III

Surnom

Prénoms

Lieu

Circonscription

Territoire

Date

Père

Mère

Début de service

Indications et numéro inscrits dans
le cadre figurant au coin supérieur
gauche de la carte d'identité :

Si le travailleur est porteur d'une carte d'identité il y a lieu d'en reproduire les

Renseignements concernant l'employeur

Nom et prénoms, dénomination ou raison sociale :

N° matricule : 792170/001

Ville ou territoire :

Siège d'exploitation (s'il y a lieu) : 70101

Adresse : MOD.V N°700744
du 1/60

Renseignements concernant l'employeur précédent

Nom et prénoms, dénomination ou raison sociale :

Adresse :

80001125

PENSION DES TRAVAILLEURS

Déclaration d'affiliation

Numéro
d'affiliation:**2381239**IDENTITE DU TRAVAILLEUR (1) *(en lettres capitales s.v.p.)*

NOM

KABERUKA

Surnom

Prénoms

Lieu

Né à { Circonscription

Territoire

Date

Père

Mère

Début de service

Renseignements concernant l'employeur

Nom et prénoms, dénomination ou raison sociale :

N° matricule : **792170/001**

Ville ou territoire :

Siège d'exploitation (s'il y a lieu) : **70101**Adresse : **MOD. V N°700744**
du 1/60**Renseignements concernant l'employeur précédent**

Nom et prénoms, dénomination ou raison sociale :

Adresse :

Indications et numéro inscrits dans
le cadre figurant au coin supérieur
de la carte d'identité :

est porteur d'une carte d'identité il y a lieu d'en reproduire les

80891550

PENSION DES TRAVAILLEURS

Déclaration d'affiliation

Numéro

d'affiliation:

2381243

IDENTITE DU TRAVAILLEUR (1) (en lettres capitales s.v.p.)

NOM

KAREBA

Surnom

Prénoms

Lieu

Circonscription

Territoire

Date

Père

Mère

Début de service

Indications et numéro inscrits dans
le cadre figurant au coin supérieur
gauche de la carte d'identité :

Le titulaire est porteur d'une carte d'identité il y a lieu d'en reproduire les

Renseignements concernant l'employeur

Nom et prénoms, dénomination ou raison sociale :

N° matricule : 792170/001

Ville ou territoire :

Siège d'exploitation (s'il y a lieu) : 70101

Adresse : MOD.V N°700744

du 1/60

Renseignements concernant l'employeur précédent

Nom et prénoms, dénomination ou raison sociale :

Adresse :

80001102

PENSION DES TRAVAILLEURS

Déclaration d'affiliation

Numéro
d'affiliation:**2381245**

IDENTITE DU TRAVAILLEUR (1) (en lettres capitales s.v.p.)

NOM

MUSRAGWABUGABO

Surnom

Prénoms

Lieu

Né à { Circonscription

Territoire

Date

Père

Mère

Début de service

Renseignements concernant l'employeurNom et prénoms, dénomination ou raison sociale :
.....
.....N° matricule : **792170/001**

Ville ou territoire :

Siège d'exploitation (s'il y a lieu) : **70101**Adresse : **MOD. V N°700744**
..... **du 1/60****Renseignements concernant l'employeur précédent**Nom et prénoms, dénomination ou raison sociale :
.....
.....

Adresse :

Indications et numéro inscrits dans
le cadre figurant au coin supérieur
gauche de la carte d'identité :

Le travailleur est porteur d'une carte d'identité il y a lieu d'en reproduire les

80001114

PENSION DES TRAVAILLEURS

Déclaration d'affiliation

Numéro

d'affiliation:

2381254

IDENTITE DU TRAVAILLEUR (1) (en lettres capitales s.v.p.)

NOM

NKWANGARI

Surnom

Prénoms

Lieu

Circonscription

Territoire

Date

Père

Mère

Début de service

Indications et numéro inscrits dans
le cadre figurant au coin supérieur
gauche de la carte d'identité :

travailleur est porteur d'une carte d'identité il y a lieu d'en reproduire les

Renseignements concernant l'employeur

Nom et prénoms, dénomination ou raison sociale :

N° matricule : 792170/001

Ville ou territoire :

Siège d'exploitation (s'il y a lieu) : 70101

Adresse : MOD.V N°700744

du 1/60

Renseignements concernant l'employeur précédent

Nom et prénoms, dénomination ou raison sociale :

Adresse :

80891584

PENSION DES TRAVAILLEURS

Déclaration d'affiliation

Numéro

d'affiliation: **2381255**IDENTITE DU TRAVAILLEUR (1) *(en lettres capitales s.v.p.)*

NOM

NSABIMANA

Surnom

Prénoms

Lieu

Circonscription

Territoire

Date

Père

Mère

Début de service

Indications et numéro inscrits dans
le cadre figurant au coin supérieur
gauche de la carte d'identité :

Si le travailleur est porteur d'une carte d'identité il y a lieu d'en reproduire les

Renseignements concernant l'employeur

Nom et prénoms, dénomination ou raison sociale :

N° matricule : **792170/001**

Ville ou territoire :

Siège d'exploitation (s'il y a lieu) : **70101**Adresse : **MOD. V N°700744****du 1/60****Renseignements concernant l'employeur précédent**

Nom et prénoms, dénomination ou raison sociale :

Adresse :

80001121

PENSION DES TRAVAILLEURS

Déclaration d'affiliation

Numéro
d'affiliation:

2381260

IDENTITE DU TRAVAILLEUR (1) (en lettres capitales s.v.p.)

NOM

RWAKAGABO

Surnom

Prénoms

Lieu

Circonscription

Territoire

Date

Père

Mère

Début de service

Indications et numéro inscrits dans
le cadre figurant au coin supérieur
gauche de la carte d'identité :

Si le titulaire est porteur d'une carte d'identité il y a lieu d'en reproduire les

Renseignements concernant l'employeur

Nom et prénoms, dénomination ou raison sociale :

N° matricule : 792170/001

Ville ou territoire :

Siège d'exploitation (s'il y a lieu) : 70101

Adresse : MOD. V N°700744
du 1/60

Renseignements concernant l'employeur précédent

Nom et prénoms, dénomination ou raison sociale :

Adresse :

80001113

PENSION DES TRAVAILLEURS

Déclaration d'affiliation

Numéro
d'affiliation:

2381262

IDENTITE DU TRAVAILLEUR (1) (en lettres capitales s.v.p.)

NOM

RUCIRA

Surnom

Prénoms

Lieu

Né à { Circonscription

Territoire

Date

Père

Mère

Début de service

Indications et numéro inscrits dans
le cadre figurant au coin supérieur
gauche de la carte d'identité :

Si le travailleur est porteur d'une carte d'identité il y a lieu d'en reproduire les

Renseignements concernant l'employeur

Nom et prénoms, dénomination ou raison sociale

N° matricule : 792170/001

Ville ou territoire :

Siège d'exploitation (s'il y a lieu) : 70101

Adresse : MOD.V N°700744

du 1/60

Renseignements concernant l'employeur précédent

Nom et prénoms, dénomination ou raison sociale

Adresse :

PENSION DES TRAVAILLEURS

80891545

Déclaration d'affiliation

Numéro
d'affiliation: 2381263

IDENTITE DU TRAVAILLEUR (1) (en lettres capitales s.v.p.)

NOM

RUSINE

Surnom

Prénoms

Lieu

Né à } Circonscription

Territoire

Date

Père

Mère

Début de service

Indications et numéro inscrits dans
le cadre figurant au coin supérieur
gauche de la carte d'identité :

Si le travailleur est porteur d'une carte d'identité il y a lieu d'en reproduire les

Renseignements concernant l'employeur

Nom et prénoms, dénomination ou raison sociale :

N° matricule : 792170/001

Ville ou territoire :

Siège d'exploitation (s'il y a lieu) : 70101

Adresse : MOD.V N°700744

du 1/60

Renseignements concernant l'employeur précédent

Nom et prénoms, dénomination ou raison sociale :

Adresse :

80891547

PENSION DES TRAVAILLEURS

Déclaration d'affiliation

Numéro

d'affiliation:

2381264

IDENTITE DU TRAVAILLEUR (1) *(en lettres capitales s.v.p.)*

NOM

RWIBASIRA

Surnom

Prénoms

Lieu

Circonscription

Territoire

Date

Père

Mère

Début de service

Indications et numéro inscrits dans
le cadre figurant au coin supérieur
gauche de la carte d'identité :

Le travailleur est porteur d'une carte d'identité il y a lieu d'en reproduire les

Renseignements concernant l'employeur

Nom et prénoms, dénomination ou raison sociale :

N° matricule : 792170/001

Ville ou territoire :

Siège d'exploitation (s'il y a lieu) : 70101

 Adresse : MOD. V N°700744
du 1/60
Renseignements concernant l'employeur précédent

Nom et prénoms, dénomination ou raison sociale :

Adresse :

80891568

PENSION DES TRAVAILLEURS

Déclaration d'affiliation

Numéro
d'affiliation:

2381265

IDENTITE DU TRAVAILLEUR (1) (en lettres capitales s.v.p.)

NOM SEBINYAVANGA

Surnom

Prénoms

Lieu

GISOSI

Circonscription

BWANACYAMBGE

Territoire

KIGALI

Date

Père

Mère

Début de service

Indications et numéro inscrits dans
le cadre figurant au coin supérieur
gauche de la carte d'identité :(1) Si le travailleur est porteur d'une carte d'identité il y a lieu d'en reproduire les
indications.

Renseignements concernant l'employeur

Nom et prénoms, dénomination ou raison sociale :

N° matricule : 792170/001

Ville ou territoire :

Siège d'exploitation (s'il y a lieu) : 70101

Adresse : MOD.V N°700744

du 1/60

Renseignements concernant l'employeur précédent

Nom et prénoms, dénomination ou raison sociale :

Adresse :

VOLET B A RENVoyer A LA CAISSE DES PENSIONS

80891551

PENSION DES TRAVAILLEURS

Déclaration d'affiliation

Numéro
d'affiliation:**2381227**IDENTITE DU TRAVAILLEUR (1) *(en lettres capitales s.v.p.)*

NOM

CYABUKOMBE

Surnom

Prénoms

Lieu

Circonscription

Territoire

Date

Père

Mère

Début de service

Indications et numéro inscrits dans
le cadre figurant au coin supérieur
gauche de la carte d'identité :(1) Si le travailleur est porteur d'une carte d'identité il y a lieu d'en reproduire les
indications.**Renseignements concernant l'employeur**

Nom et prénoms, dénomination ou raison sociale :

N° matricule : **792170/001**

Ville ou territoire :

Siège d'exploitation (s'il y a lieu) : **70101**Adresse : **MOD. V N°700744**
du 1/60**Renseignements concernant l'employeur précédent**

Nom et prénoms, dénomination ou raison sociale :

Adresse :

VOLET B A RENVOYER A LA CAISSE DES PENSIONS

PENSION DES TRAVAILLEURS

Déclaration d'affiliation

Numéro

d'affiliation:

2381258**80891552**IDENTITE DU TRAVAILLEUR (1) *(en lettres capitales s.v.p.)*

NOM

NZIGIRA

Surnom

Prénoms

FRANCOIS

Lieu

K

Né à } Circonscription

BULIZA

Territoire

KIGALI

Date

Père

Mère

Début de service

NOVEMBRE 1959Indications et numéro inscrits dans
le cadre figurant au coin supérieur
gauche de la carte d'identité :(1) Si le travailleur est porteur d'une carte d'identité il y a lieu d'en reproduire les
indications.**Renseignements concernant l'employeur**

Nom et prénoms, dénomination ou raison sociale :

N° matricule : **792170/001**

Ville ou territoire :

Siège d'exploitation (s'il y a lieu) : **70101**Adresse : **MOD. V N°700744****du 1/60****Renseignements concernant l'employeur précédent**

Nom et prénoms, dénomination ou raison sociale :

Adresse :

VOLET B A RENVoyer A LA CAISSE DES PENSIONS

7.843 ✓

2.110 ✓

270 ✓

10.223 ✓

Cedote

270.

20

Vu et vérifié,

Reçu
payé suivant L.d.C. N° 168 du

28. V. 1950

Le Comptable Territorial de Kigali
924

WINGEN N.

7

OBJET :

«Statut unique»

50/28
Classer à :

Titre et contenu : portant statut des agents de
l'Administration d'Afrique.

Arrêté Royal

N°

du 13.01.59.

Publié

au B.O.

le 01.02.59

N° 3

page 189

fiche
N° 28

fiche
N°

80891546

PENSION DES TRAVAILLEURS

Déclaration d'affiliation

Numéro
d'affiliation:**2381266****IDENTITE DU TRAVAILLEUR (1) (en lettres capitales s.v.p.)**

NOM

SEBUHIRE

Surnom

Prénoms

Lieu

Né à { Circonscription

Territoire

Date

Père

Mère

Début de service

Indications et numéro inscrits dans
le cadre figurant au coin supérieur
gauche de la carte d'identité :

(1) Si le travailleur est porteur d'une carte d'identité il y a lieu d'en reproduire les indications.

Renseignements concernant l'employeur

Nom et prénoms, dénomination ou raison sociale :

N° matricule : **792170/001**

Ville ou territoire :

Siège d'exploitation (s'il y a lieu) : **70101**Adresse : **MOD. V N°700744**
du 1/60**Renseignements concernant l'employeur précédent**

Nom et prénoms, dénomination ou raison sociale :

Adresse :

VOLET B A RENVOYER A LA CAISSE DES PENSIONS

REMUNERATION

SALAIRE		Ration	Logement	Al. fam.
Base	Augment.			

Cred. 24a fo.

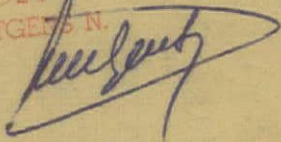
Vu et vérifié,

Reçu payé suivant L.d.C. N° 196 du 29 AVR. 1960

Le Comptable Territorial de Kigali

924

WINTGENS N.



4.738,10
1.943,43
6.681,53 ◊
3.500,00 -
3.181,53 *
500,00
1956
270
269
368
2373
317
9312
64865 *

LV/RSL. 25.7
**CAISSE DES PENSIONS
 DES TRAVAILLEURS DU CONGO BELGE
 ET DU RUANDA-URUNDI**

BUKAVU, LE
 B.P. 4000

11 AOUT 1960

~~SOUS LA GARANTIE DU CONGO BELGE~~

14221

Gouvernement du Ruanda- 7.01.01
 Urundi 793989-001
 4e Direction Générale
 5e Direction : Mines
 c/o Monsieur le Comptable du No 924
 Territoire de KIGALI Ruanda-Urundi

No A RAPPELER : LT.C.-B 33 9.704.508
 ANNEXE(s) :

J'ai l'honneur de vous adresser (voir tableau I) un extrait de votre compte à la Caisse des Pensions concernant les cotisations dont vous êtes redevable à cet organisme.

Les différences éventuelles entre le montant déclaré et le montant rectifié sont détaillées au tableau II ci-dessous.

T A B L E A U I.

Trim. Année	Montant mentionné par l'employeur au relevé Modèle V.	Montant total du relevé rectifié	Montant du versement	Différence en faveur de la Caisse des Pensions
3/59	132	132	néant	132

OBSERVATIONS :

T A B L E A U II.

N° folio	Montants mentionnés par l'employeur				Montants rectifiés				Différence	
	1er mois	2e mois	3e mois	Totaux	1er mois	2e mois	3e mois	Totaux	+	-

RUHENGERI

 18655

Je vous serais obligé de bien vouloir verser la somme de Frs 132 (CENT TRENTE DEUX FRANCS)

au siège de la Caisse des Pensions des travailleurs du Congo Belge et du Ruanda-Urundi par virement ou versement soit

à son compte chèques postaux n° S 0250 à Bukavu,

au compte n° 111 ouvert au nom de cet organisme à la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi à Bukavu.

L'avis de crédit de ce paiement doit porter les mentions suivantes :

- 1) le nom et l'adresse de l'employeur ;
- 2) son numéro matricule ; 793.989-001
- 3) ~~complément~~ cotisations 3e trimestre 19 59 réf. N° N.D. 7602127

Veuillez agréer l'assurance de ma considération distinguée..

Le Chef de Siège,
 M. BOUCKAERT.

Bouckaert

N° de référence : **N° 80 000 162**

PENSION DES TRAVAILLEURS

Déclaration d'affiliation

Numéro d'affiliation:

IDENTITE DU TRAVAILLEUR (1) (en lettres capitales s.v.p.)

NOM	MUBIRIGI	
Surnom		
Prénoms		
Né à	Lieu	
	Circonscription	
	Territoire	
	Date	
Père		
Mère		
Début de service	1.12.1958	

Indications et numéro inscrits dans le cadre figurant au coin supérieur gauche de la carte d'identité :

(1) Si le travailleur est porteur d'une carte d'identité il y a lieu d'en reproduire les indications.

Renseignements concernant l'employeur

Nom et prénoms, dénomination ou raison sociale :

Sont du Rwanda - Umanza

N° matricule : 21483007

Ville ou territoire :

Siège d'exploitation (s'il y a lieu) :

Adresse : Kigali

Renseignements concernant l'employeur précédent

Nom et prénoms, dénomination ou raison sociale :

Adresse :

COUPON

Déposant

Gouvernement du Ruanda-Urundi 7.01.61
 790528-001
 Garage Principal
 Mécanisation T.P.
 c/o Monsieur le Comptable No 934
 B.P. 68 KIGALI Ruanda-Urundi

cotisations dues pour le 2ème trimestre 1960

Versement

de Frs Ct

pour le compte

Série S. N° 0250

effectué le

(1) Timbre du bureau de dépôt

(1)

BULLETIN DE VERSEMENT

Déposant

(1)

à

Montant : Frs Ct

.....
 Frs Ct

pour le compte Série S. N° 0250

de la Caisse des Pensions des Travailleurs du
 Congo Belge et du Ruanda-Urundi à Bukavu.

N° du reg. 218

N° du reg. 220

Date

Date

L'agent des postes

L'agent des postes

TALON DE CONTROLE

Déposant

à

Versement

de Frs Ct

pour le compte

Série S. N° 0250

effectué le

Signature du déposant :

N° du reg. 218

(1)

L'agent des postes

Récépissé de versement

Le déposant est tenu de remplir lisiblement les quatre parties de la formule : soit à l'encre, soit par un moyen quelconque d'impression. Inscrire le motif du versement au verso du coupon.

Versement

de

..... Frs Ct

pour le compte

Série S. N° 0250

de la Caisse des Pensions des Travailleurs du Congo Belge et du Ruanda-Urundi à Bukavu.

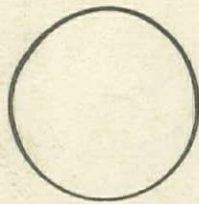
N° du reg. 218

(1)

L'agent des postes

Le montant de la somme versée doit être inscrit au crédit du compte bénéficiaire
endéans les 8 jours. En cas de retard, veuillez en aviser le percepteur.

Timbre de la perception
d'arrivée



Le percepteur

Ce talon doit être envoyé par
premier courrier à la perception
d'attache du bureau d'origine.

Si vous expédiez ou recevez de fréquents envois de fonds, vous
avez intérêt à prendre un compte chèque postal.

Communication

Ce coupon est transmis par l'Office des chèques au bénéficiaire.

Renseignements concernant l'employeur

Gouvernement du Ruanda- Urundi	7.01.01 790528.001
Gavago Principal Mécanisation T.P.	
c/o Monsieur le Comptable	No 924
B.P. 88	KIGALI Ruanda-Urundi
	Kigali

cotisations dues pour le 2ème trimestre 1960

à communiquer au siège de la Caisse des Pensions
des Travailleurs du Congo Belge et du Ruanda-Urundi
à Bukavu, B.P. 4000.

ORDRE DE PAIEMENT A LA BANQUE

de Frs :

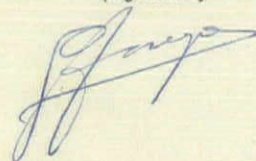
en faveur du compte n° III de la CAISSE DES PENSIONS DES TRAVAILLEURS DU CONGO BELGE ET DU RUANDA-
URUNDI chez la BANQUE CENTRALE DU CONGO BELGE ET DU RUANDA-URUNDI à BUKAVU.

En couverture de ce paiement :

- * { Je vous prie de bien vouloir débiter mon compte chez vous n°.....
 { Je verse à vos caisses.

A, le

(signature)



* (Biffer la mention inutile)

Talon à renvoyer au siège de la Caisse des Pensions des Travailleurs du Congo Belge et du Ruanda-Urundi à Bukavu, B.P. 4000, dûment complété, daté et signé, accompagné de deux exemplaires du relevé de cotisations Modèle V. avant le 31 juillet 1960
N.B.- Un troisième exemplaire du relevé doit être adressé à la Caisse de Compensation à laquelle l'employeur est affilié.

CADRE RESERVE A LA
C. P. T. C. B. R. U.

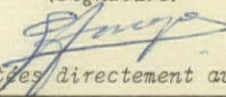
		N° MATRICULE
Gouvernement du Ruanda-Urundi		7.01.01
Garage Principal		790528-001
Mécanisation T.P.		
c/o Monsieur le Comptable		No 924
B.P. 88	KIGALI	Ruanda-Urundi
Siège pour lequel le relevé est établi		Kigali

PENSIONS DES TRAVAILLEURS
COTISATIONS DUES POUR LE 2ème TRIMESTRE 1960 (*)

Le montant des cotisations dues en matière de pensions des travailleurs et portées au relevé Modèle V. soit _____ francs, a été transféré :
au C.C.P. série S. n° 0250 à Bukavu,
au compte n° 111 à la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi à Bukavu.
(biffer la mention inutile)

Je certifie l'exactitude des montants et des renseignements contenus dans ce relevé.

A _____, le _____ 19 _____
(signature)



(*) Les opérations relatives à la compensation des allocations familiales doivent être traitées directement avec la Caisse de Compensation à laquelle l'employeur est affilié.

REMARQUES IMPORTANTES

- 1) Le relevé de cotisations du 2ème trimestre 1960 doit être adressé :
 - a) en deux exemplaires au siège de la Caisse des Pensions des Travailleurs du Congo Belge et du Ruanda-Urundi à Bukavu, B.P. 4000,
 - b) en un exemplaire à la Caisse de Compensation des Allocations Familiales, dans le courant du MOIS DE JUILLET 1960.
- 2) Le versement des cotisations doit être opéré dans le MEME DELAI.
- 3) Pour l'établissement des relevés consultez la NOTE qui vous a été adressée par la Caisse des Pensions.

- 4) Si vous effectuez le paiement des cotisations par virement postal au C.C.P. série S. n° 0250 du siège de la Caisse des Pensions des Travailleurs du Congo Belge et du Ruanda-Urundi à Bukavu, veuillez coller l'étiquette annexée au présent document au dos du talon du bulletin de virement destiné à l'organisme d'assurance.
- 5) Pour vos paiements par transfert bancaire utilisez l'ordre de paiement ci-joint.
- 6) Si vous ne pouvez effectuer le paiement par virement postal ou transfert bancaire utilisez le bulletin de versement ci-joint.

TERRITOIRE KIGALI N. 791483.001	Février	Mars	Total I ^o trimestre	Avril	Mai	Juin	Total 2 ^o trimestre
A. I. M. O.				2.124	1.738	1.738	5.600
Agriculture				2.380	2.364	2.250	6.994
Trablics				778	754	762	2.294
Kanzenze				252	252	252	756
Routes Bwanacyambwe		1.326	1.326	1.470	1.156	1.626	4.252
Bunbogo				286	286	356	928
Buliza		1.544	1.544	1.792	1.816	2.188	5.796
Buganza-Nord	1.716	1.742	3.458	766	1.734	546	3.046
Buganza-Sud		650	650	650	650	662	1.962
Bugesera		858	858	442	442	442	1.326
	1.716	6.120	7.836	10.940	11.192	10.822	32.954
				Total I ^o Trimestre			7.836
				Total général			40.790

RUHENGERI



18656

Consignation :	Avril	16.654
	Mai	5.980
	Juin	18.156
	<u>Total</u>	<u>40.790</u>

PAYE par virement n° 23714 du 27/7/1959

L.D.C. N° II3 - I31 - I57
du 27/7/59.

Le Comptable de KIGALI
WINTGENS

TERRITOIRE DU RUANDA HRUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE KIGALI

N° /

RUHENGERI



REQUISITOIRE POUR TRANSPORT AUTOMOBILE

Le transporteur **TRAMIKAT**
résidant à **USA**
est prié d'effectuer le transport par benne, camion, camionnette
~~des marchandises de~~ **Nzeyabandi Boniface "chauffeur T.P.A."**

Motif: Rejoint poste d'Attache
de **Kigali** à **USA**

soit **297** kms à **1** FRS = **297** frs

Deux cent nonante sept francs

Kigali, le **1. Octobre 1960**

inscrit à la fiche **BI/4**
du bud, get

sous le poste N°

L'Administrateur de Territoire,

Residence du Ruanda.
Secteur Vétérinaire : Kisenyi-Ruhengeri-Kibuye.

Vu et vérifié et porté en *devis*
au L.C. N° *61* du *25/3/56*
Le Comptable Territorial, 931.
[Signature]

BON de DEPENSE.

Pour salaires des artisans et des travailleurs pour la construction d'une Remise-hangar dans le Centre Vétérinaire de Mukingo, suivant listes de paie en annexe.

Soit : 8.160,50
1.126,65
9.287,15
F.C.I.- 1% : 92,-
Total : 9.379,15 fr.



Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de :
Neuf mille trois cent septante neuf francs 15%

Le Chef du Secteur Vétérinaire.
Dr. Weber.

[Signature]

Pour approbation et imputation à l'art. 031/01 du B.E.-55
et inscription à la fiche Mod. I-ter.

Le sous-gestionnaire des Crédits:
Dr. Weber.

[Signature]

Kisenyi, le 23/3/1956.

Pour acquit :

L'Auxiliaire Vétérinaire Adj. ppl.
Duhem P.H.

[Signature]

Témoin au paiement :

L'Assistant Vétérinaire Gatera Antoine.

Paie
[Signature]
DUHEM P.
Aux. Vet. Ruhengeri

Ruanda Urundi.
 Résidence du Ruanda.
 Territoires de Ruhengeri, Kisenyi et Ryumba.
 Service de l'Agriculture.

Ruhengeri 31/7/48

Journal de route.

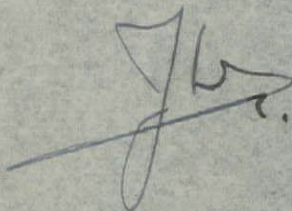
Voyages di 1 au 31 Juillet effectués par Monsieur Jean Lens Agronome
 à Ruhengeri (en congé statutaire du 5 au 19 inclus.)

Dates	Etapes parcourues	Motif du déplacement	Km. : :auto:	Port:Km.:	Saláire:	Total
22/7	:Kagogo, Kabona : Kagogo.	:Visite régie Ruberu- :-ka et reboisements avec :Ing. Forest. GILLET	: 3	: Pag 15:	: 3	: 9
24/7	:Ruhengeri, Katumba :Ruhengeri.	:Remplacé au marché :café Agr. Adj. Van : Muldèrè, malade.	: 120:	: :	: :	: :
26/7	:Ruhengeri, Mutura :Ruhengeri.	:Percée à la dynamite: :des obstacles à l'a- :-menée d'eau au chantier :Pochet de la Mutura.:	: 90:	: :	: :	: :
27/7	:Ruhengeri, Kinigi :Ruhengeri.	:Mise en train de la :Lutte anti érosion à :la Régie Pyrèthre.	: 22:	: :	: :	: :
28/7	:Ruhengeri, Rugimbu :Mbwe, Ruhengeri.	:Demande coupe de bois :Daublain. Travaux de :pépinières café et :reboisements.	: 60:	: :	: :	: :
30/7	:Ruhengeri, Nyamukongoro :Kabaya, Ruhengeri	: Drainage marais :Nyamukongoro, et visite :secteur Kabaya.	: II 6:	: :	: :	: :
Totaux			408 Km.			9 Frs

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de Neuf Francs
 pour frais de portage.

Ruhengeri le 31 Juillet 1948
 L'Agronome J. LENS.

Approuvé quant à l'opportunité des
 déplacements.
 Le Résident du Ruanda.




*Provisoirement
 Reçu en dépenses n° 1. 88
 du 31/7/48
 Le compt. Jean Janssen*

RESIDENCE DU RUANDA
Territoire de Ruhengeri.

REGIE PYRETHRE et REBOISEMENTS.

RUHENGERI



18661

FACTURE

Monsieur SPITANLS, C. Colon à KINIGI,

Doit à la Régie Pyréthre et Reboisements, pour fourniture de:

100 stères de bois de chauffage pour séchoirs, à 15 frs le stère

soit 1.500,00 frs

Taxe gouvernementale sur idem à 10 frs le stère=1.000,00 frs

2.500,00 frs

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de DEUX MILLE
CINQ CENTS francs.

Kinigi, le 30 novembre 1948
Le Directeur Régie Pyréthre et Reboisements
WILLEMS

Willems
Pour acquit

Perçu taxe gouvernementale de 10 frs le stère, sur 100
stères, soit la somme de MILLE francs.

Ruhengeri, le
Le Comptable Territorial
JANSSENS

*Pris en recouvrement
le n° 32 du 9/12/48
Le compt. deuit Janssens*



Reçu du Comptable Territorial de Ruhengeri la
somme de TROIS MILLIONS CINQ CENT QUATRE VINGT TROIS MILLE
NEUF CENT ET SIX FRANCS, provenant de la perception des impôts
indigènes pendant le mois de février 1956.-

ADDITIONNELS:

1956

Le n° 66

15.093 I.C.	à	40 frs =	603.720,- frs
2.614 I.S.	à	40 frs =	104.560,- frs
8.479 I.B.	à	30 frs =	254.370,- frs

1955

399 I.C.	à	36 frs =	14.364,- frs
58 I.S.	à	36 frs =	2.088,- frs
201 I. B.	à	15 frs =	3.015,- frs

982.117,- frs

RACHAT PRESTATIONS

Le n° 67

1956:	15.093 I.C	à 169 frs=	2.550.717,- frs
1955:	399 I.C	à 128 frs=	51.072,- frs

2.601.789,- frs

3.583.906,- frs
=====

Ruhengeri, le 28 février 1956
LE COMPTABLE CENTRALISATEUR C.A.C
A. JOOSTEN.-



AVIS D'IMPUTATION DIRECTE.-

Le Comptable de Ruhengeri fait savoir au gestionnaire de crédit *Garage STA Kamukusa* qu'il a dépensé pour son compte les sommes ci-après:

Detail des dépenses	Montant	Imputation	Ordonnance	
			poste du livre de caisse	Date
<i>Sal. mars chauffeur civil ambulancier Sebahinyi D.</i>	<i>1.173,50</i>	<i>3056 art 87</i>	<i>95</i>	<i>31/3/56</i>
<i>Sal. + out</i>	<i>1162,50</i>			
<i>Fei</i>	<i>11 -</i>			

Ruhengeri, le *31/3* 1956
 LE COMPTABLE TERRITORIAL S.I.-
 SCHMIT L.-

Junif

1.173,50

Frs

Vu et vérifié et porté en compte
au L.C. N° 95 31/3/56

BON DE DÉPENSE pour la somme quatre

de (1) Mille cent septante trois 75 50
motif (2) Sal mais chauffeur - civil
Ambulance - Sebatury D.

Sal. ind. 1162,50
Fe 11
1173,50

A Sebatury, le 31/3 1956
Le (3) quatre

Vu payer : Le ou les temoins,
Gouacourt;
Kris

Livre de caisse n°

Vu pour approbation, vérification et imputation à charge de l'article
du et inscription à la fiche mod. I ter n°
le
Le

(1) En toutes lettres.
(2) Motif de la dépense avec toutes indications permettant la vérification.
(3) Chef de poste ou autre qualité du fonctionnaire qui établit le bon.

Service du Personnel



Résidence d' Ruanda
Territoire (1) Ruhengeri

ETAT DES SOMMES A LIQUIDER PAR l'Ordonnateur-Trésorier d'Usumbura

le Comptable Territorial de Ruhengeri (1)

A Monsieur Bohendo A Etat Civil M Poste d'attache Ruhengeri
Grade Assistant Administratif B.B.A. (1)
B.C.B. N° à
SOCOBANQUE

à titre d'indemnités de restaurant - d'hébergement - de brousse (1)
Pour la période du 1/7/55 au 31/12/55

Nombre de jours de brousse (1)	janvier	mai	septembre
	février	juin	octobre
	mars	juillet	novembre
	avril	août	décembre

Handwritten values: 43, 27, 9, 0

Nombre de jours (1) Indemnités de restaurant
Indemnités d'hébergement

Taux de l'indemnité 13 F/jour

- (1) ANNEXES : Feuille de route N°
- Attestation N°
- Journal de route
- Feuille de tâche

Total	<u>559</u>
% Index	<u>359</u>

Imputation
B.O. Art 63 littera 03 Frs 559
B.O. Art. littera Frs

Total général à liquider : 559
Pour acquit. 359

Ruhengeri, le 29/12/55
Le Comptable Territorial, (1)
Le Directeur Provincial du Personnel
[Signature]

(1) Supprimer la mention inutile.

RECU du Comptable Territorial de Ruhengeri la somme de
 DEUX MILLIONS NEUF CENT ET SEIZE MILLE TROIS CENT QUARANTE SIX
 FRANCS, provenant de la perception des impôts indigènes durant
 le mois de mars 1956.



ADDITIONNELS

Ex. 1955:

140 IC. à 36 = 5.040,-
 20 IS. à 36 = 720,-
 36 IB. à 16 = 540,-

Ex. 1956

12.524 IC. à 40 = 500.960,-
 1.601 IS. à 40 = 64.040,-
 7.019 IB. à 30 = 210.570,- = 781.870,-

RACHATS PRESTATIONS

Ex. 1955.

140 IC. à 128 = 17.920

Ex. 1956

12.524 IC à 169 = 2.116.556,- = 2.134.476,-

 2.916.346,-

Ruhengeri, le 31 mars 1956.-
 LE COMPTABLE CENTRALISATEUR des CAC
 A. JOOSTEN.-

lc n° 112

lc n° 113

Handwritten notes and scribbles in the bottom center of the page.

RUANDA-URUNDI

PROFIN

N° 8/56

Service du Personnel

Résidence d. *Ruanda*

Territoire (1) *Ruhengeri*

Vu et vérifié et porté en *dépense*
au L. C. N° *38* du *14/1/56*
Le Comptable Territorial, 9312

ETAT DES SOMMES A LIQUIDER PAR l'Ordonnateur Trésorier d'Usumbura

le Comptable Territorial de *Ruhengeri* (1)

A Monsieur *Eshendo A* Etat Civil *M* Poste d'attache *Ruhengeri*

Grade *Auxiliaire Agri* B.B.A. (1)
B.C.B. N° à
SOCOBANQUE

à titre d'indemnités de ~~restaurant~~ d'hébergement - de brousse (1)

Pour la période du *1/7/55* au *3/12/55*

Nombre de jours de brousse (1) <i>9-1</i>	janvier	mai	septembre	<i>16</i>
	février	juin	octobre	<i>10</i>
	mars	juillet <i>27</i>	novembre	<i>18</i>
	avril	août <i>30</i>	décembre	<i>8</i>
				<i>7</i>

43

Nombre de jours (1)	Indemnités de restaurant	<i>13 francs par jour</i>	<i>43 x 13 = 559</i>	<i>1183</i>
	Indemnités d'hébergement			
Taux de l'indemnité				



(1) ANNEXES : Feuille de route N°
Attestation N°
Journal de route *6*
Feuille de tâche

Total *1183*
% Index *-*

Total général à liquider : *1183*

Imputation
B.O. Art. *63* littera *03* Frs *1183*
B.O. Art. littera Frs

Pour acquit, [Signature]

Ruhengeri, le *14/1/56*
Le Comptable Territorial, (1)
~~Le Directeur Provincial du Personnel,~~

Reimb - *1183*
- 589 -
624

[Signature]

(1) Supprimer la mention inutile.

statistiques de l'activité mensuelle - décembre 1955.-

Vis. O.P.P.J.	= 9
Vis. à la C.P.C.	= 1
Apparitions au Tribunal de Territoire (en deux journées)	= 3
Actes d'Etat Civil	= 1
Livrets d'identité signés	= 60
Contrôles constructions	= 3
Causeries données aux évolués	= 1
Autres assistances à des réunions d'évolués	= 2
Réunion avec chefs	= 1
Réunion avec chefs et s/chefs	= 1
Réunion conseil de famille d'un chef défunt	= 1
Réunion conseil d'entreprise mine	= 1
Théorie au D.S.T.	= 1
Contrôles travaux fumettes expérimentales	= 3
Inspection sous-cheferie	= 1
Contrôle perception I.I.	= 1
Contrôle secrétaire-comptable de chefferie	= 1
Elaboration du Rapport Annuel A.I.P.C.	= 1



X

X X

REMARQUES: Préparation avec le chef et exécution suivant les instructions de Monsieur le Résident de réformes politiques aboutissant à la suppression d'une chefferie et de 13 sous-chefferies, ainsi qu'à la cessation des services de 17 sous-chefs destinés ou désignés.

Ruhengeri, le 31 décembre 1955

L'Administrateur de Territoire, A. G'ARIAL.-



Relevé des amendes forfaitaires perçues
des indigènes au cours du mois d'octobre 1955.

N° P.V.	: NOMS	: Montant	: Quittance	: Dates
244/Jo.	: Mubingo	: 200	: 311.991	: 6.12.55
245/Jo.	: Muryemanza	: 400	: 311.990	: 6.12.55
235/Jo.	: Mipira	: 500	: 311.992	: 13.12.55
236/Jo.	: Ndensuzumu	: 50	: 311.993	: 14.12.55
236/Jo.	: Ntibarora	: 50	: 311.994	: 14.12.55
236/Jo.	: Karaboshya	: 50	: 311.995	: 14.12.55
237/Jo.	: Kamanutse	: 200	: 312.096	: 19.12.55
238/Jo.	: Rusigayeho	: 200	: 312.096	: 19.12.55
238/Jo.	: Nkenka	: 200	: 312.097	: 19.12.55
238/Jo.	: Butero	: 200	: 312.098	: 19.12.55
238/Jo.	: Karemera	: 200	: 312.099	: 19.12.55

: 2,250,- :

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme des
DEUX MILLE DEUX CENT CINQUANTE FRANCS.

Ruhengeri, le 10 janvier 1956.
L'Officier de Police Judiciaire.,
A. JOOSTEN.,

Quitt 931/0307/1^e
6.

-K.D-
TERRITOIRE DU RUANDA URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGERI


Relevé des amendes judiciaires et frais de
ce perçus par le Juge de Police Supplément JOOSTEN, A.
Mois de Décembre 1955.-

	no Jgt.	Montant Amend. Just.	Frais	Total	Quitt.	Dates
1. Cobobo	104/Jo.	200,-	21,-	221,-	312027/B	27.12.55
2. Mukangahe	105/Jo.	200,-	1,20	201,20	312028/B	"
3. Mis rero	"	200,-	1,20	201,20	312029/B	"
4. Serugari	"	200,-	1,20	201,20	312029/B	"
5. Kivurivundi	"	200,-	1,20	201,20	312031/B	"
6. Bicura	"	200,-	1,20	201,20	312032/B	"
7. Mahuku	"	200,-	1,20	201,20	312033/B	"
8. Mwiyo	"	200,-	1,20	201,20	312034/B	"
9. Rushigajiki	"	200,-	1,20	201,20	312035/B	"
10. Mudayi	"	200,-	1,20	201,20	312036/B	"
11. Nir gire	"	200,-	1,20	201,20	312037/B	"
12. Mafuku	"	200,-	1,20	201,20	312038/B	"
13. Sindubara	"	200,-	1,20	201,20	312039/B	"
14. Balibutsa	"	200,-	1,20	201,20	312040/B	"
15. Byendaguhaya	"	500,-	25,-	525,-	312010/B	
16. Kabila		500,-	21,-	521,-	312011/B	
17. Kkimanizanye		100,-	21,-	121,-	312012/B	
18. Gif ranga		200,-	21,-	221,-	312013/B	
19. Karambi		100,-	10,50	110,50	312014/B	
20. Kabera		100,-	21,-	121,-	312015/B	
21. Nyiramanengene		500,-	21,-	521,-	312016/B	
22. Sem hundo		100,-	21,-	121,-	312017/B	
23. Rwanacyo		100,-	21,-	121,-	312018/B	
24. Byibeshyo		100,-	21,-	121,-	312019/B	
25. Sem tunda		500,-	--	500,-	312020/B	
26. Kingi		100,-	21,-	121,-	312021/B	
27. Birimana		100,-	21,-	121,-	312022/B	
28. Bajyagane		100,-	21,-	121,-	312023/B	
29. Muliro		200,-	21,-	221,-	312024/B	
30. Bicuri		200,-	21,-	221,-	312025/B	
31. Nangwanabose		--	21,-	21,-	312026/B	
TOTAL :		6.100	366,80	6.466,80		

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de :
SIX MILLE QUATRE CENT SOIXANTE SIX DIX CENTIMES.

Ruhengeri, le 31 décembre 1955.-
Le Juge de Police Supplément.,
A. JOOSTEN.,

quitté 931/0306/c



✓ Transmis copie pour information et exécution à Monsieur l'Administrateur de Territoire à Ruhengeri

Une copie de la présente est à conserver dans ses archives.
" " " " " est à renvoyer au Service des Travaux Publics munie du N° et de la date de la prise en recettes au livre de caisse.

Une copie est à rejoindre à l'extrait du livre de caisse adressé à l'ordonnateur délégué.

Pour le Vice-Gouverneur Général du Congo Belge, Gouverneur du Ruanda-Urundi,

Le Chef du Service des Travaux Publics du Ruanda-Urundi, **absent,**
Le Chef de Section,
F. BULTOT.,

Usumbura, le 14 décembre 1955.

OBJET : Avis d'octroi Autorisation de Bâtir n° 6I/ 09070 /I40/55.

Parcelle n° à Ruhengeri

Réponse à votre demande du 2/II/55

*4959 / T.F. 10
231.2/15*

Monsieur Léon HOUZE

B.P. 40

U S U M B U R A

F. Bultot

Monsieur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que vous pouvez vous présenter chez Monsieur l'Administrateur de Territoire pour y retirer l'autorisation de bâtir que vous avez sollicitée par la demande rappelée en marge.

Cette autorisation de bâtir vous sera délivrée contre paiement de :

- 1°) la taxe de bâtisse, s'élevant à Frs
(Art. d'imputation B.V.M. N°)
- 2°) la taxe d'extraction de pierres et de sable, s'élevant à 900,- Frs
(Art. d'imputation B.V.M. 1955 N° 22/02)

Le paiement des taxes sera effectué au bureau du Territoire dans lequel sont situés les bâtiments et les clôtures à reconstruire, à modifier ou à exhausser, ou dans lequel sont situés les terrains sur lesquels les immeubles à construire seront érigés.

Le comptable territorial est désigné pour prendre en recettes définitives le montant de la taxe et redevance, et en délivrer quittance.

Faute d'avoir retiré votre autorisation dans les trois mois, la taxe de bâtisse sera exigée au besoin par toute voie de droit. D'autre part, l'autorisation sera considérée comme non avenue s'il n'en est pas fait usage dans les trois mois à partir de la date d'octroi.

Veuillez agréer Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Vice-Gouverneur Général du Congo Belge,

Gouverneur du Ruanda-Urundi,

Le Chef du Service des T.P. **absent,**

Le Chef de Section,

Sé/: F. BULTOT.,

*quittance n° 937/2148/B
du 10/1/56
6*

RÉSIDENCE DU RUANDA
RÉGIE PYRÉTHRE ET REBOISEMENT
KINIGI (RUHENGERI)

Kinigi (Ruhengeri) le
B.P. N° 6.

C.C. N° 3951 B.C.B. USUMBURA
C.C. N° 353 B.C.B. GOMA
C.C. N° 9 B.C.B. R.U. USUMBURA

FACTURE n° 53

N°

Objet :

Monsieur LEJONG, P. Planteur à KINIGI

DOIT à la Régie Pyrèthre et Reboisement, pour fourniture de:

100 stères de bois de forêt à 25 frs le stère, soit: 2.500 frs

Taxe gouvernementale à 25 frs au stère: 2.500 frs

5.000 frs

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de

CINQ MILLE francs.

Kinigi, le 23 décembre 1955
Le Directeur Régie Pyrèthre
WILLEMS

Pour acquit

Willems
L del 27/12/55

Willems

Perçu taxe gouvernementale sur ventes bois, soit la somme de DEUX MILLE CINQ CENTS francs, vente de 100 stères de bois de forêt, à raison de 25 frs au stère.

Ruhengeri, le 27 décembre 1955
Le Comptable Territorial
SCHMIDT

Quittance n° 931/2147/c

57/150

5

RUHENGERRI



18670

Reçu du Comptable Territorial de Ruhengeri la somme de CINQUANTE DEUX MILLE CINQUANTE ET UN FRANCS provenant de la perception de l'impôt indigène durant le mois de janvier 1956.

ADDITIONNELS

Exercice 1955:

144 I.C.	à	36	=	5.184.
28 I.S.	à	36	=	1.008.
112 I.B.	à	15	=	1.680

Le n° 86

Exercice 1956:

93 I.C.	à	40	=	3.720
25 I.S.	à	40	=	1.000
177 I.B.	à	30	=	5.310
				17.902,-

Rachats prestations coutumières

Exercice 1955:

144 I.C.	à	128	=	18.432,-
----------	---	-----	---	----------

Le n° 87

Exercice 1956:

93 I.C.	à	169	=	15.717,-
				34.149

52.051,-

Ruhengeri, le 31 janvier 1956.-
LE COMPTABLE CENTRALISATEUR DES C.A.C.
A. JOOSTEN.,

Vu et vérifié et porté en dépenses
au L.C. N° 32
Frais de portage: Comptable Territorial
9/1/56
J. J. J.

de l'Assistant agricole, Sebudandi Théodomir, sous Statut.-

Vivres : 25 Kos = 1 porteur
Bagages : 25 Kos = 1 "
Campement : 75 Kos = 3 porteurs
Tente : 50 Kos = 2 "
Malle arch. : 25 Kos = 1 porteur.

200 Kos = 8 porteurs.

RUHENGARI



18672

Dates :	Etapes :	Kms :	Nombre de porteurs :	Salaire :	Sommes payées :
8	: Ruhengeri-Murambi	: 34	: 8 17	: 17	: 136
10	: Murambi-Gatonde	: 25	: 8	: 11	: 88
18	: Gatonde-Mwumba	: 15	: 8	: 7	: 56
20	: Mwumba-Muramba	: 18	: 8	: 9	: 72
21	: Muramba-Kivuruga	: 16	: 8	: 9	: 72
24	: Kivuruga-Gakenké	: 10	: 8	: 5	: 40
28	: Gakenke-Ruhengeri	: 37	: 8	: 19	: 152
					616 Frs

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de:
SIX CENT-SEIZE FRANCS, (616)

Vu pour approbation, vérification
imputation à l'art....du B.O 55
et inscription à la fiche Mod.I Ter.

Vu pour approbation
quant à l'opportunité des
déplacements,

Ruhengeri, le.....
Le S/Gestionnaire des crédits,

L'Agronome-Adjoint,
A. Leloup,-

Vu et vérifié et porté
en dépenses, L.C. N°.
Le C.T.

Pour acquit,
L'Assistant Agricole,
Sebudandi T.

imputation à l'art....du B.O 55
et inscription à la fiche Mod.I Ter.

RUHENGARI
Le Sous-Gestionnaire des Crédits.

ATA

62/02 15
9/1/56
TOO SIEM

UANDA-URUNDI

INTÉRESSÉ

N° 1/56

Service du Personnel

Résidence d Ruanda

Territoire (1)

Ruhengeri

Le Comptable Territorial, 931e
Dépense
H 1/1/56

Junif

ETAT DES SOMMES A LIQUIDER PAR l'Ordonnateur-Trésorier d'Usumbura

le Comptable Territorial de Ruhengeri (1)

A Monsieur A S'Azian Etat Civil M Poste d'attache Ruhengeri

Grade Administrateur de T. B.B.A. (1) B.C.B. N° à

SOCO BANQUE

à titre d'indemnités de restaurant - d'hébergement - de brousse (1)

Pour la période du 1/7/55 au 31/12/55



Nombre de jours de brousse (1) 61.	janvier	mai	septembre	6
	février	juin	octobre	17
	mars	juillet	novembre	10
	avril	août	décembre	10

Nombre de jours (1) Indemnités de restaurant
Indemnités d'hébergement

Taux de l'indemnité 75,- par jour

- (1) ANNEXES : Feuille de route N°
- Attestation N°
- Journal de route 5
- Feuille de tâche

Total 4575
24 % Index 1098

Total général à liquider : 5673-

Imputation
B.O. Art 4 littera 03 Frs 5673.
B.O. Art. littera Frs

Pour acquit

Ruhengeri, le 31/12/56
Le Comptable Territorial, (1)
Le Directeur Provincial du Personnel,

Junif

(1) Supprimer la mention inutile.

DECLARATION DE CREANCE

Le Ruanda-Urundi doit à l'Administrateur de Territoire d'Arian, A.,
Chef du Territoire de Ruhengeri, à titre d'indemnités d'itinérance (marié),
pour le second semestre 1956, les sommes ci-après:

Juillet	= 3 à 9 et 26 à 30	= 12 x 93 Frs = 1.116 Frs.
Août	= 2 et 3; 10 et 11; 19 et 20	= 6 x 93 Frs = 558 Frs.
Septembre	= 5 à 10	= 6 x 93 Frs = 558 Frs.
Octobre	= 5 à 15 et 17 à 22	= 17 x 93 Frs = 1.581 Frs.
Novembre	= 8 à 11 et 14 à 19	= 10 x 93 Frs = 930 Frs.
Décembre	= 14 à 17; 20 et 21; 27 à 30	= 10 x 93 Frs = 930 Frs.
		<hr/>
TOTAL		= <u>5.673 Frs.</u>

Certifié sincère et véritable, arrêté à la somme de CINQ MILLE SIX CENT
SEPTANTE-TROIS FRANCS (5.673 Frs).

Ruhengeri, le 31 décembre 1955

L'Administrateur de Territoire

A. d'ARIAN.-



*Par acquit
Reberge l. 4 janv 1956*



JOURNAL DE ROUTE DE JUILLET 1955
DE L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE d'ARIAN DE RUMENGERI

Dates	de	Parcours à	Activité	Kms	
				auto	autr
1	Ruhengeri	Mucaca	PERIE	35	
4	Mucaca	Kifurwe	Contrôle construction gîte et réfection hangar vivres mucaca - enquête vacance terrain briqueterie mine kifurwe	2	
	Kifurwe	Ndagozi (AR)	avec substitut pour passation contrat concession Rouhard	(74)	
	Kifurwe	Mucaca		2	
5	Mucaca	Kifurwe	avec Médécol. ruhengeri fixation fixat emplacement futur dispensaire SAC- Con- seil d'entreprise mine Kifurwe	2	
	Kifurwe	Gicuba	Prise contact avec Agt. ter. Devisscher avec chef Kalisa et Ast. Agri Sebudandis	41	
	Gicuba	frontière	contrôle général s/chefferie Rubona	-	36 à pied
	(A.R.)	ter. Biumba	Suite contrôle s/chefferie Rubona et contrôle chantier routier Devisscher vers la Base	-	34 à pied
	Gicuba	Butaro	Contact avec chef Bisamaza et tous s/chefs Ndorwa (concernant cultures et secte Nyabingi)	40	
	Butaro	frontière	Contrôle état "route de l'orge" - Lancé		
	(A.R.)	ter. Biumba	enquêtes vivrières 6 ingo Ndorwa	24	
	Butaro	plantation	Litiges M.O.I.	14	
	(A.R.)	Daublain			
7	Butaro	Rutovu	Contrôle hangar vivres toutes s/cheffe- ries Ndorwa - visite essais comparatifs à Rutovu	18	
	Rutovu	Kagogo	Contrôle enquêtes vivrières Ndorwa et Contrôle hangar vivres toutes s/cheffe- ries Bukamba	12	
8	Kagogo	Bugarama	Lancé enquêtes vivrières 6 ingo Bukamba		
	Bugarama	Kidaho	- Litiges mine Bugarama - Contact tous s/chefs Bukamba (concernant cultures et secte Nyabingi). - Contrôle L.I. et recensement s/chef Rubambana	5	
	Kidaho	Cyanika (A.R.)	Contrôle avancement travaux dégagement et conditionnement bâtiments Douane entrée territoire	4	
	Kidaho	Kinoni		10	
9	Kinoni	Ruhengeri	Contrôle enquêtes vivrières Bukamba - visite à la mission	8	
10	Ruhengeri	Nyundo (A.R.)	PERIE - Pris part à l'inauguration petits séminaire sur invitation officielle du vicariat apostolique aux 3 A.T. du Vi- scariat.	17	
				100	
				334	10

Dates:	Parcours	Activité	Kms
: de	a		: auto : autres
		report	: 334 : 10
			: (74) :
			: :
20	Ruhengeri	Kinigi (A.R.) Recherche emplacement marché possible	: 22 :
23	Ruhengeri	Muko (A.R.) Pris part à démonstration taille café aux notables et moniteurs par Agriter. Réunion	: :
			: (6) :
26	Ruhengeri	Murasbi Entretien avec Directeur A.I.M.O. - Examens litiges politiques avec Chef Kalima	: 35 :
27	Murasbi	Gako Contrôle construction piste forestière Gakenke-Gako.	: 10 :
	Gako	Muvuso Contrôle pépinières café Muvuso-Gicuba <i>Gicuba-Gicuba</i>	: 25 :
	Muvuso	Gicuba (A.R.) Contrôle construction route Muvuso-Gicuba	- : 10 à
	Muvuso	Kivuruga Démonstration taille café à Gicuba avec assistant agri. Sebudamii	: 28 :
28	-	Kivuruga Prise contact avec agt. territorial Dusuérie et travaux de bureau	: - :
29	Kivuruga	Bwisha Contrôle chantier routier Dauserie au-dessus de la rivière Gaseke.	: 8 :
	Bwisha	Mukeduha (A.R.) Sur route Kivuruga-Gatonde	: (16) : + 4 à
	Bwisha	Kivuruga Contrôle établissement pépinière à Kivuruga	: 8 :
30	Kivuruga	Ruhengeri Etat emploi du temps du mois	: 27 :
			: :
			: 497 : 24 Km
		TOTAUX :	: (96) :

Répartition des journées:

Journées de déplacement donnant droit à l'indemnité de brousse = 12
 Journées de déplacement ne " pas " à l'indemnité de brousse = 3
 Journées en congé (13 et 14 juillet pour chercher enfants rentrant d'Europe) = 2
 Journées au Poste (feries inclus) = 14
31

Certifié sincère et véritable, arrêté en ce qui concerne les indemnités d'itinérance à 12 x 534 (marisé) = mille cent soixante

Certifié sincère et véritable, arrêté en ce qui concerne les indemnités kilométriques auto à x =

Vu et approuvé quant à l'opportunité des déplacements

Ruhengeri, le 31 juillet 1955
 L'Administrateur de Territoire
 A. d'ARIAN.-

Kigali, le 7 août 1955
 Le Résident du Ruanda, M. DESSAINT

RECAPITULATION CHIFFREE DE L'ACTIVITE DU MOIS
DE JUILLET 1955
DE L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE A. d'ARIAN.-

Réunion des chefs	1
Réunion du cadre territorial	1
Réunion du cadre agricole	1
Démonstrations taille café	2
contrôles pépinières café	2
Enquêtes vivrières	12
Contrôle champs d'essais comparatifs	1
Jugements Tribunal de Territoire	6
Jugement Tribunal de Police	1
P.V. d'amendes transactionnelles	5
Actes notariés	1
Enquêtes terres	2
Enquêtes sectes	1
Conseil d'entreprise	1
Contrôle complet s/chefferie	1
Visite de s/chefferies	12
Contrôle perception par s/chef	1
Contrôle chantiers routiers	1
Entretien avec autorités de passage	1
‡ Résident	
‡ Directeur	
A.I.A.O.	1

Ruhengeri, le 30 juillet 1955

L'administrateur de territoire

A. d'ARIAN.-

JOURNAL DE ROUTE DE JUILLET 1955
DE L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE d'ARIAS DE RUHENGURI

Dates	de	Parcours	à	Activité	Kms auto	Kms autre
3		Ruhengeri	Mucaca	FERIE	35	
4		Mucaca	Kifurwe	Contrôle construction gîte et réfection hangar vivres mucaca - enquête vacance terrain briqueterie mine kifurwe		
		Kifurwe	Ndогоzi (AR)	Avec substitut pour passation contrat concession Rouhard	2	
		Kifurwe	Mucaca		(74)	
		Kifurwe	Kifurwe	avec Médécol. Ruhengeri fixation futur remplacement futur dispensaire CAC- Conseil d'entreprise mine Kifurwe	2	
5		Kifurwe	Gicuba	Prise contact avec Sgt. ter. Devisscher avec Chef Kalima et Ast. Agri Sebundandis	41	
		Gicuba	frontière	contrôle général s/chefferie Rubona	-	26 à pied
		(A.R.)	ter. Biumba	Suite contrôle s/chefferie Rubona et contrôle chantier routier Devisscher vers la base	-	24 à pied
		Gicuba	Butaro	Contact avec Chef Bisamaza et tous s/chefs Ndurwa (concernant cultures et secte Nyabingi)	40	
		Butaro	frontière	Contrôle état "route de l'orge" - Lancé		
		(A.R.)	ter. Biumba	enquêtes vivrières à Ingo Ndurwa	24	
		Butaro	plantation	Litiges M.O.I.	14	
		(A.R.)	Daublain			
7		Butaro	Rutovu	Contrôle hangar vivres toutes s/chefferies Ndurwa - visite essais comparatifs à Rutovu	18	
		Rutovu	Kagogo	Contrôle enquêtes vivrières Ndurwa et construction hangar Ndurwa - Contrôle hangar vivres toutes s/chefferies Bukamba	12	
8		Kagogo	Bugarasa	lancé enquêtes vivrières à Ingo Bukamba		
		Bugarasa	Kidaho	- Litiges mine Bugarama - Contact tous s/chefs Bukamba (concernant cultures et secte Nyabingi) - Contrôle I.I. et recensement s/chef Rubambana	5	
		Kidaho	Cyanika (A.R.)	Contrôle avancement travaux dégagement et conditionnement bâtiments Douane	4	
				entrée territoire	10	
9		Kidaho	Kinoni	Contrôle enquêtes vivrières Bukamba	8	
		Kinoni	Ruhengeri	Visite à la mission	17	
10		Ruhengeri	Nyundo (A.R.)	FERIE - Pris part à l'inauguration petits séminaire sur invitation officielle du Vicariat Apostolique aux 3 A.T. du Vicariat	100	
					334	10
					(74)	

Dates:	Parcours	Activité	Kms
: de	a		: auto : autres
		Report	: 334 : 10
			: (74) :
20	Ruhengeri Kinigi (A.R.)	Recherche emplacement marché possible	: 22 :
23	Ruhengeri Muko (A.R.)	Pris part à démonstration taille café aux notables et moniteurs par Agriter. Réunion	: : : (6) :
26	Ruhengeri Murambi	Entretien avec Directeur A.I.N.O. - Exam men litiges politiques avec Chef Kalima	: 35 :
27	Murambi Gako	Contrôle construction piste forestière : Gakenke-Gako.	: 10 :
	Gako Muvumo	Contrôle pépinières café <i>gironza ngubuka</i>	: 25 :
	Muvumo Gicuba (A.R.)	Contrôle construction route Muvumo-Gicuba	- : 10 à
	Muvumo Kivuruga	Démonstration taille café à Gicuba avec assistant agri. Sebudandi	: : pied
28	- Kivuruga	Prise contact avec Agt. territorial Dumeerie et travaux de bureau	: 28 : - :
29	Kivuruga Bwisha	Contrôle chantier routier Dummerie au-delà de la rivière Gaseke.	: 8 :
	Bwisha Mukaduha (A.R.)	Sur route Kivuruga-Gatonde	: (16) : + 4 à
	Bwisha Kivuruga	Contrôle établissement pépinière à Kivuruga	: : pied
30	Kivuruga Ruhengeri	Etat emploi du temps du mois	: 8 : 27 :
		TOTALS :	: 497 : 24 Km
			: (96) :

Répartition des journées:

Journées de déplacement donnant droit à l'indemnité de brousse = 12
 Journées de déplacement ne " pas " à l'indemnité de brousse = 3
 Journées en congé (13 et 14 juillet pour chercher enfants rentrant d'Europe) = 2
 Journées au Poste (feries inclus) = 14

31

Certifié sincère et véritable, arrêté en ce qui concerne les indemnités d'itinérance à 72 x 53/ (marisé) = *milli cur ou aux pays*

Certifié sincère et véritable, arrêté en ce qui concerne les indemnités kilométriques auto à x =

Vu et approuvé quant à l'opportunité des déplacements
 Kigali, le août 1955
 Le Résident du Ruanda, M. DESSAINT

Ruhengeri, le 31 juillet 1955
 L'Administrateur de Territoire
 A. d'ARLAN,-

[Signature]

RECAPITULATION CHIFFREE DE L'ACTIVITE DU MOIS
DE JUILLET 1955
DE L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE A. d'ARIAN.-

Réunion des Chefs	1
Réunion du cadre territorial	1
Réunion du cadre agricole	1
Démonstrations taille café	2
Contrôles pépinières café	2
Enquêtes vivrières	12
Contrôle champs d'essais comparatifs	1
Jugements Tribunal de Territoire	6
Jugement Tribunal de Police	1
P.V. d'amendes transactionnelles	3
Actes notariés	1
Enquêtes terres	2
Enquêtes sectes	1
Conseil d'entreprise	1
Contrôle complet s/chefferie	1
Visite de s/chefferies	12
Contrôle perception par s/chef	1
Contrôle chantiers routiers	1
Entretien avec autorités de passage	1
Résident	1
Directeur	1
A.I.M.O.	1

Kuhengeri, le 30 juillet 1955

L'administrateur de territoire

A. d'ARIAN.-

JOURNAL DE ROUTE DE L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE
A. d'ARIAN POUR LE MOIS D'AOUT 1955.-

Dates :	Parcours	Activité	Kms : auto
: de..... à	:	:	:
2	Ruhengeri Trib. Ter. (AR)	Siégé au Tribunal de Territoire	2
	Ruhengeri Gatonde	Contact avec agent OCIRU	32
	Gatonde Janja	Contrôle réfection gîte Janja	8
3	Janja Mukaduha	Contrôle construction pont par agent territ. Daumerie	15
	Mukaduha Muramba	Contrôle réfection gîte Muramba	24
	Muramba Ruhengeri	"	16
9	Ruhengeri Maya	Contrôle construction hangar à vivres collectif	15
	Maya Cyanika	Contrôle aménagement entrée Territoire et Poste Daumerie	11
	Cyanika Ruhengeri	"	26
10	Ruhengeri Busogo	Lancement contrôle s/chefferie Busogo avec agent territorial Daumerie	16
	Busogo Nyagisozi	Enquête terrain pour Monsieur Tripolsky	15
	Nyagisozi Busogo	"	15
11	Busogo Gatovu	Contrôle avancement travaux Centre Administratif	15
	Gatovu Murama (AR)	Visite à la Mission de Murama et contrôle cultures en marais	14
	Gatovu Kageri (AR)	Inspection Centre de Négoce de Murabutura	14
	Gatovu Busogo	Contrôle hangar à vivres collectif de Gatovu et écritures secrétaire-comptable de la Chefferie	15
	Busogo Ruhengeri	(Rentré suite lettre urgente de Monsieur le Résident prescrivant mutation agent territorial Devlischer)	16
12	Ruhengeri Fernettes	Avec Vétérinaire Résidence et Agronome Résidence sur auto Agriter	(36)
	Mukungwa (AR)	"	
16	Ruhengeri EFIRU (A.R.)	Réglé litige urgent Waegenans c/EFIRU	6
	Ruhengeri Trib. Ter. (AR)	Siégé au Tribunal de Territoire.- Réunion Comité du Cercle des Evolués	2
17	Ruhengeri Mukingo (AR)	Contrôle travaux routiers grand route de Kisanyi Kms. 73 à 20 et travaux piste Cyinayi-Nyakinama dirigés par agent territorial Daumerie	20
18	Ruhengeri Jaba (A.R.)	Contrôle travaux routiers grand route de Kisanyi Kms. de 11 à 24 et contrôle hangar semences de Jaba.- Contact avec Chef Rusbulindi pour enquête politique c/ s/chef Kayinamura	48
19	Ruhengeri Remera	Contact avec Agronome Adj. Leloup	16
	Ruhengeri Mucaca	Contrôle construction gîte et hangar semences de Mucaca	22
	Mucaca Kifurwe	Closure enquête concession d'eau Mine Marchal	2
	Kifurwe Murambi	Lérges politiques avec Chef Kalima	21
20	Murambi Kinyoma	Participé à taille café avec Assistant Agri. Sebudandi et Chef Kalima	7
	Kinyoma Ruhengeri	Remplacement s/chef Kasarameni et Kamuzinzi par les nommés Kabibi et Mustari	40
24	Ruhengeri Bugaragara	Contrôle hangar semences de Bugaragara	22
	Bugaragara Bwisha	" " " " Bwisha	15
	Bwisha Muramba	" " " " Muramba	29
	Muramba Ruhengeri	Ramise en état route en prévision passage V.G.G.	16
25	Ruhengeri Mukingo (AR)	A la rencontre du V.G.G.	18
	Mukingo Muramba	Accompagnant le V.G.G. (dans sa voiture)	(100)
	Muramba Ruzza	"	538
	Ruzza Kifurwe	"	(156)
	Kifurwe Bugarama	"	
	Bugarama Ntaruka	"	
	Ntaruka Kinoni	"	
	Kinoni Ruhengeri	"	

Dates :	Parcours :	Activité :	Kms auto :
	deà.....		
		REPORT	538 (156)
26	Ruhengeri Fernettes Mulungwa (AR)	Accompagnant le V.G.G.	(36)
30	Ruhengeri Kifurwe (AR)	Enquête judiciaire vol avec effraction matériel	72
31	Ruhengeri Nyakinama Nyakinama Cyimonyi Cyimonyi Ruhengeri	Surveillance achèvement piste Nyakinama-Cyimo-nyi	8 19 5
		TOTAL:	642 (192)

Répartition des journées:

Journées de déplacement donnant lieu à l'indemnité d'itinérance	=	6
" " " ne " pas " " " "	=	10
" passées au Poste (fériés inclus)	=	15
		<u>31</u>

Certifié sincère et véritable, arrêté,

en ce qui concerne les indemnités de brousse (marié) à 6 x 93 Frs = 558 Frs.
 en ce qui concerne les indemnités kilométriques (auto) à 642 x 6,65 Frs = 4.269,30 Frs.
 à la somme de QUATRE MILLE HUIT CENT VINGT-SEPT FRANCS, TRENTE CENTIMES.

Vu et approuvé quant à l'opportunité des déplacements.-
 Kigali, le 5 septembre 1955
 Le Résident du Ruanda M, DESSANT.-

Ruhengeri, le 31 août 1955
 L'Administrateur de Territoire
 A. d'ARIAN.-

JOURNAL DE ROUTE DE L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE
A. d'ARIAN POUR LE MOIS D'AOUT 1955.-

Dates :	Parcours :	A c t i v i t é	Kms
: de..... à	:	:	: auto
2	Ruhengeri Trib. Ter. (AR)	Siégé au Tribunal de Territoire	2
	Ruhengeri Gatonde	Contact avec agent OCIRU	32
	Gatonde Janja	Contrôle réfection gîte Janja	8
3	Janja Mukaduha	Contrôle construction pont par agent territ. Daumerie	15
	Mukaduha Muramba	Contrôle réfection gîte Muramba	24
	Muramba Ruhengeri	--	16
9	Ruhengeri Maya	Contrôle construction hangar à vivres collectif	15
	Maya Cyanika	Contrôle aménagement entrée Territoire et Poste Daumerie	11
	Cyanika Ruhengeri	--	26
10	Ruhengeri Busogo	Lancement contrôle s/chefferie Busogo avec agent territorial Daumerie	16
	Busogo Nyagisozi	Enquête terrain pour Monsieur Tripolsky	15
	Nyagisozi Busogo		15
11	Busogo Gatovu	Contrôle avancement travaux Centre Administratif	14
	Gatovu Murama (AR)	Visite à la Mission de Murama et contrôle cultures en marais	14
	Gatovu Kageri (AR)	Inspection Centre de Négoce de Mourabuturo	14
	Gatovu Busogo	Contrôle hangar à vivres collectif de Gatovu et écritures secrétaire-comptable de la Chefferie	15
	Busogo Ruhengeri	(Rentré suite lettre urgente de Monsieur le Résident prescrivant mutation agent territorial Devisscher)	16
12	Ruhengeri Fermettes Mukungwa (AR)	Avec Vétérinaire Résidence et Agronome Résidence sur auto Agriter	(36)
16	Ruhengeri ETIRU (A.R.)	Réglé litige urgent Waegemans c/ETIRU	6
	Ruhengeri Trib. Ter. (AR)	Siégé au Tribunal de Territoire.- Réunion Comité du Cercle des Evolués	2
17	Ruhengeri Mukingo (AR)	Contrôle travaux routiers grand route de Kisenyi Kms. 13 à 20 et travaux piste Cyhanyi-Nyakinama dirigés par agent territorial Daumerie	20
18	Ruhengeri Jaba (A.R.)	Contrôle travaux routiers grand route de Kisenyi Kms. de 11 à 24 et contrôle hangar semences de Jaba.- Contact avec Chef Rwabulindi pour enquête politique c/s/chef Kayinamura	48
19	Ruhengeri Remera	Contact avec Agronome Adj. Leloup	16
	Ruhengeri Mucaca	Contrôle construction gîte et hangar semences de Mucaca	22
	Mucaca Kifurwe	Clôture enquête concession d'eau Mine Marchal	2
	Kifurwe Murambi	Litiges politiques avec Chef Kalima	21
20	Murambi Kinyoma	Participé à taille café avec Assistant Agri. Sebudandi et Chef Kalima	7
	Kinyoma Ruhengeri	Remplacement s/chef Rwasamanzi et Kamuzinzi par les nommés Kabibi et Mustari	40
24	Ruhengeri Bugaragara	Contrôle hangar semences de Bugaragara	22
	Bugaragara Bwisha	" " " " Bwisha	15
	Bwisha Muramba	" " " " Muramba	29
	Muramba Ruhengeri	Remise en état route en prévision passage V.G.G.	16
25	Ruhengeri Mukingo (AR)	A la rencontre du V.G.G.	18
	Mukingo Muramba	Accompagnant le V.G.G. (dans sa voiture)	(120)
	Muramba Rwaza		538
	Rwaza Kifurwe		(156)
	Kifurwe Bugarama		
	Bugarama Ntaruka		
	Ntaruka Kinoni		
	Kinoni Ruhengeri		

tes :	Parcours	Activité	Kms auto
de	à.....		
		REPORT	538 (156) (36)
26	Ruhengeri Fernettes Mukungwa (AR)	Accompagnant le V.G.G.	
30	Ruhengeri Kifurwe (AR)	Enquête judiciaire vol avec effraction matériel	72
31	Ruhengeri Nyakinama		8
	Nyakinama Cyimonyi	Surveillance achèvement piste Nyakinama-Cyimo-	19
	Cyimonyi Ruhengeri	nyi	5
		TOTAL:	642 (192)

Répartition des journées:

Journées de déplacement donnant lieu à l'indemnité d'itinérance	=	6
" " " ne " pas " " " "	=	10
" passées au Poste (fériés inclus)	=	15
		<u>31</u>

Certifié sincère et véritable, arrêté,

en ce qui concerne les indemnités de brousse (marié) à 6 x 93 Frs = 558 Frs.
 en ce qui concerne les indemnités kilométriques (auto) à 642 x 6,65 Frs = 4.269,30 Frs.
 à la somme de QUATRE MILLE HUIT CENT VINGT-SEPT FRANCS, TRENTE CENTIMES.

Vu et approuvé quant à l'opportunité des déplacements.-
 Kigali, le... 5 septembre 1955
 Le Résident du Ruanda M, DESSANT.-

Ruhengeri, le 31 août 1955
 L'Administrateur de Territoire
 A. d'ARIAN.-

TERRITOIRE DU RWANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RWANDA
TERRITOIRE DE RUHENGERI

JOURNAL DE ROUTE DE SEPTEMBRE 1955 DE L'ADMINISTRATEUR DE
TERRITOIRE A. d'ARIAN, CHEF DU TERRITOIRE DE RUHENGERI.-

Date	Parcours de..... à	Activité	Kms auto
2	Bureau Tribunal (A.R.)	Siégé au Tribunal de Territoire	2
3	Ruhengeri Gatonde (AR)	Assisté à réunion Conseil chefferie Bukonya	66
5	Ruhengeri Gitshiye	Contact aux fermettes expérimentales avec Auxiliaire Vétérinaire Duhem	18
6	Gitshiye Km.40 route Katumba (AR)	Examen possibilités construction pont vers Bukonya	24
	Gitshiye Ruhengeri	-	18
7	Ruhengeri Mucaca	Réception provisoire gîte Mucaca	34
	Mucaca Kifurwe (AR)	Contact avec Directeur Mina Marchal concernant vol outillage et entretien routes d'intérêt privé	5
8	Mucaca Kamubuga	Circulé avec chef du Kibali dans s/chefferie Kamubuga pour contrôle général de la dite s/chefferie Enquête affaire Murahose c/greffier Tribunal chefferie	30
9	Mucaca Ruhanga	Contrôle avancement construction gîte Ndago	32
	Ruhanga Rwerere (AR)	(20 Km. à pied) pour enquête terres pour INEAC (avec A.T.A. Ducène, Agr. Adj. Leloup et chef du Kibali)	-
	Ruhanga Kagogo	-	20
10	Kagogo Ruhengeri	Contrôle perception I.I. s/chef Mudahindwa - Contrôle avancement hangar à vivres Maya (A Ruhengeri) contrôle du comptable central C.A.C.	29
23	Ruhengeri Busogo	(30 Km. dans voiture A.T.A. Ducène) pour enquête meurtre et vol chez colon Lens	
Total de Kms. auto =			278,-

Journées de déplacement donnant lieu à l'indemnité d'itinérance	=	6
" " " ne " pas " " " "	=	3
" passées en congé annuel (du 11 au 22)	=	12
" " au Poste	=	9
TOTAL :		<u>30</u>

Certifié sincère et véritable, arrêté

en ce qui concerne les indemnités de brousse (marié) à 6 x 93 Frs. = 558 Frs.
en ce qui concerne les indemnités d'auto à 278 x 6,65 Frs. = 1.848 Frs.70

à la somme de DEUX MILLE QUATRE CENT ET SIX FRANCS SEPTANTE CENTIMES.-

Vu et approuvé quant à l'opportunité des déplacements.-
Kigali, le .X. octobre 1955
Le Résident du Rwanda, M. DESSAINT.-

Ruhengeri, le 30 septembre 1955
L'Administrateur de Territoire,
A. d'ARIAN.-

-M.J.-
 TERRITOIRE URUNDU-URUNDU
 RESIDENCE DU RUANDA
 TERRITOIRE DE RUHENGURI

JOURNAL DE ROUTE DE SEPTEMBRE 1955 DE L'ADMINISTRATEUR DE
 TERRITOIRE A. d'ARIAN, CHEF DU TERRITOIRE DE RUHENGURI.-

Date	Parcours de	à	Activité	Kms auto
2	Bureau	Tribunal (A.R)	Siégé au Tribunal de Territoire	2
3	Ruhengeri	Satonde(AR)	Assisté à réunion Conseil chefferie Bukonya	66
5	Ruhengeri	Gitshiye	Contact aux fermettes expérimentales avec Auxiliaire Vétérinaire Duhem	18
6	Gitshiye	Km 40 route Katusaba(AR)	Examen possibilité, construction pont vers Bukonya	24
	Gitshiye	Ruhengeri	-	18
7	Ruhengeri	Mucaca	Réception provisoire gîte Mucaca	34
	Mucaca	Kifurwe(AR)	Contact avec Directeur Mine Marchal concernant vol outillage et entretien routes d'intérêt privé	5
8	Mucaca	Kamubuga(AR)	Circulé avec chef du Kibali dans s/chefferie Kamubuga pour contrôle général de la dite s/chefferie. Enquête affaire Murahose c/greffier tribal chefferie	30
9	Mucaca	Ruhanga	Contrôle avancement construction gîte Ndago	32
	Ruhanga	Rwerere (AR)	(20 km à pied) pour enquête terres pour INEAC (avec A.T.A Ducène, Agr.Adj. Laloup et chef du Kibali)	-
	Ruhanga	Kagogo	-	20
10	Kagogo	Ruhengeri	Contrôlé perception I.I s/chef Mudahindwa - Contrôlé avancement hangar à briques Maya (A Ruhengeri) contrôle du comptable central C.A.C	29
23	Ruhengeri	Busogo (A.R)	(30 Km dans voiture A.T.A Ducène) pour enquête meurtre et vol chez colon Lens	-
Total de Km auto =				278.

Journées de déplacement donnant lieu à l'indemnité d'itinérance	=	6
" " " ne " pas " " " "	=	3
" passées en congé annuel (du 11 au 22)	=	12
" " au Poste	=	9
TOTAL:		30

Certifié sincère et véritable, arrêté

en ce qui concerne les indemnités de brousse (mar16) à 6x93 = 558 frs.
 en ce qui " " " d'auto = 278 x 6,65 frs = 1.848,70 fr.
 à la somme de DEUX MILLE QUATRE CENT ET SIX FRANCS SEPTANTE CENTIMES.-

Ruhengeri, le 30 septembre 1955.
 L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE,
 A. d'ARIAN.-

Vu et approuvé quant à l'opportunité des déplacements.-
 Kigali, le 2 octobre 1955.
 LE RESIDENT DU RUANDA,
 M. DESSAINT.-



A. P. ANIM.-

L'Administrateur de Territoire

Ruhengeri, le 2 novembre 1955

209	Notes d'Etat Civil =
	R.V. d.O.P.J. =
6	Contrôles Tribunaux Indigènes =
	Contrôles construction Gîtes =
4	Receptions bâtiments colonie =
3	Contrôles hangars semences collectives
2	Contrôles enquêteurs démographiques =
13	Contrôles collecteurs d'impôt indigène =
	Contrôle marche troupe =
1	Inspection pêche =
2	Réunions de chefs et s/chefs
	Réunions fermes expérimentales =
1	Conseil d'entreprise =
1	Démonstrations lutte antiparasitaire =
2	Delimitations de s/chefferies sur le terrain =
6	Livrets d'identité signes =

REGISTRATION CHIFFRE DE L'ACTIVITE

RECAPITULATION CHIFFREE DE L'ACTIVITE

Actes d'Etat Civil =	3
P.V. d'O.P.J. =	6
Contrôles Tribunaux Indigènes =	3
Contrôles construction gîtes =	2
Réceptions bâtiments Colonie =	4
Contrôles hangars semences collectifs =	3
Contrôles enquêteurs démographiques =	2
Contrôles collecteurs d'impôt indigène =	15
Contrôle marché froment =	1
Inspection pêcheurie =	1
Réunions de Chefs et s/chefs	2
Réunion fermettes expérimentales =	1
Conseil d'entreprise =	1
Démonstrations lutte antiérosive =	2
Délimitations de s/chefferies sur le terrain =	6
Livrets d'identité signés =	209

Ruhengeri, le 2 novembre 1955

L' Administrateur de territoire

A. d'ARIAN.-

ETAT D'EMPLOI DU TEMPS DU MOIS DE NOVEMBRE 1955
 DE L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE A. d'ANKAH,
 CHEF DU TERRITOIRE DE RUHANGURI.



Date	Parcours	Activité	Kms auto
7	Ruhengeri Butaro (A.R.)	(a/ auto Agronome) avec Chefs et a/chefs pour visite d'études aux regroupements des populations du Ndorwa	(120)
8	Ruhengeri Gasiza (via Cyuvro)	Contrôle sous-chefferie Gasiza	19
9	Gasiza Bukoro (A.R.)	id.	28
10	Gasiza Hinda	Contrôle dépôts vivres collectifs de 4 s/chefferies contrôle perception L.I. de 4 s/chefferies	10
	Hinda Kinigi	Contact avec Directeur MSPRU	6
	Kinigi Gasiza	Contrôle recensement sous-chefferie Hinda	16
11	Gasiza Ruhengeri	Litiges politiques avec Chef Mulera et travaux de bureau - (Le soir) séance publique de cinéma pour indigènes	16
14	Ruhengeri Gitsihiye	Contrôle travaux fermettes expérimentales Muhanga	18
15	Gitsihiye Ruhengeri	Contrôle chantier routier - TE DEM - Réunion au Centre des Evénés	18
16	Ruhengeri Gatovu	Contrôle dépôts vivres collectifs 4 sous-chefferies Contrôle perception L.I. de 4 sous-chefferie	27
17	- Gatovu	Enquête judiciaire (incendie volontaire) et litiges politiques avec Chef Ruhona-Rankeri	-
18	- Gatovu	Enquête judiciaire (détournement impôt)	-
19	Gatovu Ruhengeri	Réception gîte et suite enquête judiciaire de la veille	27
22	Ruhengeri Gitsihiye (A.R.)	Contrôle travaux fermettes expérimentales Muhanga et étude regroupement spontané avec sous-chef Ruvugayankore	36
23	Ruhengeri Cyanka	Etude aménagement piste Douane	26
	Cyanka Bugarama	Etude problèmes M.O.I. et visite chantier Mine avec Monsieur Stinghambor	8
	Bugarama Ruhengeri		26
24	Poste Tribunal de Territoire (A.R.)		2
30	" "		2
TOTAL :			285

Récapitulation de l'emploi du temps

Journées de déplacement donnant lieu à l'indemnité d'itinérance	=	10
" " ne " pas " " "	=	5
" passées	=	15
		<hr/>
Total :		<u>30</u>

Certifié sincère et véritable, arrêté en ce qui concerne :

- a) les indemnités d'itinérance (marié), à 10 x 93 Frs. = NEUF CENT TRENTE FRANCS;
- b) les indemnités de voiture automobile, à 265 x 6,65 Frs. = MILLE HUIT CENT NOU-
VANTE-CING FRANCS, 25 CENTIMES.


Vu et approuvé quant à
l'opportunité des dé-
placements.-

Kigali, le 6 décembre 1955
Le Résident du Rwanda, M. DESSAINT.-

Ruhengeri, le 1 décembre 1955

L'Administrateur de Territoire

A. d'ARLAN.-



RECAPITULATION CHIFFRÉE DES PRINCIPALES ACTIVITÉS

Actes d'Etat Civil =	2
P.V. d'O.P.J. =	10
Jugements de Police =	1
Jugements au Tribunal de Territoire =	4
Contrôle Tribunaux Indigènes =	1
Contrôles sous-chefferies =	2
Contrôles Collecteurs Impôt Indigène =	3
Contrôles de Hangars de semences collectifs =	3
Enquêtes vivrières	5
Réunion du Cadre européen du Territoire	1
Réunion plénière Chefs et sous-chefs + visite d'étude des regroupements =	1
Réunions Evahés	4
Séance cinématographique publique pour indigènes	1
Livrets d'identité signés	60
Réception bâtiment	1
Visites aux fermettes expérimentales de la Mûkanga	2
Contrôles de chantiers routiers	3

Ruhengeri, le 1 décembre 1955

L'Administrateur de Territoire

A. d'ARLAN.

ETAT D'EMPLOI DU TEMPS DU MOIS DE NOVEMBRE 1955
DE L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE A. d'ARIAN,
CHEF DU TERRITOIRE DE RUHENGURI.-

=====

Date	Parcours	Activité	Kms
de..... à.....			surto
7	Ruhengeri Butaro (A.R.)	(s/surto Agronome) avec Chefs et s/chefs pour visite d'études aux regroupements des populations du Ndorwa	(120)
8	Ruhengeri Gasiza (via Cyuve)	Contrôle sous-chefferie Gasiza	19
9	Gasiza Bukoro (A.R.)	id.	28
10	Gasiza Hinda	Contrôle dépôts vivres collectifs de 4 s/chefferies	10
	Hinda Kinigi	contrôle perception I.I. de 4 s/chefferies	6
	Kinigi Gasiza	Contact avec Directeur REYERU	16
11	Gasiza Ruhengeri	Contrôle recensement sous-chefferie Hinda	16
		Litiges politiques avec Chef Muzam et travaux de bureau - (Le soir) séance publique de cinéma pour indigènes	16
14	Ruhengeri Gitsiye	Contrôle travaux fermettes expérimentales Mukanga	18
15	Gitsiye Ruhengeri	Contrôle chantier routier - TE DEEM - Réunion au Cercle des Evolués	18
16	Ruhengeri Gatovu	Contrôle dépôts vivres collectifs 4 sous-chefferies	27
		Contrôle perception I.I. de 4 sous-chefferie	
17	- Gatovu	Enquête judiciaire (incendie volontaire) et litiges politiques avec Chef Ruhom-Rankeri	-
18	- Gatovu	Enquête judiciaire (détournement impôt)	-
19	Gatovu Ruhengeri	Réception gîte et suite enquête judiciaire de la veille	27
22	Ruhengeri Gitsiye (A.R.)	Contrôle travaux fermettes expérimentales Mukanga et étude regroupement spontané avec sous-chef Ruvu-gyinkore	36
23	Ruhengeri Cyanika	Etude aménagement piste Douane	26
	Cyanika Bugarama	Etude problèmes M.O.I. et visite chantier Mine avec Monsieur Stinglamber	8
	Bugarama Ruhengeri		26
24	Poste Tribunal de Territoire (A.R.)		2
30	" "		2
TOTAL :			285

Récapitulation de l'emploi du temps:

Journées de déplacement donnant lieu à l'indemnité d'itinérance	=	10
" " ne " pas " " "	=	5
" passées	=	15
		<hr/>
	Total :	<u>30</u>

Certifié sincère et véritable, arrêté en ce qui concerne:

- a) les indemnités d'itinérance (maris), à 10 x 93 Frs. = NEUF CENT TRENTE FRANCS;
- b) les indemnités de voiture automobile, à 285 x 6,65 Frs. = MILLE HUIT CENT NOU-
VANTE-CING FRANCS, 25 CENTIMES.

Vu et approuvé quant à
l'opportunité des dé-
placements.-

Kigali, le 6 décembre 1955
Le Résident du Rwanda, M. DESSAINT.-

Ruhengeri, le 1 décembre 1955

L'Administrateur de Territoire

A. d'ARIAN.-

RECAPITULATION CHEFFRES DES PRINCIPALES ACTIVITES

Actes d'Etat Civil =	2
P.V. d'O.P.J. =	10
Jugements de Police =	1
Jugements au Tribunal de Territoire =	4
Contrôle Tribunaux Indigènes =	1
Contrôles sous-chefferies =	2
Contrôles Collecteurs Impôt Indigène =	8
Contrôles de Hangars de semences collectifs =	8
Enquêtes vivrières	5
Réunion du Cadre européen du Territoire	1
Réunion plénière Chefs et sous-chefs + visite d'étude des regroupements =	1
Réunions Evolués	4
Séance cinématographique publique pour indigènes	1
Livrets d'identité signés	60
Réception bâtiment	1
Visites aux fermettes expérimentales de la Mulungwa	2
Contrôles de chantiers routiers	3

Ruhengeri, le 1 décembre 1955

L'Administrateur de Territoire

A. d'ARIAN, -



Journal de route de l'Assistant Agricole Tshondo A. durant
le mois de Décembre 1955.-

Dates :	Déplacements :	Motif des déplacements
Du 1 au 31 :	Ruhengeri " Poste	: Dactylographie du rapport annuel et : surveillance reboisement poste et environs : du poste.-

Journées de déplacement donnant droit à l'indemnité de brousse: Néant
Journées de déplacement avec retour au poste d'attache : "
Journées passées au poste d'attache : "

Vu quant à l'opportunité des déplacements,
L'Ingénieur-Agronome,
Van den Steen,

Ruhengeri, le 31.12.55.-
L'Assistant Agricole,
Tshondo, A.

[Signature]
PR L'Administrateur de Territoire,
A. d'Arian, ARH

[Signature]

BORDEREAU D'ENVOI DE FONDS

RUHENGARI



18675

à Monsieur le Comptable de l'Expédition

Monsieur,

Le présent bordereau est porté en *Exemple*
au C. M. 40 du 15/1/56
Le Comptable Territorial, C. T.Nous avons l'honneur de vous informer que nous vous envoyons ce jour,
la somme de *181.300* francs

se décomposant comme suit :

Or			
Billets de la Banque du Congo Belge,		coupures de frs	1000
» » » »		» »	100
» » » »		» »	20
» » » »		» »	5
» » » »		» »	1
Argent de l'Union Latine		pièces de	» 5
» » » »		» »	2
» » » »		» »	1
» » » »		» »	0,50
Jetons de nickel		» »	1,—
» » » »		» »	0,50
Billon congolais		» »	0,20
» »	53 billets de	1000	» » 0,10 53.000
» »	38 billets de	500	» » 0,05 19.000
» »	350 billets de	100	» » 0,02 35.000
» »	202 billets de	50	» » 0,01 10.100
» »	1575 billets de	20	» » 0,01 31.500
» »	2270 billets de	10	» » 0,01 22.700
			181.300 —

Mode d'expédition main en mainMarques néant

Nous vous prions de nous accuser la réception de cet envoi en nous renvoyant, dûment signée, la formule ci-jointe.

A Ruhengeri, le 14 Janvier 1956

Pour le Compte n°963
du P.T.T. KigaliLe Caissier colonial (ou) Le Comptable des
LE Sous-Percepteur des Postes
GAKUNZIRE A.

dépense 15/7/56

C. N° 43

BON DE DÉPENSE pour la somme

de (1)

Cinq mille deux cent et onze frs

motif (2)

Sal. fournisseurs occupés entretien route A. Luiza (26/11 - 30/12/55)

Sal.	5.160.-
688 HV Fe	51
	<u>5.211</u>



A Ruhengeri, le 15/7 1956

Le (3)

[Signature]

Vu payer: Le ou les témoins,

[Signature]

Livre de caisse n°

- (1) en toutes lettres.
- (2) motif de la dépense avec toutes indications permettant la vérification.
- (3) chef de poste ou autre qualité du fonctionnaire qui établit le bon.

Vu pour approbation, vérification et imputation à Art. 71/01 D. O. 55 et inscription à la Reç. M. C. 75/7/56
 Le Sous-Comptable des Crédits
 RUHENGERRI

[Signature]
[Signature]

Etat des salaires ⁽¹⁾

du pour la semaine de 26 novembre 1955 au 30 décembre 1955
 aux JOURNALIERS occupés à (2) l'entretien de la route Astride
 suivant détail ci-dessus :

Catégorie (3)	Dim.	Lundi	Mardi	Mercur.	Jeudi	Vend.	Samedi	Nombre de journées	Salaires journalier	Montant des salaires
<u>26/11/55</u>							<u>14</u>	<u>14</u>		<u>105</u>
<u>29/11/55 au 3/12/55</u>			<u>18</u>	<u>19</u>	<u>26</u>	<u>25</u>	<u>23</u>	<u>111</u>		<u>832,50</u>
<u>5/12/55 au 10/12/55</u>		<u>28</u>	<u>24</u>	<u>29</u>	<u>26</u>	<u>26</u>	<u>28</u>	<u>161</u>		<u>1207,50</u>
<u>12/12/55 au 17/12/55</u>		<u>28</u>	<u>27</u>	<u>28</u>	<u>26</u>	<u>24</u>	<u>24</u>	<u>157</u>		<u>1177,50</u>
<u>19/12/55 au 23/12/55</u>		<u>25</u>	<u>29</u>	<u>30</u>	<u>29</u>	<u>21</u>	<u>-</u>	<u>134</u>		<u>1005</u>
<u>26/12/55 au 30/12/55</u>		<u>15</u>	<u>27</u>	<u>24</u>	<u>20</u>	<u>25</u>	<u>-</u>	<u>111</u>		<u>832,50</u>
TOTAUX :		96	125	130	127	121	89	688		5.160,00

Arrêté à la somme de (4) cinq mille cent soixante francs
 Vu payer : A Rubengeri, le 25/12 1955 6

Les témoins,

(5) Le Comptable Territorial

Vu pour approbation, vérification et imputation
 à charge de l'article du et
 inscription à la fiche I ter,

Le Sous-Gestionnaire des crédits.

(1) un état séparé par travail ou chantier à adresser d'après carnet ou liste d'appel ;

(2) indication du travail ou chantier ;

(3) capitas, sentinelles, travailleurs, porteurs d'eau, etc ;

(4) en toutes lettres ;

(5) qualité et signature du fonctionnaire qui établit l'état.

N° Ordre	NOMS	Mois de <i>Décembre</i> 1955																															TAUX JOURNALIER		TOTAL	RETENUES	SOMMES PAYÉES	Observations				
		Mois							Mois de <i>Décembre</i> 1955																								Jours ent. à.....frs	Demi-jours à.....frs								
		25	26	27	28	29	30	31	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26					27	28	29	30
1	<i>Senkware</i>	X			X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	28			210, -	V
2	<i>Magimbandabo</i>	X			X	X		X	A	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	A	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	25			187,5 V	
3	<i>Gwigwi</i>	X			X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	28			210, -	V
4	<i>Kunabandi</i>	A			X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	27			202,5 V	
5	<i>Rwabakini</i>	X			X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	28			210, -	V
6	<i>Murihans</i>	A			X	X		X	X	A	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	24			180, -	V
7	<i>Semabumba</i>	X			X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	28			210, -	V
8	<i>Rubaduka</i>	X			X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	27			202,5 V	
9	<i>Mpananyi</i>	X			X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	27			202,5 V	
10	<i>Gippubusa</i>	X			X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	28			210, -	V
11	<i>Sinamuya</i>	X			X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	28			210, -	V
12	<i>Semivumuti</i>	X			A	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	A	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	21			157,5 V	
13	<i>Kajyi-twami</i>	A			X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	A	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	23			172,5 V	
14	<i>erdamiye</i>	X			X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	21			157,5 V	
15	<i>Mushuke</i>	X			X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	24			180, -	V
16	<i>nyangiyiki</i>	X			X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	24			180, -	V
17	<i>Buhiri</i>	X			X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	24			180, -	V
18	<i>Gakiko</i>				X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	24			180, -	V
19	<i>Wiyi mboneza</i>				X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	24			180, -	V
20	<i>Nelazipawye</i>				X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	19			142,5 V	
21	<i>Rukaka</i>				X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	21			157,5 V	
22	<i>stanturo</i>				X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	17			127,5 V	
23	<i>Bihenute</i>				X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	21			157,5 V	
24	<i>Rinyambya</i>				X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	17			127,5 V	
25	<i>erdimubanyi</i>				X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	20			150, -	V
26	<i>Macuti</i>				A	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	18			135, -	V
27	<i>Mavgabandi</i>				X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	20			150, -	V
28	<i>Rwamigabo</i>				X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	20			150, -	V
29	<i>sekimonyo</i>				X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	20			150, -	V
30	<i>ntamumezi</i>				X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	12			90, -	V
TOTAUX		14			18	19		26	25	23		28	27	24	26	26	26		26	27	24	26	24	24		25	29	20	29	21		15	27	24	20	25	688			5.160, frs		

Pour vérification et bon à payer... 688... jours × 7,5 = 5.160, frs Le Chef..... Payé le..... 195.....

Témoin. (S)

DECLARATION DE CREANCE.-

Le Gouvernement du Ruanda-Urundi doit à Tshondo A. Assistant Agricole à Ruhengeri durant le second semestre 1955.-

Juillet: 27 jours, les 5-6-7-8-9-10-11-12-13-14-15-16-17-18-19-20-21-22-23-24-25-26-27-28-29-30-31.-

Août : 20 jours, les 4-5-6-7-8-9-10-11-12-13-14-15-16-17-18-19-20-21-22-23-24.-

Septembre: 16 jours, les 1-2-3-4-5-6-7-8-9-10-11-12-13-14-15-16.-

Octobre : 10 jours, les 9-10-11-12-13-14-15-16-17-18.-

Novembre : 18 jours, les 9-10-11-12-13-14-15-16-17-18-19-20-21-22-23-24-25-26.-

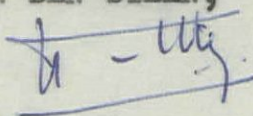
Décembre : N E A N T .-

Soit: 91 jours à 13, frs = 1.183,- frs (Marié)

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de:
MILLE CENT QUATRE-VINGT TROIS FRANCS.-

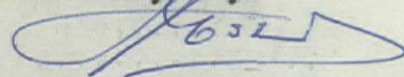
Vu pour approbation quant à l'opportunité
des déplacements,

L'Ingénieur-Agronome,
VAN DEN STEEN,



Ruhengeri, le 3 / I / 56.-

L'Assistant Agricole,
TSHONDO, A.,



Vu pour approbation et imputation à charge
du B.O. 55, article.....

Usumbura, le1956.-
Le Gestionnaire des Crédits,



RUANDA-URUNDI

INTÉRESSÉ

N° 8/56

Service du Personnel

Résidence d *Rushungi*

Territoire (1) *Rushungi*

RUHENGERI



18677

Vu et vérifié au L.C.N. 38

dépense 14/1/56

Le Comptable Territorial

Junny

ETAT DES SOMMES A LIQUIDER PAR l'Ordonnateur-Trésorier d'Usumbura

le Comptable Territorial de *Rushungi* (1)

A Monsieur *Eshondo A* Etat Civil *M* Poste d'attache *Rushungi*

Grade *Constant Agri* B.B.A. (1) B.C.B. N° à

SOCOBANQUE

à titre d'indemnités de ~~restaurant~~ d'hébergement - de brousse (1)

Pour la période du *1/7/55* au *2/12/55*

Nombre de jours de brousse (1) <i>91</i>	janvier	mai	septembre	<i>16</i>
	février	juin	octobre	<i>10</i>
	mars	juillet <i>27</i>	novembre	<i>18</i>
	avril	août <i>20</i>	décembre	<i>-</i>

Nombre de jours (1) ~~91~~ Indemnités de restaurant
 Indemnités d'hébergement

Taux de l'indemnité *13 francs par jour*

(1) ANNEXES : Feuille de route N°
Attestation N°
Journal de route *6*
Feuille de tâche

1183
 Total *1183*
 % Index *-*

Total général à liquider : *1183*

Imputation
 B.O. Art. *63* littera *03* Frs *1183*
 B.O. Art. littera Frs

Pour acquit.

Junny

Rushungi, le *14/1/56*
Le Comptable Territorial, (1)

Le Directeur Provincial du Personnel,

Junny

(1) Supprimer la mention inutile.

Journal de route d'activité de Tshondo A. Assistant Agri
à Ruhengeri durant le mois de juillet 1955.-

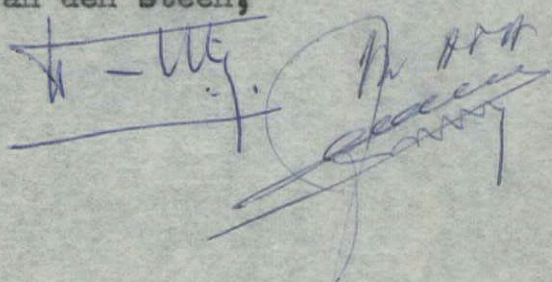
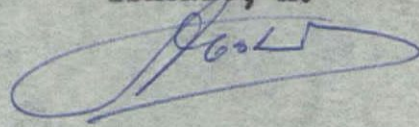
Dates	Déplacements	Motif des déplacements
1-7655	: Ruhengeri	:- Travaux de bureau (Jour férié)
2.-	: "	:- " " "
3.-	: "	:- D i m a n c h e .-
4.-	: "	:- Travaux de bureau.
5.-	: Ruhengeri - Nyakinama	:- Inspection s/ch. Ngaboyamahina au point de vue lutte anti-érosive.
6.-	: Nyakinama-Gitshiye	:- Idem et déplacement.
7.-	: Gitshiye-Nyamutera-Gitsh.-	Construction pépinière café.-
8.-	: " " "	:- " " "
9.-	: " " "	:- " " "
10.-	: Gitshiye	:- D i m a n c h e
11.-	: Gitsh.-Nyamutera-Gitshiye-	Construction pépinière café.
12.-	: Giciye-Tubungo-Cyanika- : Giciye.	:- Inspection travaux café et culture de pa- tates douces.
13.-	: Gitsh. Nyamutera-Giciye	:- Construction pépinière café.
14.-	: " " "	:- " " "
15.-	: " " "	:- " " "
16.-	: Gitshiye-Nyarutembe-Gic.-	Contrôle état reboisement.
17.-	: Gitshiye	:- D i m a n c h e
18.-	: Gitshiye-Nyamutera-Gitsh.-	Construction pépinière café.
19.-	: " " "	:- " " "
20.-	: " " "	:- " " "
21.-	: Gitshiye-Ruhengeri-Gitsh.-	Jour férié (Fête Nationale)
22.-	: Gitshiye-Nyamutera- "	:- Construction pépinière café.
23.-	: Gitshiye-Ruhengeri	:- Instructions sur la taille des caféiers.
24.-	: Ruhengeri - Gishiye	:- D i m a n c h e .
25.-	: Gitshiye	:- Démonstration de la taille (Monit. café)
26.-	: "	:- Contrôle taille.
27.-	: "	:- " "
28.-	: "	:- " "
29.-	: "	:- " "
30.-	: "	:- " "
31.-	: Gitshiye-Ruhengeri-Gitsh.-	Réunion locale d'ASADA.

Journées de déplacement donnant droit l'indemnité de brousse: 27
Journées passées au poste d'attache. : 4

31

Approuvé quant à l'opportunité des déplacements,
L'Ingénieur - Agronome,
Van den Steen,

Ruhengeri, le 3067-55.-
L'Assistant Agricole,
TSHONDO, A.

Journal de route de Tshondo A. Assistant Agricole
à Ruhengeri durant le Mois d'Août 1955.-

Dates	Déplacements	Motif des déplacements
1-8-55	Tubungo - Ruhengeri	: -D'abord contrôle taille et rentrée.-
2.-	: Ruhengeri	: -Travaux de bureau.-
3.-	: "	: -Idem.-
4.-	: Ruhengeri-Tubungo	: -Travaux de bureau et retour.-
5.-	: Tubungo - Taba	: -Contrôle taille.
6.-	: Tubungo - Ruhengeri	: -D'abord contrôle taille à Rugera.
7.-	: Ruhengeri - Tubungo	: - D i m a n c h e .-
8.-	: Tubungo - Mukirangwe-Mara- ingara-Tubungo.-	: -Contrôle taille chez le s/chef Mitali.
9.-	: Idem	: - Idem.- plus enquêtes vivrières.-
10.-	: Idem	: - Idem.-
11.-	: Tubungo-Taba-Tubungo	: - Contrôle taille et hangar semences.- et enquêtes vivrières.-
12.-	: Idem	: - Idem et retour à Tubungo.-
13.-	: Tubungo-Ruhengeri-Gakoro-Rh.	: -Instructions taille par l'Agr.de Résid.-
14.-	: Ruhengeri	: -D i m a n c h e .-
15.-	: Ruhengeri-Tubungo	: -Jour férié (Assomption)
16.-	: Tubungo - Nyakinama	: -Début taille.-
17.-	: Nyakinama	: -Contrôle taille à Nyakinama.-
18.-	: Idem	: -Idem.-
19.-	: Nyakinama-Nyamutera-Nyakin.	: -Contrôle taille et pépinière café.-
20.-	: Nyakinama-Ruhengeri	: -Contrôle taille.-
21.-	: Ruhengeri-Nyakinama	: -D i m a n c h e .-
22.-	: Nyakinama-Tubungo-Nyakinama	: -Travaux au paysannat de la Mukungwa.-
23.-	: Nyakinama-Tubungo-Nyakinama	: -Idem avec Monsieur l'Ingénieur-Agronome.
24.-	: Nyakinama-Ruhengeri	: -Contrôle taille et rentrée.-
25.-	: Ruhengeri-Muramba-Ruhengeri	: -Accompagné Monsieur le V.G.G et Mr le et le Chef du Service de l'Agriculture.
26.-	: Ruhengeri-Tubungo-Ruhengeri	: - Pour les fermettes expérimentales de la Mukungwa.- Réception V.G.G.
27.-	: Ruhengeri	: -Travaux de bureau.-
28.-	: Ruhengeri	: - Idem.- D i m a n c h e .-
29.-	: Ruhengeri	: - Travaux de bureau et pièces mensuelles.
30.-	: Ruhengeri	: - Idem.-
31.-	: Ruhengeri	: - Idem.-

Journées de déplacement donnant droit à l'indemnité de brousse:	20
" " ne donnant pas droit à l'indemn. de br. :	2
" " avec retour au poste d'attache :	1
Journées en brousse passées au Poste d'attache:	8
	<u>31</u>

Approuvé quant à l'opportunité des déplacements,
L'Ingénieur - Agronome, Van den Steen,

Ruhengeri, le 31 Août 1955.
L'Assistant Agricole,
TSHONDO, A.

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

Journal de route de Tshondo A. Assistant Agricole
 à Ruhengeri, durant le mois de Septembre 1955.-

Dates :	E t a p e s	: Motif des déplacements
1-9-55	Kabere	: - Contrôle taille chez Rutabaguzza
2.	"	: - Idem
3.	"	: - Idem
4.	Kabere	: - D i m a n c h e
5.	"	: - Contrôle taille chez Rutabaguzza.-
6.	"	: - Début taille chez le s/ch. Rwampugu
7.	"	: - Idem
8.	"	: - Idem
9.	"	: - Idem
10.	Kabere - Ruhengeri	: - Contrôle taille et rentrée.-
11.	Ruhengeri - Kabere	: - D i m a n c h e
12.	Kabere	: - Terminer taille chez Rwampungu et début taille chez Munderi.-
13.-	Kabere - Muko	: - Contrôle taille chez le s/chef Mundeli
14.	Muko	: - Idem
15.-	Muko - Gitshiye - Muko	: - Avant-midi, contrôle des travaux à la pépinière café et dans les fernettes.-
16.	Muko - Ruhengeri	: - Contrôle taille.-
17.	Ruhengeri- Mubona-Ruhengeri	: - Contrôle taille chez le s/ch. Kabanda.-
18.-	Idem	: - D i m a n c h e.-
19.	Ruhengeri-Tubungo-Ruhengeri	: - Début travaux Désinsectisation chez le s/ch. Ryvugayimikore et Ngaboyamahina.-
20.	Ruhengeri-Musanze-Ruheng.	: - Contrôle taille.-
21.	Ruhengeri	: - Idem.-
22.	Idem	: - Terminé taille chez Kabanda.-
23.	Ruhengeri	: - Début taille chez le s/chef Makuza.-
24.	Idem	: - J o u r f é r i é.-
25.	Idem	: - D i m a n c h e.-
26.	Ruhengeri-Gitshiye-Ruheng.	: - Avant-midi, travaux de bureau, après- midi, visite fernettes expérimentales avec Monsieur 1 ^{er} Ingénieur Agronome.-
27.	Ruhengeri-Gitshiye	: - Ruhengeri Travaux dans les fernettes et dans la pépinière café de la Nyanutera
28.	Gitshiye	: - Idem.-
29.-	Gitshiye-Ruhengeri	: - Achèvement des travaux aux fernettes avant-midi et retour, après-midi travaux de bureau.-
30.	Ruhengeri-Kiryi-Ruhengeri	: - Piquetage pépinière café à la Mpenge.-

Journées de déplacement donnant droit à l'indemnité de brousse : 16
 " " ne donnant pas droit à l'indemnité de br. : 3
 Journées de déplacements avec retour au poste d'attache : II
 Dont 2 dimanches et 1 jour férié.

Approuvé quant à l'opportunité des déplacements,
 L'Ingénieur-Agronome, Van den Steen,

Ruhengeri, le 30 / 9 / 55
 L'Assistant Agricole,
 TSHONDO, A.,

Handwritten signature and notes:
 W - Utg
 M KRU
 [Signature]

Handwritten signature:
 [Signature]

Journal de route de TSHONDO, A. Assistant Agri à Ruhengeri pendant le mois de Octobre 1955.-

Dates	Déplacements	Motif des déplacements
1/10/55	:Ruhengeri	:-Rapport trimestriel
2.	: "	:-D i m a n c h e .
3.	: "	:-Rapport trimestriel.et pièces mensuelles
4.	: "	:-Idem.
5.	:Ruhengeri-RUHENGERRI(coll)AR	:-Contrôle poufrage (désinsectisation)
6.	:Ruh.-Ruhengeri(Kabanda) AR	:-Idem.
7.	:Ruhengeri-Kigarama-Ruhengeri	:-Construction pép.café de la Mpenge.
8.	:Ruheng.-Muko-Kigarama-Ruheng.	:-Valorisation d'un reboisement et visite pépinière café de la Mpenge, avec Ingén.
9.	:Ruhengeri - Tubungo	:- D i m a n c h e .
10.	:Tubungo-Ruhengeri	:-Visite pép.café et travaux ds fermettes et retour.
11.	:Ruhengeri-Kigarama	:-Construction pép.café de la Mpenge.
12.	:Kigarama	:-Idem.
13.	: "	:-Idem.
14.	: "	:-Idem.
15.	:Kigarama-Ruhengeri	:-Idem et rentrée.
16.	:Ruhengeri-Kigarama	:-D i m a n c h e .
17.	:Kigarama	:-Travaux de la pépinière café.
18.	:Kigarama-Ruhengeri	:-J o u r f é r i é .
19.	:Ruhengeri	:-Rapport sur la taille et la désinsect.
20.	:Ruhengeri-Kigarama-Ruhengeri	:-Pépinière café.
21.	: "	:-Idem.
22.	: "	:-Idem.
23.	: "	:-D i m a n c h e .-
24.	:Ruhengeri-Nyakinama	:-Enquêtes vivrières.
25.	:Nyakinama-Tubungo-Nyakinama	:-Visite pép.café et contrôle égourmandage
26.	:Nyakinama-Ruhengeri-Kigar.Ruh.	:-Contrôle travaux pép. café.-
27.	:Ruhengeri-Kigarama-Ruhengeri	:-Travaux pép.avant-midi, pièces mensuelles après-midi.
28.	:Ruhengeri	:-Travaux de bureau.-
29.	:Ruhengeri	:-Idem.
30.	:Ruhengeri	:-D i m a n c h e .
31.	:Ruhengeri	:-Travaux de bureau.

Journées de brousse donnant droit à l'indemnité de brousse	: 8
Journées de brousse ne donnant pas droit à l'indem.de brousse	: 6
Journées de déplacement avec retour au poste d'attache	: 8
Journées passées au poste d'attache	: 9

31

Vu et approuvé quant à l'opportunité des déplacements, Ruhengeri, le 31/10/55.-

L'Ingénieur Agronome, Van den Steen,

L'Assistant Agricole,

TSHONDO, A.,

Handwritten signature of Van den Steen

Handwritten signature of Tshondo, A.

Journal de route de Tshondo A Assistant Agricole
pendant le mois de Novembre 1955.-

Dates	Etapes	Motif des déplacements
1-II-55	Ruhengeri	: - Jour férié (Toussant)
2.-	"	: - Rapport mensuel
3.-	"	: - Idem
4.-	"	: - Travaux de bureau (recensement café)
5.-	"	: - Idem.
6.-	"	: - D i m a n c h e .
7.-	Ruhengeri-Ndorwa-Ruhengeri	: - Visite regroupements s/ch. Rwabuhungu.-
8.-	Ruhengeri-Kiryi-Ruhengeri	: - Contrôle travaux pépinière café.
9.-	Ruhengeri-Tubungo	: - D'abord travaux de bureau puis déplacement pour les fermettes.
10.-	Tubungo	: - Travaux fermettes.
11.-	"	: - Jour férié (Armistice)
12.-	"	: - Travaux fermettes expérimentales.
13.-	Tubungo-Ruhengeri-Tubungo	: - D i m a n c h e .
14.-	Tubungo	: - Travaux fermettes et contrôle travaux pépinière café de la Nyamutera.
15.-	Tubungo-Ruhengeri	: - Jour férié.-
16.-	Ruhengeri-Kabere	: - D'abord contrôle travaux pépinière café de la Mpenge.- puis déplacement.
17.-	Kabere-Muguri-Kbere	: - Enquêtes vivrières.-
18.-	Kabere	: - Idem et contrôle entretien des caféiers
19.-	Kabere-Mukingo-Musanze-Ruh.	: - Contrôle entretien café xx et travaux reboisement à Kimonyi.
20.-	Ruhengeri-Mukingo	: - D i m a n c h e .-
21.-	Mukingo-Kibwa-Kinigi-Muki-	: - Contrôle culture de froment chez Serufigi et enquêtes vivrières chez Kabeja.-
22.-	Mukingo	: - Contrôle culture de froment chez Ruzinda na plus contrôle lutte anti-érosive.
23.-	Mukingo-Jaba	: - contrôle culture de froment et lutte anti-érosive chez les s/chefs Gashango et Gasasira.
24.-	Jaba-Busogo-Jaba-	: - Achevé contrôle culture froment chez S/chef Gasasira et partie Nzamuye.
25.-	Jaba-Mkuri-Jaba	: - Terminé contrôle chez Nzamuye.-
26.-	Jaba-Ruhengeri-Kiryi-Ruh.	: - Contrôle travaux pépinières Mpenge.-
27.-	Ruhengeri	: - D i m a n c h e
28.-	"	: - Pièces mensuelles.
29.-	"	: - Idem.
30.-	"	: - Idem.

Journées de déplacement donnant droit à l'indemnité de brousse: 18
Journées de déplacement avec retour au poste d'attache: 2
Journées passées au poste d'attache: 10

30

Vu et approuvé quant à l'opportunité des déplacements,
L'Ingénieur Agronome, VAN DEN STEEN,

Ruhengeri, le 30/II/55
L'Assistant Agricole,
TSHONDO, A.

[Handwritten signature and notes]

Journal de route de l'Assistant Agricole Tshondo A. durant
le mois de Décembre 1955.-

Dates :	Déplacements :	Motif des déplacements
Du 1 au 31 :	Ruhengeri" Poste	: Dactylographie du rapport annuel et : surveillance reboisement poste et environs : du poste.-

Journées de déplacement donnant droit à l'indemnité de brousse: Néant
Journées de déplacement avec retour au poste d'attache : "
Journées passées au poste d'attache : "

Vu quant à l'opportunité des déplacements,
L'Ingénieur-Agronome,
Van den Steen,

Van den Steen

Ruhengeri, le 31.12.55.-
L'Assistant Agricole,
Tshondo, A.

Tshondo A.

L'Administrateur de Territoire,
A. d'Arian,

A. d'Arian

DECLARATION DE CREANCE.-

Le Gouvernement du Ruanda-Urundi doit à Tshondo A. Assistant Agricole à Ruhengeri durant le second semestre 1955.-

Juillet: 27 jours, les 5-6-7-8-9-10-11-12-13-14-15-16-17-18-19-20-21-22-23-24-25-26-27-28-29-30-31.-

Août : 20 jours, les 4-5-6-7-8-9-10-11-12-13-14-15-16-17-18-19-20-21-22-23-24.-

Septembre: 16 jours, les 1-2-3-4-5-6-7-8-9-10-11-12-13-14-15-16.-

Octobre : 10 jours, les 9-10-11-12-13-14-15-16-17-18.-

Novembre : 18 jours, les 9-10-11-12-13-14-15-16-17-18-19-20-21-22-23-24-25-26.-

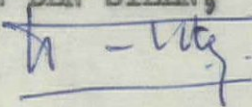
Décembre : N E A N T .-

Soit: 91 jours à 13, frs = 1.183,- frs (Marié)

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de:
MILLE CENT QUATRE-VINGT TROIS FRANCS.-

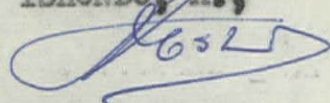
Vu pour approbation quant à l'opportunité
des déplacements,

L'Ingénieur-Agronome,
VAN DEN STEEN,



Ruhengeri, le 3 / I / 56.-

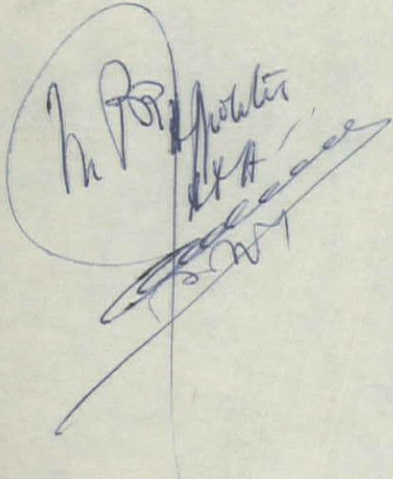
L'Assistant Agricole,
TSHONDO, A.,



Vu pour approbation et imputation à charge
du B.O. 55, article.....

Usumbura, le1956.-

Le Gestionnaire des Crédits,



Journal de route d'activité de Tshondo A. Assistant Agri
à Ruhengeri durant le mois de juillet 1955.-

Dates	Déplacements	Motif des déplacements
1-7655	Ruhengeri	:- Travaux de bureau (Jour férié)
2.-	"	:- " " "
3.-	"	:- D i m a n c h e .-
4.-	"	:- Travaux de bureau.
5.-	Ruhengeri - Nyakinama	:- Inspection s/ch. Ngaboyamahina au point de vue lutte anti-érosive.
6.-	Nyakinama-Gitshiye	:- Idem et déplacement.
7.-	Gitshiye-Nyamutera-Gitsh.	:- Construction pépinière café.-
8.-	" " "	:- " " "
9.-	" " "	:- " " "
10.-	Gitshiye	:- D i m a n c h e
11.-	Gitsh.-Nyamutera-Gitshiye	:- Construction pépinière café.
12.-	Giciye-Tubungo-Cyanika- Giciye.	:- Inspection travaux café et culture de pa- tates douces.
13.-	Gitsh. Nyamutera-Giciye	:- Construction pépinière café.
14.-	" " "	:- " " "
15.-	" " "	:- " " "
16.-	Gitshiye-Nyarutembe-Gic.	:- Contrôle état reboisement.
17.-	Gitshiye	:- D i m a n c h e
18.-	Gitshiye-Nyamutera-Gitsh.	:- Construction pépinière café.
19.-	" " "	:- " " "
20.-	" " "	:- " " "
21.-	Gitshiye-Ruhengeri-Gitsh.	:- Jour férié (Fête Nationale)
22.-	Gitshiye-Nyamutera-	:- Construction pépinière café.
23.-	Gitshiye-Ruhengeri	:- Instructions sur la taille des caféiers.
24.-	Ruhengeri - Gishiye	:- D i m a n c h e .
25.-	Gitshiye	:- Démonstration de la taille (Monit. café)
26.-	"	:- Contrôle taille.
27.-	"	:- " "
28.-	"	:- " "
29.-	"	:- " "
30.-	"	:- " "
31.-	Gitshiye-Ruhengeri-Gitsh.	:- Réunion locale d'ASADA.

Journées de déplacement donnant droit l'indemnité de brousse: 27
Journées passées au poste d'attache. : 4

31

Approuvé quant à l'opportunité des déplacements,
L'Ingénieur - Agronome,
Van den Steen,

Ruhengeri, le 30/7-55.-
L'Assistant Agricole,
TSHONDO, A.

[Handwritten signature and notes]

[Handwritten signature]

Journal de route de Tshondof A. Assistant Agricole
 à Ruhengeri durant le Mois d'août 1955.-

Dates	Déplacements	Motif des déplacements
1.-8-55	Tubungo - Ruhengeri	: -D'abord contrôle taille et rentrée.-
2.-	Ruhengeri	: -Travaux de bureau.-
3.-	"	: -Idem.-
4.-	Ruhengeri-Tubungo	: -Travaux de bureau et retour.-
5.-	Tubungo - Taba	: -Contrôle taille.
6.-	Tubungo - Ruhengeri	: -D'abord contrôle taille à Rugera.
7.-	Ruhengeri - Tubungo	: - D i m a n c h e .-
8.-	Tubungo - Mukirangwe-Mara- Mugara-Tubungo.-	: -Contrôle taille chez le s/chef Nitali.
9.-	Idem	: - Idem.- plus enquêtes vivrières.-
10.-	Idem	: - Idem.-
11.-	Tubungo-Taba-Tubungo	: - Contrôle taille et hangar semences.- et enquêtes vivrières.-
12.-	Idem	: - Idem et retour à Tubungo.-
13.-	Tubungo-Ruhengeri-Gakoro-Rh.	: -Instructions taille par l'Agr.de Résid.-
14.-	Ruhengeri	: -D i m a n c h e .-
15.-	Ruhengeri-Tubungo	: -Jour férié (Assomption)
16.-	Tubungo - Nyakinama	: -Début taille.-
17.-	Nyakinama	: -Contrôle taille à Nyakinama.-
18.-	Idem	: -Idem.-
19.-	Nyakinama-Nyamutera-Nyakin.	: -Contrôle taille et pépinière café.-
20.-	Nyakinama-Ruhengeri	: -Contrôle taille.-
21.-	Ruhengeri-Nyakinama	: -D i m a n c h e .-
22.-	Nyakinama-Tubungo-Nyakinama	: -Travaux au paysannat de la Mukungwa.-
23.-	Nyakinama-Tubungo-Nyakinama	: -Idem avec Monsieur l'Ingénieur-Agronome.
24.-	Nyakinama-Ruhengeri	: -Contrôle taille et rentrée.-
25.-	Ruhengeri-Muramba-Ruhengeri	: -Accompagné Monsieur le V.O.G et Mr le et le Chef du Service de l'Agriculture.
26.-	Ruhengeri-Tubungo-Ruhengeri	: - Pour les fermettes expérimentales de la Mukungwa.- Réception V.O.G.
27.-	Ruhengeri	: -Travaux de bureau.-
28.-	Ruhengeri	: - Idem.- D i m a n c h e .-
29.-	Ruhengeri	: - Travaux de bureau et pièces mensuelles.
30.-	Ruhengeri	: - Idem.-
31.-	Ruhengeri	: - Idem.-

Journées de déplacement donnant droit à l'indemnité de brousse:	20
" " ne donnant pas droit à l'indemn. de br. :	2
" " avec retour au poste d'attache :	1
Journées de travail passées au poste d'attache:	8
	<u>31</u>

Approuvé quant à l'opportunité des déplacements,
 L'Ingénieur - Agronome, Van den Steen,

Ruhengeri, le 31 Août 1955.
 L'Assistant Agricole,
 TSHONDOf A.

Handwritten signature: Van den Steen

Handwritten signature: Tshondof A.

Journal de route de Tshondo A. Assistant Agricole
 à Ruhengeri, durant le mois de Septembre 1955.-

Dates :	Etapes :	Notif des déplacements
1-9-55	Kabere -	:- Contrôle taille chez Rutabagusa
2.	"	:- Idem
3.	"	:- Idem
4.	Kabere	:- D i m a n c h e
5.	"	:- Contrôle taille chez Rutabagusa.-
6.	"	:- Début taille chez le s/ch. Iwampugu
7.	"	:- Idem
8.	"	:- Idem
9.	"	:- Idem
10.	Kabere - Ruhengeri	:- Contrôle taille et rentrée.-
11.	Ruhengeri - Kabere	:- D i m a n c h e
12.	Kabere	:- Terminer taille chez Iwampugu et début :- taille chez Munderi.-
13.-	Kabere - Nuko	:- Contrôle taille chez le s/chef Mndoli
14.	Nuko	:- Idem
15.-	Nuko - Gitshiye - Nuko	:- Avant-midi, contrôle des travaux à la :- pépinière café et dans les fermettes.-
16.	Nuko - Ruhengeri	:- Contrôle taille.-
17.	Ruhengeri- Nubona-Ruhengeri	:- Contrôle taille chez le s/ch. Kabanda.-
18.-	Idem	:- D i m a n c h e.-
19.	Ruhengeri-Rubungu-Ruhengeri	:- Début travaux Désinsectisation chez le :- s/ch. Nyugayimihore et Ngaboyamahina.-
20.	Ruhengeri-Rusanze-Ruheng.	:- Contrôle taille.-
21.	Ruhengeri	:- Idem.-
22.	Idem	:- Terminé taille chez Kabanda.-
23.	Ruhengeri	:- Début taille chez le s/chef Makuza.-
24.	Idem	:- J o u r f é r i é.-
25.	Idem	:- D i m a n c h e.-
26.	Ruhengeri-Gitshiye-Ruheng.	:- Avant-midi, travaux de bureau, après- :- midi, visite fermettes expérimentales avec :- Monsieur l'Ingénieur Agronome.-
27.	Ruhengeri-Gitshiye	:- Terminé Travaux dans les fermettes :- et dans la pépinière café de la Nyamutore
28.	Gitshiye	:- Idem.-
29.-	Gitshiye-Ruhengeri	:- Achèvement des travaux aux fermettes :- avant-midi et retour, après-midi travaux :- de bureau.-
30.	Ruhengeri-Kiryi-Ruhengeri	:- Piquetage pépinière café à la Mponge.-

Journées de déplacement donnant droit à l'indemnité de brousse : 16
 " " ne donnant pas droit à l'indemnité de br. : 3
 Journées de déplacements avec retour au poste d'attache : 11
 Dont 2 dimanches et 1 jour férié.

Approuvé quant à l'opportunité des déplacements,
 L'Ingénieur-Agronome, Van den Steen,

Ruhengeri, le 30 / 9 / 55
 L'Assistant Agricole,
 TSHONDO, A.

Handwritten signature and stamp:
 - 116
 [Signature]
 [Stamp]

Handwritten signature:
 [Signature]

Journal de route de TSHONDO, A. Assistant Agri à Ruhengeri
pendant le mois de Octobre 1955.-

Dates	Déplacements	Motif des déplacements
1/10/55	:Ruhengeri	:-Rapport trimestriel
2.	: "	:-D i m a n c h e .
3.	: "	:-Rapport trimestriel.et pièces mensuelles
4.	: "	:-Idem.
5.	:Ruhengeri-RUHENGERI(coll)AR	:-Contrôle poutrage (désinsectisation)
6.	:Ruh.-Ruhengeri(Kabanda) AR	:-Idem.
7.	:Ruhengeri-Kigarama-Ruhengeri	:-Construction pép.café de la Mpenge.
8.	:Ruheng.-Muko-Kigarama-Ruheng.	:-Valorisation d'un reboisement et visite :pépinière café de la Mpenge,avec Ingén.
9.	:Ruhengeri - Tubungo	:- D i m a n c h e .
10.	:Tubungo-Ruhengeri	:-Visite pép.café et travaux ds fermettes :et retour.
11.	:Ruhengeri-Kigarama	:-Construction pép.café de la Mpenge.
12.	:Kigarama	:-Idem.
13.	: "	:-Idem.
14.	: "	:-Idem.
15.	:Kigarama-Ruhengeri	:-Idem et rentrée.
16.	:Ruhengeri-Kigarama	:-D i m a n c h e .
17.	:Kigarama	:-Travaux de la pépinière café.
18.	:Kigarama-Ruhengeri	:-J o u r f é r i é .
19.	:Ruhengeri	:-Rapport sur la taille et la désinsect.
20.	:Ruhengeri-Kigarama-Ruhengeri	:-Pépinière café.
21.	: "	:-Idem.
22.	: "	:-Idem.
23.	: "	:-D i m a n c h e .-
24.	:Ruhengeri-Nyakinama	:-Enquêtes vivrières.
25.	:Nyakinama-Tubungo-Nyakinama	:-Visite pép.café et contrôle égourmandage
26.	:Nyakinama-Ruhengeri-Kigar.Ruh	:-Contrôle travaux pép. café.-
27.	:Ruhengeri-Kigarama-Ruhengeri	:-Travaux pép.avant-midi,pièces mensuelles :après-midi.
28.	:Ruhengeri	:-Travaux de bureau.-
29.	:Ruhengeri	:-Idem.
30.	:Ruhengeri	:-D i m a n c h e .
31.	:Ruhengeri	:-Travaux de bureau.

Journées de brousse donnant droit à l'indemnité de brousse	: 8
Journées de brousse ne donnant pas droit à l'indem.de brousse	: 6
Journées de déplacement avec retour au poste d'attache	: 8
Journées passées au poste d'attache	: 9

31

Vu et approuvé quant à l'opportunité des déplacements, Ruhengeri, le 31/10/55.-
L'Ingénieur Agronome, Van den Steen,

L'Assistant Agricole,
TSHONDO, A.,

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

Journal de route de Ishondo A Assistant Agricole
pendant le mois de Novembre 1955.-

Dates	Etapes	Motif des déplacements
1-II-55	Ruhengeri	:- Jour férié (Toussant)
2.-	"	:- Rapport mensuel
3.-	"	:- Idem
4.-	"	:- Travaux de bureau (recensement café)
5.-	"	:- Idem.
6.-	"	:- D i m a n c h e .
7.-	Ruhengeri-Mdorwa-Ruhengeri	:- Visite regroupements s/ch. Rwabuhungu.-
8.-	Ruhengeri-Kiryi-Ruhengeri	:- Contrôle travaux pépinière café.
9.-	Ruhengeri-Tubungo	:- D'abord travaux de bureau puis déplacement pour les fermettes.
10.-	Tubungo	:- Travaux fermettes.
11.-	"	:- Jour férié (Armistice)
12.-	"	:- Travaux fermettes expérimentales.
13.-	Tubungo-Ruhengeri-Tubungo	:- D i m a n c h e .
14.-	Tubungo	:- Travaux fermettes et contrôle travaux pépinière café de la Nyamutera.
15.-	Tubungo-Ruhengeri	:- Jour férié.-
16.-	Ruhengeri-Kabere	:- D'abord contrôle travaux pépinière café de la Mpenge.- puis déplacement.
17.-	Kabere-Mugurá-Kbere	:- Enquêtes vivrières.-
18.-	Kabere	:- Idem et contrôle entretien des caféiers
19.-	Kabere-Mukingo-Muganze-Ruh.	:- Contrôle entretien café xy et travaux reboisement à Kimonyi.
20.-	Ruhengeri-Mukingo	:- D i m a n c h e .-
21.-	Mukingo-Kibwa-Kinigi-Muki-	:- Contrôle culture de froment chez Serufigi et enquêtes vivrières chez Kabeja.-
22.-	Mukingo	:- Contrôle culture de froment chez Ruzinda ma plus contrôle lutte anti-érosive.
23.-	Mukingo-Jaba	:- contrôle culture de froment et lutte anti-érosive chez les s/chefs Gashango et Gasasira.
24.-	Jaba-Busogo-Jaba-	:- Achevé contrôle culture froment chez s/chef Gasasira et partie Nzamuye.
25.-	Jaba-Mkuri-Jaba	:- Terminé contrôle chez Nzamuye.-
26.-	Jaba-Ruhengeri-Kiryi-Ruh.	:- Contrôle travaux pépinières Mpenge.-
27.-	Ruhengeri	:- D i m a n c h e
28.-	"	:- Pièces mensuelles.
29.-	"	:- Idem.
30.-	"	:- Idem.

Journées de déplacement donnant droit à l'indemnité de brousse:	18
Journées de déplacement avec retour au poste d'attache:	2
Journées passées au poste d'attache:	10
	<hr/>
	30

Vu et approuvé quant à l'opportunité des déplacements,
L'Ingénieur Agronome, VAN DEN STEEN,

Ruhengeri, le 30/II/
L'Assistant Agricole,
ISHONDO, A.

[Handwritten signatures and initials]
ATA
Gashango

Territoire du Ruanda-Urundi.
Secteur Vétérinaire : Ruhengeri.

N° 35/S.V. - D

V. et vérifié et porté en
au L. C. N. 60
Dépense
28/3/56
Le Comptable Territorial, Pate

BON de DEPENSE.

Pour frais de portage des bagages et matériel vétérinaire de 1^o équipe N° 3-GASANGWA-sous-contrat, déplacements effectués en Territoire de Ruhengeri.- Chefferies: Bukamba-Ndorwa-Mulera.

Mois de FEVRIER 1956.

Dates	: Etapes	: Portages .			
		Km. : x : à : = :			
I-2-56	Kidaho-Cyanika	4	2	5	10
2	Cyanika-Kidaho	4	2	5	10
3	Kidaho-Gitare	2	4	5	20
	Gitare-Kinyababa	12	4	7	28
4	Kinyababa-Gasebeya	7	4	5	20
6	Gasebeya-Gahira	5	4	5	20
8	Gahira-Kabyaza	4	4	5	20
10	Kabyaza-Butaro	3	4	5	20
11	Butaro-Gahunga	30	4	13	52
15	Gahunga-Gafumba	7	2	5	10
	Gahunga-Kidaho	10	2	5	10
20	Gafumba-Kidaho	4	2	5	10
23	Kidaho-Cyanika	4	2	5	10
	Cyanika-Kidaho	4	2	5	10
24	Kidaho-Gitare	2	4	5	20
	Gitare-Kinyababa	12	4	7	28
25	Kinyababa-Gasebeya	7	4	5	20
27	Gasebeya-Gahira	5	4	5	20
29	Gahira-Kabyaza	4	4	5	20

RUHENGERI



358,- frs.

Sincère et véritable et arrêté à la somme de:
Trois cent cinquante huit francs.

Pour approbation et imputation à l'art.67 du B.O.-56
et inscription à la fiche MOD.I-ter.
Le sous-gestionnaire des Crédits.
Le Chef du Secteur Vétérinaire.
Dr. Weber.

Pour acquit :
L'auxiliaire vétérinaire Adj.PFL.
Duhen P.H.

Ruhengeri, le 28/3/1956.

Justification des porteurs :

- 2 porteurs : Bagages personnels.
- 2 porteurs : Matériel Vétérinaire.



Rapport mensuel de l'Assistant Agricole,

SEBUDANDI Théodomir, sur les travaux effectués au cours du mois.-

I. Journal de route:

Dates :	Etapes ou lieu de sé- jour.	Moyen de : locomotion	Travaux effectués ou motif du déplacements.-
1	:Ruhengeri	: -	: Jour férié.-
2	: "	: -	: jour férié.-
3	:Ruhengeri-Murambi	: vélo	: <u>Dimanche</u> :déplacement en brousse :suivant instructions A.T.-
4	:Murambi-Gicuba	: vélo	:En cours de route: inspection de :la pépinière café à Gakenke,mise :en marche travaux race vers la pé- :pinière, <u>apr.midi</u> : départ pour Gi- :cuba.-
5	:Gicuba	: -	: <u>Av.midi</u> :démonstration taille ca- :féiers, prise contact avec le :s/chef Sempabwa en ce qui concer- :ne les cultures vivrières. : <u>ap.midi</u> : Enquêtes vivrières en :s/chefferie Rwasamanzi, suivant :instructions A.T.-
6	:Gicuba-Murambi	: vélo	:En cours de route: visite H;V. de :Karambo, inspection état dépulpeu- :se de Karambo.-
7	:Murambi-Gakenke, ret.	: -	:Mise en marche travaux pép.café :campagne 55-56, achèvement trav. :race.-
8.	: " "	: vélo	:Mêmes travaux,contrôle état caféi- :ères en s/chefferies Twagirayezu.-
9	:Murambi-Rukoji, ret.	: à pieds	:Inspection s/chefferie Nkundiye.-
10	:Murambi-Ruhengeri	: vélo	:Dimanche: déplacement pour retour :au Poste.-
11	:Ruhengeri	:	:Dactylographie:correspondance Agri :et R.mensuel.-
12	:Ruhengeri	:	:Travaux bureau.-
13	: "	:	:Travaux bureau et préparatif pour :retour en brousse.- <u>Av.midi</u> :départ :pour Muko avec M.Agronome pour vi- :dange et nettoyage des étangs :d'alvinage.-
14	:Ruhengeri-Murambi	: vélo	:Déplacement pour service itinérant.
15	:Murambi-Gitenga,ret.	: à pieds	:contrôle état boisement de Gitenga, :inspection caféières en s/chefferie :Kalima:col.Nganzo et Kiriba.-
16	:Murambi-Gako	:	:Visite pépinière café de Gako, :travaux au race pour faciliter et :permettre arrosage pépinière.-
17	:Gako	: -	:Dimanche: journée libre.-
18	:Gako-Gakenke	:à pieds	:En cours de route:inspection des :caféières à Gitenge, s/chef.Twagi-

	:	:	:	:rayezu, visite pépin.café da Gakenke.-
19	:Gakenke	:	-	:Piquetage plates-bandes, pép.café cam
	:	:	:	:pagne 55-56.
20	:Gakenke -Nyarutovu,ret:	:	-	: <u>Av.midi</u> :inspection s/chefferie Kamuzi
	:	:	:	:zi en ce qui concerne la mise en cul-
	:	:	:	:ture des marais, état des caféières.
	:	:	:	: <u>ap.midi</u> :Piquetage plates-bandes.-
21	:Gakenke	:	-	:jour férié.-
22	: "	:	-	:surveillance travaux pépinière café.-
23	:Gakenke-Ruhengeri	:	vélo	:Déplacement pour instructions concer-
	:	:	:	:nant la nouvelle campagne taille des
	:	:	:	:caféiers.-
24	:Ruhengeri-Gakenke	:	"	:Dimanche:déplacement pour retour en
	:	:	:	:brouse en vue de mettre la taille en
	:	:	:	:marche.-
25	:Gakenke	:	:	:Surveillance exécution travaux pép.caf
26	: "	:	:	:Idem.-
27	:Gakenke-Gicuba	:	:	:Déplacement avec A.T. :visite pép.caf
	:	:	:	:de Gako et Gakenke, reboisement Giten-
	:	:	:	:ga.-
28	:Gicuba	:	:	:Mise en marche taille caféiers en
	:	:	:	:s/chefferie Sempabwa.-
29	: "	:	:	:Taille caféiers à Rushara.-
30	:Gicuba-Bubandi	:	à pieds	:Déplacement pour surveiller la taille
	:	:	:	:à Nyakayogera et Bubandi.-
31	:Gicuba	:	:	:Dimanche:journée libre.-

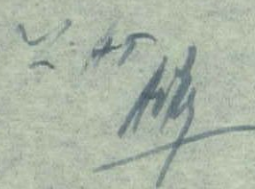
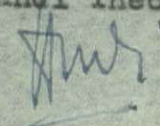
Soit : 8 jours fériés,-
4 jours de travaux Poste,
19 jours dont déplacements et travaux chef
ferie.-

Total: -----
31 jours pour le mois de juillet 1955,

dont: ²⁶~~19~~ donnant droit à l'indemnité de brousse.-

Vu pour approbation quant à
l'opportunité des déplace-
ments,
L'Agronome-Adjoint,
A.Leloup,

Ruhengeri, le 31/7/1955.
L'Assistant Agricole,
Sebudandi Théodomir,

Rapport mensuel de l'Assistant Agricole, SEBUDANDI Th.
 sur les travaux effectués au cours du mois.-

I/ JOURNAL DE ROUTE:

Dates	Etapes ou lieu de séjour.	Moyen de locomotion	Travail effectué ou motif du déplacement.-
1	:Bubandi-Gicuba-Gake nke.	: à pieds	:Déplacement pour la campagne taille des caféiers en s/chefferie Rwasamanzi.
2	:Gakenke-Ruhengeri	: à vélo	:Déplacement pour répondre à la convocation Agriter du 1 courant.
3	:Ruhengeri	: -	:Etablissement rapport d'activité du mois.
4	: "	: -	:Etablissement et dactylographie du rapport mensuel.-
5	:Ruhengeri-Gakenke	: à vélo	:Av.midi: dactylographie rapport Agriter, ap.midi: retour en brousse.-
6	:Gakenke	: -	:Surveillance travaux pépinière café campagne 55-56.-
7	:Gakenke-Nyacyina	: -	:Dimanche:journée libre.-
8	:Gakenke-Nyacyina	: à vélo	:Av.midi:surveillance travaux pép.c. ap.midi: départ pour Nyacyina.-
9	:Nyacyina-Buhinda,ret	à pieds	:Surveillance taille en s/chefferie Rukikatara, enquêtes vivrières.-
10	: " " "	: " "	:Mêmes travaux.-
11	:Gakenke-Karambo-Gashenyi	: " "	:Surveillance taille, visite H.V.de Karambo.-
12	:Nyacyina-Gashenyi	: " "	:Surveillance taille à Gashenyi.-
13	:Gashenyi-Gakenke-Ruhengeri	: à vélo	:Av;midi: surveillance travaux pép.café. ap.midi: départ pour Ruheng.
14	:Ruhengeri	: -	:Dimanche: journée libre.-
15	:Ruhengeri-Nyacyina	: à vélo	: Jour férié: déplacement pour retour en brousse.-
16	:Nyacyina-Gashenyi, et retour	: à pieds	:Surveillance taille des caféiers à Gashenyi, s/cheff.Rukikatara.-
17	: " "	: " "	:Idem.-
18	:Nyacyina-Gakenke	: à pieds	:av.midi: surveillance taille à Murambi, s/chef.Kamuzinzi;ap.midi: départ pour Gakenke.-
19	:Gakenke-Murambi-Kinyoma	à pieds	:Surveillance taille et enquêtes vivrières en s/chef.Kamuzinzi.-
20	:Gakenke-Kinyoma,ret	: " "	:Surveillance taille, enquêtes vivrières
21	:Gakenke	: -	:Dimanche:journée libre.-
22	:Gakenke-Kirebe	: " "	:Surveillance taille à Kirebe.-
23	:Kirebe	: -	:taille en s/chefferie Kamuzinzi.-
24	:Kirebe-Murambi	: à pieds	:Av.midi:surveillance taille en s/chef.Kamuzinzi.ap.midi:déplacement pour Murambi.
25	:Murambi-Muramba,ret		:Déplacement avec chef pour les no

26	:Murambi-Ruhengeri	:	-	:	Déplacement avec le chef, pour la
	:	:		:	réception de Mr.le VGG.
27	:Ruhengeri	:	-	:	Elaboration enquêtes vivrières ef-
	:	:		:	fectuées au cours du mois.
28	:Ruhengeri	:	-	:	Dimanche:journée libre.-
29	: "	:	-	:	Travaux bureau.-
30	: "	:	-	:	" "
31	: "	:	-	:	" "

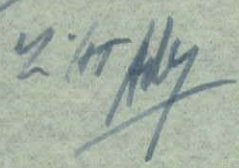
soit: 5 jours fériés;-
 6 jours passés au Poste.
 20 jours dont déplacements et travaux en chefferie

Total:-----
 31 jours pour le mois d'août 1955 , dont:
 21 donnant droit à l'indemnité de brousse.-

Vu pour approbation quant à
l'opportunité des déplacements.

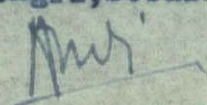
L'Agronome-Adjoint,

A. Leloup,



Ruhengeri, le 31/8/1955.

L'Ass.Agri,Sebudandi Th.-



Rapport mensuel de l'Assistant Agricole,
 SEBUDANDI Théodomir, sur les travaux effectués au cours du mois.-

I/ JOURNAL DE ROUTE:

Dates	E t a p e s ou lieu de séjour	Moyen de locomotion	Travail effectué ou motif du dépla-
1	:Ruhengeri-Murambi, : retour	:camion :C.A.C	:Transport Gésarol et contact avec : les moniteurs café.-
2	:Ruhengeri-Murambi	: vélo	:Déplacement en brousse.-
3	:Murambi-Buyange : : :	: pieds : : :	:Av.midi:visite pép.café de Gako, ap.mi- :di:surveillance taille café en s/chef- :ferie Kalera.-
4	:Buyange	: -	:Dimanche:journée libre.-
5	:Buyange-Kalingorera : :	: vélo : :	:Av.midi: surveillance taille, ap.midi: :déplacement pour s/chefferie Rwatanga- :bo suivant instructions A.T.du 25/8.-
6	:Karingolera : :	: - : :	:Inspection s/chef.Rwatangabo, enquê- :tes vivrières,,contrôle chantier A.E :à Karingolera.-
7	:Karingolera-Mucaca, : et retour.	: pieds : :	:Enquêtes vivrières,inspection caféière- :res à Mwashwa et Karingolera, inspec- :tion H.S.de Mucaca.-
8	:Karing.-Masoro,ret.	:voiture : :	:Inspection s/chefferie Rwatangabo,avec :A.T. et Chef.-Présentation rapport :d'inspection à l'A.T.-
9	:Karingolera-Gako	: pieds	:Surveillance taille en s/chef.Sekanybo
10	:Gako-Ruhengeri : : :	: vélo : : :	:Av.midi: surveillance taille en s/chef :ferie Sekanyambo.Après-midi:départ pr. :Ruhengeri.-
11	:Ruhengeri-Gakenke :	: vélo :	:Dimanche:déplacement pour retour en :brousse.-
12	:Gakenke-Nyacyina : :	: vélo : :	:Mise en marche et surveillance désin- :sectisation caféiers,contrôle état :des caféiers en s/chef.Zimurinda.-
13	:Nyacyina-Karambo,ret	: vélo : :	:Surveillance désinsectisation caféiers :en s/chef.Rukikatara, visite H.S. de :Karambo.-
14	:Nyacyina-Murambi : : :	: vélo : : :	:Déplacement pour Murambi, en cours de :route:visite s/chefferie Musitari au :pt.de vue extensions manioc et patates
15	:Murambi-Gihonga,ret	: pieds : :	:Surveillance taille en s/chefferie :Kalima.-
16	:Murambi-Gakenke-Gi- :tenga,ret	: " : :	:Surveillance désinsectisation en s/ :chefferie Twagirayezu.-
17	:Murambi-Ruhengeri :	: vélo :	:Av.midi:surveillance taille chez Kali- :ma,ap.midi:départ pour Ruhengeri.-
18	:Ruhengeri-Murambi : :	: " : :	:Dimanche: déplacement pour retour en :brousse.-
19	:Murambi-Mataba : :	: pieds : :	:Av.midi:participation à la réunion des :s/chefs pour diverses instructions a- :gri.-

20	:Mataba-Mbizi,ret	: pieds	:Contrôle taille en s/chefferie Cyimin- : gi.-
21	:Mataba-Gakenke	: pieds	:Surveillance taille en s/chefferie Nku :ndiye.
22	:Gakenke-Gitovu,ret	: "	:surveillance taille en s/chefferie :Nkundiye.-
23	:Gakenke-Rukoji,ret.	: "	:Même travail.-
24	:Murambi-Rukoji,ret.	: "	: " "
25	:Murambi	:	:Dimanche:journée libre.-
26	:Murambi-Mugamba,ret.	:voiture	:Organisation et surveillance taille :caféiers en s/chefferie Rwatangabo, :contrôle extensions froment avec le :chef, dans la même s/chefferie.-
27	:Murambi-Ruhengeri	: vélo	:Déplacement pour retour au Poste.-
2	:	:	:Participation à la réunion trimestriel- :le.-
28	:Ruhengeri	:	:Elaboration pièces mensuelles.-
29	: "	:	:Travaux bureau.-
30	: "	:	: " "

soit: 4 jours fériés.-
4 jours passés au Poste.-
22 jours dont déplacement et travaux chefferie.-

Soit: 30 jours pour le mois de septembre 1955.-

dont: 26 donnant droit à l'indemnité de brousse.-

Vu pour approbation quant
à l'opportunité des déplacements,
L'Agronome-Adjoint,

A.Leloup,

2 AT
[Signature]

Ruhengeri, 30/9/55
L'Assistant agricole,
Sebudandi Théodomir,-

[Signature]

Service du Personnel

Vu et vérifié et porté en dépense
au L. C. N° 33 du 10/11/56
Le Comptable Territorial 931
Jumy

Résidence d. Rwanda
Territoire (1)
Ruhengeri

ETAT DES SOMMES A LIQUIDER PAR l'Ordonnateur-Trésorier d'Usumbura
le Comptable Territorial de Ruhengeri (1)

A Monsieur Sebuzandi Cl. Etat Civil M Poste d'attache Ruhengeri
Grade Assistant Agricole B.C.B. N° à
SOCOBANQUE

à titre d'indemnités de restaurant - d'hébergement - de brousse (1)
Pour la période du 1/7/55 au 31/12/55.

Nombre de jours de brousse (1) 132 jours	janvier.....	mai.....	septembre 26
	février.....	juin.....	octobre 20
	mars.....	juillet 26	novembre 18
	avril.....	août 21	décembre.....

Nombre de jours (1) Indemnités de restaurant
Indemnités d'hébergement

Taux de l'indemnité 13 fr x 111

(1) ANNEXES : Feuille de route N° 5	
Attestation N°	Total 7.443-
Journal de route 5	% Index
Feuille de tâche	

Total général à liquider : 7.443

Imputation
B.O. Art. littera 62 Frs 03
B.O. Art. littera Frs

Pour acquit, [Signature]
Ruhengeri, le 10/1/56
Le Comptable Territorial, (1)
Le Directeur Provincial du Personnel,

[Signature]

(1) Supprimer la mention inutile.

DECLARATION DE CREANCE:

Le Gouvernement du Ruanda-Urundi, doit à SEBUDANDI Th.
Assistant Agricole à Ruhengeri, en indemnité d'itinérance, la somme
de :

(Suivant extrait des journaux de route ci-annexés.)

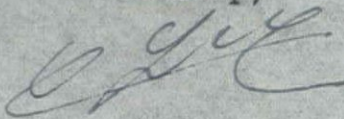
<u>Juillet:</u>	3,4,5,6,7,8,9,10,14,15,16,17,18,19,20,21,22,23,24,25,26,27,28,29, 30,31	= <u>26</u>
<u>Août</u>	:5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16,17,18,19,20,21,22,23,24,25,26	= <u>21</u>
<u>Septembre:</u>	2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16,17,18,19,20,21,22,23,24,25, 26,27	= <u>26</u>
<u>Octobre:</u>	9,10,11,12,13,14,15,16,17,18,19,20,21,22,23,24,25,26,27,28	= <u>20</u>
<u>Novembre:</u>	9,10,11,12,13,14,15,16,17,18,19,20,21,22,23,24,25,26	= <u>18</u>

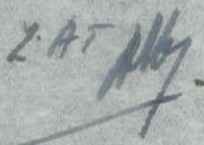
Soit un total de III jours à 13 Rs = 1.443 Rs (marié)

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme
de: MILLE QUATRE CENT QUARANTE-TROIS FRANCS.-

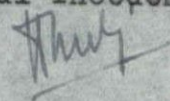
Vu pour approbation quant
à l'opportunité des dé-
placements.

L'Agronome-Adjoint,
A. Leloup,



ZAT


Ruhengeri, le 31/12/1955.
L'Assistant agricole,
Sebudandi Théodomin,



Vu pour approbation et imputation à
Charge de B.O.55, article.....

Le S/Gestionnaire des Crédits,

Rapport mensuel de l'Assistant agricole,
SEBUDANDI Théodomir, sur les travaux effectués au cours du mois.-

I/ JOURNAL DE ROUTE :

D a t e s :	E t a p e s ou : lieu de séjour	Moyen de : locomotion	Travail effectués ou motif du dépla- cement.-
I	:Ruhengeri	: -	:Travaux bureau.-
2	: "	: -	:Dimanche: journée libre.-
3	: "	: -	:Dactylographie rapport trimestriel Agri
4	: "	: -	:Même travail.-
5	: "	: -	:Elaboration pièces mensuelles.-
6	: "	: -	:Elaboration et dactylographie pièces :mensuelles.-
7	: "	: -	:Travaux bureau
8	: "	: -	:Idem.-
9	:Ruhengeri-Murambi	: vélo	:Dimanche: déplacement en brousse.-
10	:Murambi-Gatonde	: à pieds	:Déplacement pour Bukonya suivant ins- :truction A.T.
11	:Gatonde	: -	:Démonstration avec A.T. lutte contre :l'érosion aux s/chefs de la région.-
12	:Gatonde -Rusasa, :Gatonde-	: à pieds	:Délimitation et description nouvelles :limites de la s/chef. Gahanga-Munanira :et Gatonde-Rusasa.-
13	:Gatonde-Burega, ret	: à pieds	:Descriptions limites entre:Gakenke-Cyi- :bumba, Burega et Kibonwa.-
14	:Gatonde-Nyagiso- :zi et Muguna	: à pieds	:Même travail en s/chefferie Mugunga et :Nyagisozi.-
15	:Nyagisozi	: " "	:Achèvement de ce travail en s/chefferie :Nyagisozi.-
16	:Gatonde	: -	:Dimanche: journée libre.-
17	:Gatonde	: -	:Dactylographie et mise à jour du travail :réalisé.-
18	:Gatonde-Mwumba	: à pieds	:En cours de route descriptions s/chef. :Busengo + Kivune.
19	:Mwumba	: -	:Même travail pour s/chef.Mwumba + Kiri- :ba.-
20	:Mwumba-Muramba	: à vélo	:Déplacement pour Muramba suivant note :de l'A.T. du 17/10/55.-
21	:Muramba-Kivuruga	: à vélo	:Déplacement pour Kivuruga, recueil ren- :seignements pour A.T. auprès du s/chef :Karekezi.-
22	:Kivuruga-Ruhenge- :ri.	: à vélo	:Av.midi:Démonstration avec A.T.,L.A.E. :au Chef et s/chefs de Bugarura.
23	:Ruhengeri-Kivuruga	: à vélo	:Dimanche:déplacement pour retour en brou- :sse.
24	:Kivuruga-Gakenke	: " "	:En cours de route: contrôle trouaison :pour nouvelles extensions café en s/ch. :Nkundiye.-
25	:Gakenke	: -	:Visite pépinière café, piquetage pla- :tes bandes pour semis de café restant.
26	:Gakenke-Gitenga, : ret.	: à pieds	:Contrôle nouvelles extensions manioc et :patates-douces en s/chefferie Twagira- :yezu.-
27	:Gakenke-Gako, ret	: -	:Déplacement avec Agronome et chef pour :constatation état de deux pépinières ca- :fé.-

28	:Gakenke-Ruhengeri:à vélo	:Déplacement pour retour au Poste.-
29	:Ruhengeri	: - :Travaux bureau.-
30	: "	: - :Dimanche: journée libre.-
31	: "	: - :Travaux bureau.-

Soit: 6 jours fériés,
9 jours passés au Poste,
16 jours de déplacements et travaux chefferies,

Total: -----
31 jours pour le mois d'octobre 1955 , dont
20 jours donnant droit à l'indemnité d'itinérance.-

Vu pour approbation quant à
l'opportunité des déplacements,
L'Agronome -Adjoint,
A. Leloup,

2.45
[Signature]

Ruhengeri, le 31/10/1955.-
L'Assistant Agricole
Sebudandi Th.-

[Signature]